

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

1^{re} ANNÉE



1906

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 (pas membres de l'*Institut*.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

AVIS

Par délibération en date du 28 juillet dernier, l'Institut archéologique liégeois a décidé de publier, sous forme d'annexe à son *Bulletin*, une chronique mensuelle.

Cette chronique qui paraîtra, vers le 15 de chaque mois en une livraison de 8 pages in-8°, donnera un compte-rendu des séances de la Société; elle contiendra régulièrement des articles variés et illustrés intéressant exclusivement l'archéologie ainsi que l'histoire de la province ou de l'ancien pays de Liège.

L'Institut est persuadé que sa *Chronique* rencontrera partout un bienveillant accueil, assurée qu'elle est, dès le début, de la collaboration d'un grand nombre de membres.

DEUX DOCUMENTS LIÉGEOIS DU XV^e SIÈCLE

RELATIFS AU SIRE DE HUMBERCOURT

Au milieu des ruines amoncelées dans la cité de Liège par les troupes de Charles le Téméraire, les établissements ecclésiastiques seuls étaient sortis à peu près indemnes de cette furieuse tempête. Le terrible duc ne voulut recevoir aucune requête, et malgré les supplications des chanoines de Liège, qui demandaient qu'une partie de la ville fût épargnée, toutes les maisons furent brûlées et dévastées à plusieurs reprises pendant ce lugubre hiver de 1468 ⁽¹⁾. Et cependant, les religieux liégeois étaient parvenus à gagner la protection d'un des principaux lieutenants de Charles de Bourgogne, Guy de Humbercourt.

C'est à lui que s'étaient adressés les Dinantais en 1466 pour obtenir leur grâce auprès de Philippe le Bon ⁽²⁾ ; c'est à lui probablement que les religieux de Saint-Laurent durent la sauvegarde leur accordée par le grand bâtard Antoine de Bourgogne ⁽³⁾. C'est grâce à son intervention que l'abbaye de Saint-Jacques et celle de Beurepart furent préservées en 1468 du fléau destructeur ; quoique blessé, non content de sauver ces deux antiques églises,

(1) ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronique*, édit. C. DE BORMAN, pp. 210-221 ; — JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, édit. DD. BROUWERS, t. II, chap. VIII.

(2) ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 145.

(3) *Cartulaire de Saint-Laurent*, t. III, f° 133, à la bibliothèque du Séminaire de Liège.

il eut soin d'envoyer à Saint-Laurent, le héraut d'armes du duc, pour protéger l'abbaye contre les attaques des soudards bourguignons. Il s'en fallut de bien peu, du reste, que le feu n'y fût mis également (1) !

Cette dernière abbaye, qui avait déjà terriblement souffert des guerres désastreuses de l'époque (2), par suite de sa situation aux abords et en dehors des remparts de la Cité, obtint alors de Charles le Téméraire une sauvegarde d'une durée de trois mois pour elle, ses religieux et leurs biens (3). Quelques semaines plus tard, le 17 décembre 1468, les moines de Saint-Laurent craignant « que les gens de guerre qui se sont départis de cette dernière armée ou autres deseis pays de Liège et de Looz ne leur pillent et fourragent leurs granges et censes », font de nouvelles démarches auprès de leur protecteur, le sire d'Humbercourt, et en obtiennent une nouvelle sauvegarde pour eux et leurs biens. « Toutefois », ajoute ce dernier, « nous n'entendons point que, s'il y a aucuns des dits censiers, serviteurs et familiers domestiques qui, durant les dernières guerres régnant ès dits pays, soient rentrés ou demeurés en la dite cité ou aient tenu le parti contraire de mon dit seigneur, ils soient compris en la dite sauvegarde (4) ».

A la suite de ces actes de générosité, les religieux de Saint-Jacques et de Saint-Laurent vouèrent une vive reconnaissance à leur bienfaiteur ; et ce sentiment se manifesta par deux actes que nous avons récemment découverts aux archives de l'Etat à Liège, et qui méritent d'être publiés.

Par le premier, qui porte la date du 6 avril 1469, l'abbé de Saint-Jacques, du consentement de tous les religieux, fait don à Guy de Humbercourt d'un reliquaire, en forme

(1) ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, pp. 213-215.

(2) Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. II, pp. 198-199.

(3) *Cartulaire de Saint-Laurent*, t. III, f° 138.

(4) *Ibidem*, III, f° 90, d'après Daris, dans *S.A.H.L.*, t. II, p. 164.

de crucifix, contenant des reliques du Sauveur, de saint Nicolas, de sainte Lucie et d'autres saints.

Dans le second, daté du 29 février 1472, et émanant de l'abbé de Saint-Laurent, il est dit, qu'en reconnaissance des services rendus par le sire de Humbercourt, les religieux associeront dans leurs prières aux noms de leurs protecteurs ceux de Guy et de sa femme Antoinette de Rambures, qu'ils célébreront leurs anniversaires après leur mort, et qu'il en sera de même des parents de Humbercourt, Jean de Brimeu et Marie de Mailly.

DD. BROUWERS.

6 AVRIL 1469.

Universis presentium noticiam habituris. Dompnus Rutgerus (1) humilis abbas Sancti Jacobi Leodiensis, ordinis sancti Benedicti, in eo qui est salus humilium salutem. Cum itaque cuncta que sub orbe lunari contenta sunt, fluxa, caduca ac transitoria videantur, prout docet infallibilis ipsa veritas suis sacris in codicibus, quicquid tamen in humanis rebus verum vel rectum invenitur, hoc ex divinis et naturalibus legibus per eternam Dei sapienciam dirivatur, et quam magnos quamque multiformes vite mortalium fructus afferat veritatis testimonium, docent a primo rerum exordio usque ad incolatus nostri tempora mundiales orbis decursus; docet preterea vaniloqua hominum opinio, docent et iterum oratorum immortalia volumina, que testimoniis gestarum rerum sunt plena; hac nos occasione ducti quod jamdudum multis prebentis beneficiis ab egregio et generoso viro domino Guidoni de Brimeu, domino temporali de Humbercourt, de Quierrien et de Gisenneourt, locumtenente metuendissimi ac victorissimi principis domini ducis Burgondie in partibus Brabantie, Luceburgie, Hanonie, Namurei, et in patria leodiensi, ducatu Bullo-niensi, et comitatu Lossensi, ac proinde solliciti et perquirentes quid tante munificencie et largitati refundere valeremus, ad eundem etiam prefatum et colendum nobis dominum, singulari ducti affectu, uti ad patrem et protectorem monasterii nostri nobisque pertinentium, propinavimus et dedimus memorato domino de Humbercourt, de unanimi consensu omnium religiosorum ac fratrum nostri monas-

(1) Rutger de Bloemendael, abbé de St Jacques de 1436 à 1471.

teril, relliquiare quodam argenteum cum reliquiis quibusdam, quod reliquiare in forma est crucifixi, cum porcione dominici ligni, ac Sancti Nicholay, Sancte Lucie ac aliorum sanctorum. In cuius donacionis testimonium hanc litteram exinde fieri jussi prefatoque domino sigillatam meo sigillo in veritatis testimonium, anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo nono, die sexta mensis aprilis.

Original sur parchemin, fonds de St-Jacques,
archives de l'Etat à Liège.

29 FÉVRIER 1472.

Arnoldus de Kemexhe, dictus Lone⁽¹⁾, Dei patiencia humilis abbas totusque conventus monasterii Sancti Laurentii prope Leodium, ordinis sancti Beuedicti, leodiensis dyocesis, dilecto nobis in Christo nobili et generoso viro Domino Guidoni de Brimeu, domino de Humbercourt et comiti de Meyghen⁽²⁾, etc. Salutem in Domino et per virtutum incrementa et devotarum orationum suffragia vitam et gloriam consequi sempiternam. Nobilis et prestantissime domine, dum exuberantem pie vestre devocionis affectum, quem vestre preclare nobilitatis celsitudo erga nos et nostrum beatissimi archilevite et martiris Christi, sancti Laurentii monasterium semper exhibuit, et de die in diem opere et veritate demonstrat, intenta mente consideramus, nichil dignum invenire possumus, quod pro tantis beneficiis domino ac benefactori nostro rependere possimus; sed rogamus omnipotentem Deum, qui est retributor omnium bonorum, ut meritis et intercessione ipsius gloriosi martiris Laurentii centuplum vobis retribuatur in resurrectione iustorum, et nos humiles vestri et devoti oratores vestram nobilem et inclitam personam ac dominam Anthoniam⁽³⁾ vestre precelse dominacioni vinculo matrimoniali legitime coniunctam, in nostre congregacionis societatem per presentes devote suscipimus, omnium missarum, psalmodiarum, orationum, vigiliarum, abstinenclarum, ieiuniorum, laborum ceterorumque spiritualium exerciciorum et bonorum operum, que per nos et successores nostros dignabitur operari elemencia salvatoris, tam in vita quam post mortem, tenore presencium participes facimus et consortes, adicientes nichilominus et concedentes, quod, cum

(1) Arnold Loeu de Kemexhe, abbé de Saint-Laurent de 1459 à 1473.

(2) Humbercourt, dans le département de la Somme, près de Doullens. — Meghen, en Hollande

(3) Antoinette de Rambures ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison royale de France*, t. VIII, p. 67.

obitus alicuius vestrum quem Deus felicem faciat, nobis per litteras has aut alias nobis fuerit nunciatus, faciemus fieri exequias vestras funerales in vigiliis, in missa, et aliis sicut pro specialissimis amicis nostris est fieri consuetum. Insuper quilibet nostrum, qui in sacerdotali ordine fuerit constitutus, tres missas, qui vero sacerdotes non fuerint, integrum psalterium, prout pro defunctis dici consuetum est, dicent et persolvent. Deinde nomina vestra post obitum inter nomina confratrum et benefactorum nostrorum annotabuntur omni anno, die anniversaria, in capitulo recitanda, anniversario communi subsequente, quemadmodum iam de pie recordacionis nobilibus, domino Johanne de Brimeu, etc., et domina Maria de Mailh⁽¹⁾, parentibus vestris, quos post obitum suum in nostram societatem suscepimus, facimus et in futurum fieri ordinavimus, ut per viscera misericordie Dei nostri, beate Dei genitricis ac virginis Marie, sanctissimique martiris Laurencii et beatissimi confessoris Benedicti omniumque sanctorum, ac nostris oracionibus adiuti, mereamini et hic a malis protegi et in futuro in eterna tabernacula introduci. In quorum omnium prescriptorum testimonium nos abbas conventusque predicti presentes litteras confici et sigillorum nostrorum fecimus appensione muniri, anno dominice incarnationis m^o cccc^o lxx^o secundo, ultima februarii.

Original sur parchemin, fonds de
St-Laurent, archives de l'Etat, à Liège.

MASQUE EN TERRE CUITE DE L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE

DÉCOUVERT A JUPILLE

Parmi les nombreuses antiquités belgo-romaines découvertes à Jupille⁽²⁾ et recueillies par le Musée archéologique de Liège, il en est plusieurs qui sont restées inédites, malgré l'intérêt qu'elles présentent.

(1) Jean de Brimeu et Marie de Mailly.

(2) Au sujet des antiquités découvertes à Jupille, voyez notamment le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, pp. 469-486.

Tel est notamment le cas pour le masque en terre cuite reproduit ci-dessous en grandeur réelle.



Haut de 0m085 et large de 0m10, il représente une figure, peut-être féminine, coupée à la partie supérieure, vers le milieu du front et, au bas, sous la lèvre supérieure. L'expression du visage dénote un travail assez soigné.

La découverte de semblables masques (1) doit être exceptionnelle dans nos contrées, où nous ne connaissons pas d'autre exemplaire que celui de Jupille. Sur les bords du Rhin, par contre, des trouvailles de ce genre d'objets ont été signalées à plusieurs reprises.

A Cologne, parmi les débris de l'atelier du potier Vindex

(1) Sur les masques en terre cuite, cf. BLANCHET, *Etude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine, Supplément*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LX, (1901), pp. 73-74.

on a retrouvé des fragments de masques, les uns en terre blanche, les autres en terre jaune (1).

L'un de ces masques, conservé au Musée de Bonn, présente une certaine analogie avec celui de Jupille : il reproduit une figure jeune et féminine, avec la bouche fermée (2).

On a fait également des découvertes du même genre à Wiesbaden (3) et à Worms (4), voire même, en Hollande, à Vechten (5).

Des masques en terre cuite ont d'autre part été trouvés en France, dans la région de l'Allier (6), à Bourbon-Lancy (7), à Vichy (8), à Autun (9), à Bordeaux (10), etc.

*
* *

Souvent les masques sont grimaçants avec des nez bossués, crochus ou de travers....

C'est ce qui les a parfois fait considérer comme de véritables masques de théâtre (11); mais le peu de vraisemblance

(1) *Bonner Jahrbücher*, t. LXXIX, pp. 179 et suiv. pl. II, fig. 1, 2, 3.

(2) *Ibid.*, t. LXXVIII, p. 133, pl. II, fig. 3; t. LXXIX, p. 180.

(3) *Annalen der Nassauischen Geschichts- und Alterthumsvereins*, t. V, p. 35, pl. VII, fig. 7.

(4) *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. X, p. 259.

(5) *Bonner Jahrbücher*, t. IX, p. 24, n° 20.

(6) *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, p. 37.

(7) BLANCHET, *Etude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine* (Supplément) dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LX, p. 258.

(8) *Bulletin archéologique du Comité*, année 1892, p. 260.

(9) *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, 1885, p. 24, n° 5, pl. VIII, fig. 5.

(10) Fragment de tête barbue en terre rouge au Musée des antiques de Bordeaux.

(11) H. DÜTSCHKE, *Römische Maskenfragmente in Köln* dans les *Bonner Jahrbücher*, t. LXXVIII, pp. 129 et suiv.

de cette opinion a été suffisamment démontré (1) : du reste le poids même de ces masques, indépendamment de la circonstance que plusieurs d'entre eux n'ont ni les yeux ni la bouche percés, vient amplement à l'encontre de semblable thèse.

Ces masques ne peuvent avoir servi que dans un but décoratif : par exemple, pour être placés sur des meubles ou être suspendus aux murailles. — Telle paraît bien être la destination du masque de Jupille, qui est fait pour être placé debout et dont la forte épaisseur (10 m/m) est caractéristique.

Dans certains cas, ils peuvent avoir eu un caractère funéraire (2).

L. RENARD.

LA FÊTE DES ROIS. — COUTUMES.

Nul ne peut nier l'antiquité des coutumes traditionnelles de la fête des Rois. Ne prétend-on pas les faire remonter au temps des Romains ? De fait, durant les *satur-*

(1) JOSEPH KLEIN, *Römische Thonwaarenfabriken von Köln*, dans les *Bonner Jahrbücher*, t. LXXIX, pp. 180-181.

(2) Sur ces masques funéraires, cf. notamment OTTO BENNDORF, *Antike Geschichtshelme und Sepulcralmasken (Denkschriften der philologisch-historischen Klasse der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften)* (Vienne), t. XXVIII, pp. 4-81). — EMILE HUEBNER, *Antike Totdenmasken (Bonner Jahrbücher)*, t. LXVI, pp. 26-43).

Il convient de rappeler ici, la découverte d'un masque en bronze dans un tombeau romain à Hellange (*Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. IX, pl. I, 3). — M. Benndorf (*op. cit.*, p. 50), au lieu d'attribuer à cet objet un caractère funéraire, l'a considéré comme une visière de casque d'apparat, opinion qu'a partagée à sa suite M. Salomon Reinach (*Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 235, note 2).

nales, qui s'achevaient en janvier, les Romains adressaient à leurs amis des gâteaux avec des fruits. Lucien, dans un de ses dialogues, fait tenir à Saturne ce propos : « Faisons des rois à qui nous obéissions agréablement ». Tandis que chez nous, le roi a toujours été désigné par la rencontre de la fève, autre part, dans les âges éloignés, c'était le sort des dés qui décidait de cette souveraineté éphémère.

Quoi qu'il en soit de ces points de similitude, la fête des Rois a été pieusement célébrée à tous les siècles du christianisme ; mais, au lieu d'être accompagnée des débauches du paganisme, elle se manifesta longtemps par des actes charitables. Pour le plus grand nombre des familles, cette habitude est tombée en désuétude depuis longtemps. Pourtant, dans la première moitié du siècle dernier encore, subsistait une coutume qui, malgré ses formes grossières, dégénérées évidemment, témoignait des dispositions généreuses de nos pères à l'occasion de la fête de l'Épiphanie. Ce jour-là, à Liège, des enfants du peuple et des jeunes gens allaient, de porte en porte, *chanter* ou *héler*, pour employer l'expression usitée, afin d'obtenir du maître de céans, une portion de gâteau ou un verre de vin. Parfois, on voyait des femmes de la classe laborieuse, le visage voilé, et accompagnées d'hommes vêtus de blanc des pieds à la tête, pénétrer dans les demeures des particuliers et chanter sur un ton monotone et lent, qui n'avait rien de suave :

Ji vins *héli* al blank' mohonne
Li maiss' di chal est on brav' homme
Il a nourri treus crâs pourçais
Onk âx récénn', onk âx navais,
In' pitit' pârdièw, madam' si v' plait!

Ce chant ou quelqu'autre d'un goût aussi peu relevé ne cessait que lorsque le maître ou la maîtresse de la maison satisfaisait à cette singulière sollicitation, en accordant quelques restes du gâteau de la famille.

A Verviers, les choses se passaient à peu près de la

même façon. Des bandes de gamins se portaient à la soirée, devant les habitations des marchands et des bourgeois et, en attendant qu'on leur accordât un morceau de gâteau ou, ce qu'ils préféraient, un peu de monnaie, ils se mettaient aussi à chanter :

C'est ouïe les héles,
Y n'a pu del misere ;
C'est tot hélieu
I n'a pu des bribeus.
Sei-no braves,
Avoi-no dè waffes
Dès bons bricelet
Po mett è noss' café.

L'usage de *héler* remonte chez nous fort loin. Il était si généralement connu au début du xv^e siècle qu'on nommait souvent le jour de la fête des Rois : « le jour de la *Hele* », ainsi qu'en témoigne une charte de l'abbaye du Val-Saint-Lambert du 26 avril 1421. Il est probable, d'ailleurs, qu'à cette date, les choses se passaient plus sérieusement qu'il y a trois quarts de siècle.

Une autre pratique, toute locale celle-là, avait pris naissance à Liège, au xv^e siècle. Le jour des Rois, on brûlait sur la place du Marché, un amas considérable de charbon, vaste feu de joie. Cette flambée avait pour but de commémorer la célèbre *nuît de la fête des Rois*, c'est à dire celle du 5 au 6 janvier 1433, restée fameuse en nos annales par l'échec du complot qu'avait tramé l'ambitieux Wathieu d'Atthin, soutenu par la lie du peuple et les houilleurs dont il était le puissant chef. A l'origine, le combustible qui servait à alimenter l'immense foyer du jour des Rois, place du Marché, était tiré des houillères même de Wathieu d'Atthin.

A cause des troubles entre les Chiroux et les Grignoux, cette coutume avait été supprimée vers le milieu du xvii^e siècle par le Prince-Evêque. Elle avait repris son cours en 1677. Le Conseil de la Cité, par une décision du 1^{er} janvier, permit qu'on recommençât « à faire les feux

des Rois » et donna, à cette fin, « 54 charées de houilles faisant 324 gongues, à 18 patars la gongue ». Le prince Maximilien-Henri de Bavière interdit de nouveau cette vieille coutume en 1684. Elle a cessé depuis lors.

Ce qui n'a pas pris fin, c'est la tradition suivie par les boulangers d'offrir des gâteaux à leurs clients, le jour des Rois. Celle-là aussi date d'une époque fort reculée. Au xvii^e siècle, on la déclarait déjà « une ancienne coutume ». C'était une habitude invétérée à ce point que le peuple la considérait comme chose obligatoire pour les boulangers. Elle fut même, l'an 1659, l'occasion d'une émeute grave à Liège.

Des boulangers d'Outre-Meuse s'étaient abstenus, cette année-là, de donner des « wasteais » à la fête des Rois. C'en fut assez. Le soir, tous les ouvriers drapiers, armuriers et cloutiers, qui formaient la presque totalité des artisans de ce quartier populeux, se réunirent furieux et allèrent briser vitres et fenêtres chez tous les boulangers d'Outre-Meuse. Non contents de ces actes de violence, ils effacèrent les marques faites à la craie à l'intérieur des boutiques, marques qui constituaient les livres de compte du temps. Il fallut que le grand mayeur et la garde bourgeoise, hâtivement convoquée, se rendissent en armes sur le théâtre des désordres pour y mettre fin.

A la fin de décembre de la même année, les chefs de la Cité crurent nécessaire de faire placarder aux carrefours de la ville, au nom des Princes, des avis interdisant, sous peine corporelle, de causer le moindre préjudice aux boulangers, qui, à la fête prochaine des Rois, ne fourniraient pas de gâteaux à leurs clients, « attendu, était-il écrit, « que ce n'est qu'une libéralité sans obligation d'en donner seulement à ceux qu'il leur plaisait ».

Il faut croire que l'émeute de 1659 aura inspiré de profondes réflexions aux manieurs du pétrin, car seuls, à peu près, ils sont restés fidèles aux généreuses traditions de la fête des Rois.

THÉOD. GOBERT.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN } pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 } pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
 Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Les trois Thiry de Bry.

On sait que le célèbre graveur Théodore de Bry était liégeois d'origine, et c'est à ce titre, bien qu'il ait exercé son art en Allemagne, qu'il nous est permis de le revendiquer (1).

Ulysse Capitaine a consacré jadis une notice, dans la *Biographie Nationale* (2) au père de cet artiste, à Thiry de Bry, orfèvre et ciseleur renommé.

Après avoir rappelé que ce Thiry avait, entre autres, exécuté pour la Cathédrale Saint-Lambert, plusieurs calices, ainsi que trois petites châsses en cuivre doré (3),

(1) Je signale au sujet de l'œuvre de cet artiste, un ouvrage qui me paraît peu connu : L. CRAWFORD, *Grands et petits voyages of de Bry*. Londres, B. Quaritch, 1884, in-f^o (dans la *Bibliotheca Lindesiana*). Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de notre Université, sous la cote XIV, 134, 60.

(2) *Biographie nationale*, t. III, Bruxelles, 1872, col. 129.

(3) Ces châsses étaient destinées à contenir les reliques de saint Hubert, de saint Remacle et de saint Hadelin

Capitaine s'exprime comme suit : « Thiry de Bry [auquel il consacre sa notice], fils d'un autre Thiry, dit le *vieux*, qui exerça aussi l'état d'orfèvre, fut nommé en 1536, commissaire de la cité de Liège. De son mariage avec Agnès de Herve naquirent plusieurs enfants, notamment Théodore [le graveur] et une fille qui épousa Noël de Fexhe, Bourgmestre de Liège en 1553 (1) ».

En résumé, de Thiry le vieux, Capitaine ne connaît que le nom ; le fils de ce Thiry le vieux, que notre auteur aurait pu qualifier Thiry le jeune, nommé en 1536, commissaire de la Cité, fut l'époux d'Agnès de Herve et exécuta les châsses de la Cathédrale Saint-Lambert sous le règne de Georges d'Autriche, soit entre 1544 et 1557.

La source de Capitaine en ce qui concerne la filiation des deux Thiry est L. Abry qui dans les *Hommes illustres de la nation liégeoise*, cite « Thiry de Bry le vieux, et Thiry, son fils, aussi orfèvre, qui a été fait commissaire l'an 1536 » (2).

Un document reposant aux Archives de l'Etat à Liège, et dont on trouvera plus loin le texte, nous permettra de rectifier et de compléter ces indications. C'est le contrat de mariage intervenu entre Thiry de Bry, orfèvre, et Agnès, fille légitime de Jean de Herve, commissaire de la Cité. Ce contrat, mis en garde par devant la Cour des Echevins le 24 mai 1521, nous apprend qu'à cette époque, Thiry, le futur époux, avait d'une union antérieure, illégitime, semble-t-il (3), un fils qui portait le même nom que lui.

En rapprochant ces faits des données fournies par le *Recueil heraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liège* (4), nous arrivons aux conclusions suivantes : Thiry

(1) Cette indication est erronée, comme on le verra plus loin.

(2) Edition H. HELBIG et S. BORMANS. Liège, L. Grandmont-Donders, 1877, p. 301 ; voy. également p. 272.

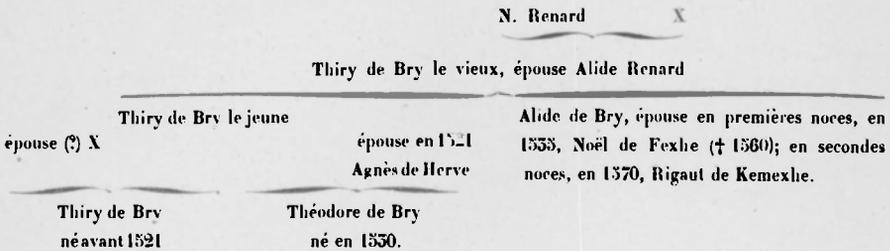
(3) Le père n'est point qualifié de veuf, dans le contrat, et ce Thiry ne devait recevoir, comme le prouve le texte, qu'une faible partie de la succession paternelle.

(4) Liège, J.-P. Gramme, 1720, p. 282.

le vieux, avait épousé Alide Renard, fille de N. Renard de Tilleur, prélocuteur. De leur union naquirent Thiry le jeune, commissaire de la Cité en 1536, et Alide de Bry, qui épousa en 1535, Noël de Fexhe, et, dix ans après le décès de son mari, épousa en secondes noces, en 1570, Rigaut de Kemexhe. Cette Alide de Bry est par conséquent la sœur et non la fille de Thiry le jeune.

Thiry le jeune qui avait déjà antérieurement un fils du même nom, épousa en 1521, Agnès de Herve, et donna ainsi naissance en 1530 ⁽¹⁾ à Théodore, le célèbre graveur. Le troisième Thiry exerça sans doute la même profession que son père ⁽²⁾, mais la confusion des prénoms a entraîné la confusion des œuvres des trois artistes, et dans les données actuelles, il faut se résoudre à ignorer la part qui revient à chacun d'eux dans les productions qui leur étaient attribuées.

Voici comment s'établit la filiation des trois Thiry.



(1) « Jean Théodore, fils de Thierry de Bry, orfèvre, et d'Agnès fille de Jean de Herve, tous deux commissaires de la cité, naquit l'an 1530, comme il l'a marqué lui-même ». ABRV, *Les hommes illustres*, p. 272.

A. SIRET, dans sa notice sur cet artiste (*Biographie nationale* t. III (1872), col. 126) le fait naître en 1528, mais sans indiquer la source de ce renseignement.

(2) Il faut noter à ce propos que Théodore exerça également la profession d'orfèvre, et est cité comme « contrefaisant admirablement les médailles antiques ». SIRET, *ibidem*, col. 128.

Le contrat de mariage de Thiry le jeune et d'Agnès de Herve, stipulait qu'au cas où le marié décéderait sans avoir testé, sa veuve devait prélever sur les biens de son mari, au profit du fils de ce dernier, Thiry, la somme de mille postulats ; au profit de sa cousine Marie, qui demeurerait avec lui, et dirigeait, sans doute, sa maison, cent postulats, et enfin au profit des Chartreux de Liège, cent autres postulats.

Thiry apportait à sa femme la totalité de ses biens ; le père de celle-ci promettait de la « vestir et abillier bin honnestement, honorablement et suffissamment » et de lui donner en dot, une somme de cinq cents florins. Au cas où ils n'auraient point d'enfant, Thiry se réservait le droit de disposer de tous ses biens, mais s'engageait à constituer un douaire au profit de sa femme ; celle-ci, dans le même cas, conservait également le droit de disposer de son apport ; si elle ne l'avait pas fait, son avoir, ses vêtements, ses bijoux et ses « aournemens a corps » retournaient à ses plus proches parents. En ce qui concerne les acquêts, le dernier survivant en jouissait sa vie durant, et après son décès, ces biens devaient être affectés à l'usage que chacun des deux époux aurait déterminé pour une moitié, ou distribués à leurs plus proches parents. La naissance des enfants de Thiry et d'Agnès rendit caduques ces stipulations.

On trouvera ci-après le texte de ce contrat.

Joseph BRASSINNE.

CONVENANCE TIRY DE BRY AVEC FEME.

En faisant et concludant le mariaige qui solempnisier se doit se nostre mere sainte eglise soy y consent et accord entre Tiry de Bry, orphevre, d'une, part et Agnes, fille legitime Johan de Herve, commissaire de la cité, d'autre part, ont este faites, ordonnées et fermées des dous promesses et conditions ensuyantes : Premièrement le dit Thiry at promis apporter endit mariaige incontinent iceluy solempnisaet, tous et singulers or, argent, vasselles et biens generalement desquels il est presentement puissant sens rins exempter, ne

reservoir et ledit Johan de Herve promist et bauldit de vestir et abilhier la dicte Agnes sa fille bin honnestement, honorablement et suffissamment ainsy quil at fait ses autrez filles mariées. Item incontinent et aprenpendant elle donneir la somme de chinque cens florins de vingt aidans pour le florin, monnaie presentement corante en ceste cite, une fois.

Conditions et retenues faites et adjostées ensdictes convenances : Que s'il advenoit, que Dieu ne vuilh, que le siege de ma. laige dentre lesdicts conjoins fuist brisiet, et ledit Thiry terminast vie par mort avant sa dicte espeuze, maintenant et pour adont iceluy Thiry retint en soy la puissance de ordonneir et testater de tous et quelconc, ues ses dicts bins generalement endit mariaige apportés ou autrez quil poroit acquerir et dont il seroit puissant, et sil advenoit quil allast de vie a trespas sans avoir fait testament et ses ordonnances quant a dont, la dite Agnes sa future espeuze seroit tenue de paier et donneir sur eus et hors des biens meubles la somme de douze cens postulaz assavoir a Thiry, son fil, mil postulatz, item autrez cent aux frerez Chartreux empres Liege, et les autrez cent parfaisans lesdicts douze cens postulatz a Maroie fille Johan Albert, sa cousinne, manante empres luy, et a sourplus d'averat faire dozare a sadite future espeuze pour en joyr la vie delle durante silz navoient ou relenquissoient hoire comme dite est, ajuntant que ladicte Angnes apportera et que a elle serat donné endit mariaige et quant est aux vestemens, jowealz et aournemens a corps delle appartenant, selle trespaseroit sans relenquir hoir comme dit est, quant que ce soit, elle en porat ordonneir et disposer a son bon plaisir a'quelque personne que ce soit et se ordonné nen avoit, a ses plus proixmes adont trouvés en vie et sil advenoit, que Dieu vuilh, que lesdicts futures conjoins fesissent pendant leur mariaige acquestes daucuns bins heritables, et lung trespasast sans relenquir hoire, comme dit est, le supervivant tiendra et possederat icelles acquestes sa vie durante pour apres sa mort aller et succeder ou chacun desdicts conjoins en aroit ordonné de sa moitié et se ordonné nen avoient, a leurs plus proixmes par moitié de chacun costé lors trouves en vie en la bonne foid et sans fraude.

Approuvées et mieses en wardé lau xv^e et xxi, le xxiii^e jour de may, par les propres requestes, cognissances, greations et ratifications desdicts Tiry marieit, et de Johan de Herve, pere delle marieie, Maire Ryckman, Echevins Tector, Tongre et Onofry.

Archives de l'Etat à Liège.

Grand greffe des échevins.

Convenances et testaments,

registre 28 (1520-1524), fol. LXX-LXX v^o.

Découverte d'une sculpture belgo-romaine à Tongres.

Au mois d'avril 1900, le vieux sol de l'*Aduatuca Tungrorum* révélait, d'une façon assez inattendue, un monument épigraphique qui n'a pas tardé à faire l'objet d'une série de dissertations archéologiques ⁽¹⁾.

Après avoir reconnu dans l'inscription une dédicace à Mithra, puis au Soleil Auguste, on a fini par restituer le monument au culte de *Voikanus*, dieu celtique identifié au Vulcain romain.

MM. Christiaens, de Tongres, à qui l'on doit cette première découverte, en ont faite, dans le courant de 1905, une nouvelle, non moins importante. Des travaux entrepris par M. Robert Christiaens-Laminne, entrepreneur, ont mis au jour une sculpture belgo-romaine des plus intéressantes.



Ce monument, en calcaire jurassique, mesure 0^m535 de largeur sur 0^m73 de hauteur. Sur la face antérieure sont représentées deux divinités,

assises côte à côte, sur un large trône à haut dossier et muni d'accoudoirs.

Le personnage de gauche, un homme à demi-nu, a les jambes enveloppées dans une chlamyde dont les plis sont rejetés sur l'épaule gauche; de la main droite posée sur le genou, il tient le foudre. La main gauche, qui a disparu, était levée et devait s'appuyer sur un sceptre.



(1) Au sujet de la bibliographie de cette inscription, voy. EUG. ULRIX et CH. VAN DEN HAUTE, *Bibliographie de l'histoire de Tongres*, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXI, pp. 51-52.

La tête manque, ainsi que le pied gauche ; celui de droite, partiellement mutilé, est chaussé d'une sandale à lanières. C'est Jupiter.

Le personnage de gauche est une femme, dont la tête — qui a disparu — et les épaules sont couvertes d'un long voile qui descend par derrière jusqu'aux pieds et dont les plis, ramenés sur le devant du corps, sont retenus par la main droite. Elle est vêtue d'un double chiton talaire à manches courtes, serré à la taille.



De la main gauche, elle tient, appuyée contre le corps, une grande patère. C'est Junon.

La face postérieure de la pierre porte en bas-relief les deux oiseaux consacrés à Jupiter et à Junon : l'aigle et le paon ; tous deux sont perchés sur une espèce de tertre.

* * *

L'association, dans un culte commun, de Jupiter et de Junon, telle que la révèle le monument de Tongres est fréquente ; nombreuses sont les inscriptions qui nous montrent ces deux divinités adorées conjointement par un même dédicant ⁽¹⁾.

Moins fréquents cependant sont les monuments sur lesquels Jupiter et Junon sont représentés dans l'attitude du

⁽¹⁾ Voy. notamment BRAMBACH, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, nos 994, 1321, etc. ; *Bonner Jahrbücher*, t. LXIV, 4-, etc., etc A signaler également l'inscription du Musée de Liège : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Genio loci Junoni reginae Tertinius Severus mil(es) leg(ionis) VIII Aug(ustae) b(ene) f(iciarius) co(n)s(ulis) ex voto p(osuit) n(otum) s(olvens) l(aetus) l(ibens) m(erito)* (BRAMBACH, n° 650).

groupe de Tongres ⁽¹⁾; ce dernier est jusqu'à ce jour unique en Belgique.

* * *

Il est probable que la sculpture ci-dessus servait de couronnement à une base ou à un autel qui s'est perdu ou dont les débris ont été dispersés.

Cette base nous aurait probablement fait connaître le nom et les qualités du ou des dédicants du monument et serait venue jeter un jour nouveau sur l'histoire primitive de l'antique ville de Tongres.

La pierre dont le hasard vient d'amener la découverte et qui nous parvient lamentablement mutilée, n'en est pas moins intéressante, non pas seulement par ses reliefs, mais aussi par la contribution nouvelle qu'elle apporte à l'étude du paganisme dans la Tongrie.

Tongres avait déjà révélé des statuettes de Mercure, de Mars, d'Hercule, de la Fortune, de Priape, de l'Abondance et fourni des inscriptions à la Fortune et à Volkanus; cette fois son sol, si fécond en antiquités, a produit un monument qui nous prouve que ses habitants adoraient également Jupiter et Junon.

L. RENARD et J. PAQUAY.

(1) Cfr. BENNDORF et SCHOENE, *Die antiken Bildwerke des lateranischen Museums*, pl. VI, 357 (REINACH, *Répertoire de la sculpture grecque et romaine*, II, 20, 5). — RECSEY, *Pannonia*, p. 1 (REINACH, *op. laud.*, III, 7, 1), etc.

On connaît d'autre part un certain nombre de petits monuments qui représentent Jupiter assis entre Junon et Minerve. Voy. BABE-LON et BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 11, n° 22 et, d'après eux, COHEN, *Description... des monnaies frappées sous l'empire romain*, 2^e édition, t. II, p. 380, n° 1134 (Antonin Pie); MONTFAUCON, *L'Antiquité expliquée*, t. V, pl. CLV; DERVY, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 387.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN } pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 } pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 28 janvier 1906.

COMPTE RENDU.

Présidence de M. Max LOHEST, président.

La séance est ouverte à 10 h. 35.

25 membres sont présents : MM. M. Lohest, président; Dr J. Simonis, vice-président; L. Renard, secrétaire; Dr J. Alexandre, conservateur; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. J. E. Demarteau, M. De Puydt, baron de Sélvs-Fanson, G. Ruhl, Th. Gobert, Ed. Brahy-Prost, L. de Buggenoms, Jos. Brassinne, membres effectifs; MM. Ch. Wilmart, baron de Sélvs-Longchamps, C. Haulet, J. Hamal, Dr J. Grenson, L. Ledru, Ch. Wauters, J. Comblen, F. Sacré, A. Wauters, F. Hénaux, membres correspondants ou associés.

M. Fl. Pholien s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est approuvé sans observations. Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut.

ETAT DES PUBLICATIONS. — M. le Secrétaire rend compte de l'état des publications et annonce la prochaine distribution du dernier fascicule du t. XXXV du *Bulletin*.

ARTICLES POUR LE BULLETIN. — M. le Secrétaire dépose, de la part de M. F. Magnette, le manuscrit d'un travail intitulé *Les Emigrés*

français au pays de Liège. Sont nommés rapporteurs : MM. Th. Gobert et D. Brouwers.

CONFÉRENCE : *L'Evolution des lettres mortuaires à Liège*, par M. M. Lohest, président.

M. le Dr J. Simonis, vice-président, félicite et remercie vivement l'orateur, au nom de l'assemblée, pour son intéressante et originale conférence.

ELECTIONS. — Ajourné.

AFFAIRES DIVERSES. — M. P. Comblen attire l'attention de l'Institut sur le danger de destruction que courent actuellement certaines parties de l'ancienne abbaye de Stavelot, dont on aurait l'intention de convertir l'emplacement en un parc. Il fait circuler une série de photographies des bâtiments en question et demande à l'Institut de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces anciens vestiges du passé.

L'Institut acquiesce au désir de M. Comblen de se rendre sur les lieux et le charge d'organiser cette excursion.

COLLECTIONS. — MM. Lousberg et De Puydt déposent au nom de la Ville de Liège : *a)* une poterie en terre cuite avec anse (haut. 0^m15); *b)* une petite cruche en grès à deux anses (haut. 0^m18); *c)* une cuillère en bronze, du moyen âge, recouverte d'une magnifique patine et portant deux poinçons à la fleur de lis; *d)* un objet indéterminé en fer. Ces antiquités ont été trouvées en 1905, rue des Croisiers, à Liège, au cours des travaux de construction de la nouvelle crèche.

La séance est levée à 11 h. 45.

Léonard Defrance, graveur.

Les biographes de cet artiste le signalent comme auteur de portraits, de tableaux de genre, de fleurs, de fruits, de panneaux décoratifs, de devants de cheminées et d'un tableau historique : *La suppression des couvents par Joseph II*, gravé en 1789 par Gutenberg. Mais, chose singulière, ils ont laissé de côté une autre face de son talent. En effet, aucun d'entre eux ne renseigne qu'il s'est livré à des travaux de gravure.

Il est pourtant certain qu'il a exécuté quelques gravures,



ALLÉGORIE GRAVÉE PAR L. DEFRANCE

en petit nombre probablement. Un heureux hasard nous a fait rencontrer, il y a quelques années, une estampe à l'eau forte signée *L. Defrance inv^t pinx^t et sculp^t*.

C'est une allégorie relative à l'élection, le 20 avril 1763, du comte Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont pour succéder au cardinal Jean-Théodore de Bavière sur le trône épiscopal de Liège. Il recueillit 31 voix sur 50, les 19 autres se portèrent sur le prince Clément de Saxe. Un procès ayant été engagé en Cour de Rome, le pape Clément XIII se prononça en faveur du comte d'Oultremont et mit fin à la contestation en lui accordant le Bref d'administration le 30 mai 1764.

C'est à cette occasion que Defrance composa, peignit et grava à l'eau forte, une allégorie se rapportant à cette élection. La composition, d'une hauteur totale de 248 millimètres offre au centre, dans un cadre ovale haut de 114^{m/m} sur une largeur de 77^{m/m}, le portrait du prince en buste et revêtu d'hermine. Au-dessus deux anges ailés tenant des banderoles avec inscription, à droite : *Deo volente*, à gauche : *patria petente* ; sur le cadre, les armes de la famille placées sur la double aigle de l'Empire tenant la crosse et l'épée, le tout surmonté du bonnet princier.

De chaque côté du cadre, deux figures assises et drapées, à droite la Religion, à gauche la Loi, soutiennent celui-ci sur une base portant les mots : *Deo et patriae*.

En dessous on lit l'inscription suivante :

CAROLUS NICOLAUS ALEX. AB OULTREMONT

*Episcopus et Princeps Leodiensis Anno 1763 aetatis 47
verum Hominem frustra Cynicus quaesiverat olim ;
CAROLUS est per quem LEX RELIGIOque vigeant.*

Si ces inscriptions ont été composées par Defrance, elles font un contraste frappant avec les idées et les procédés qu'il manifesta plus tard envers le clergé et l'Eglise.

Cette gravure est-elle la seule que l'on doive à Defrance, serait-ce son seul travail à l'eau forte ? C'est peu probable. nous paraît-il.

Quoi qu'il en soit, l'attention, désormais éveillée sur ce sujet, pourra peut-être révéler d'autres travaux de ce genre. C'est à souhaiter.

La reproduction ci-jointe suppléera à l'insuffisance de la description.

Defrance a laissé une auto-biographie écrite de sa propre main à une époque où il avait été forcé de renoncer à s'occuper des affaires publiques. Ce manuscrit sans date nous a été gracieusement communiqué en 1899 par son propriétaire, M. van Scherpenzeel-Thym, ingénieur en chef de la Province de Liège.

L'auteur n'y fait aucune allusion à cette allégorie. Craignait-il de se voir reprocher cette œuvre comme un acte de servilité ou de courtoisie envers un *ci-devant*, un *aristocrate*, un *tyran mitré* ?

Le tableau a été sans doute peint : existe-t-il encore ?

Pour terminer, nous dirons que le Musée de l'Institut archéologique liégeois conserve un buste en plâtre de Defrance enfant, et un portrait peint sur toile de l'artiste dans sa vieillesse.

J. A.

Trouvaille numismatique à Roloux.

Une des dernières cachettes de monnaies signalées en Hesbaye est celle du cimetière de Roloux, près Fexhe-le-Haut-Clocher.

Les pièces contenues dans un petit vase en grès brisé lors de la découverte, étaient, en général, dans un état de conservation médiocre. Elles ont été déterminées par M. le baron de Chestret de Haneffe, qui a reconnu, parmi elles, une pièce très intéressante d'Arnould de Horn,

aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Gaillard, curé de Geer.

Nous croyons utile de consigner ici la composition de cette trouvaille, qui comprenait environ 550 monnaies.

Liège. — *Arnould de Horn* (1378-1389). Denier noir (?)

(DE CHESTRET, nos 271 et 272.)

Thierry de Perwez (1406-1418). 4 deniers noirs.

(ID., n° 300.)

Jean de Bavière (1389-1418). 2 deniers noirs.

(ID., n° 296.)

Id. 28 demi-griffons d'argent.

(ID., 292.)

Id. 36 griffons d'argent. (ID., 290.)

Id. 7 doubles griffons d'argent.

(ID., 288.)

Flandre. — 1 *Roosebeker*, monnaie de convention entre *Philippe le Hardi* et la duchesse *Jeanne de Brabant* (1384-1389).

Philippe le Hardi (1384-1404). 5 doubles gros au lion portant drapeau.

8 gros id., id.

2 doubles gros à l'aigle

1 voetdrager.

1/2 boddrager.

Jean Sans Peur (1404-1419). 3 doubles gros aux 2 écus heaumés.

3 gros id. id.

1/2 gros id. id.

2 deniers noirs.

Bourgogne. — *Jean Sans Peur*. 2 blancs à l'écu.

Luxembourg. — *Josse de Moravie* (1388-1402). 5 gros à l'écu.

Antoine de Bourgogne (1409-1415). 1 gros cromsteert; 2 gros cromsteert.

Wenceslas II (1383-1388). 4 gros cromsteert.

Waleran de Luxembourg (1371-1415). Comte de St-Pol. Double gros au lion heaumé frappé à St-Pol.

France. — *Charles V* (1364-1380). 10 blancs à l'écu.

Louis IX (1226-1270). 6 deniers tournois.

Hainaut. — *Guillaume IV de Bavière* (1404-1417). 2 deniers gros au lion dans la halle, frappés à Valenciennes. (CHALON, 139.)

Diverses pièces frustes.

Born. — *Renaud de Fauquemont* (1356-1396). 1 denier noir. (v. d. CHYS, IV, 3.)

Reckheim. — *Guillaume II de Sombreffe* (1400-1475). Denier appelé vlieguyt.

- Hollande.** — *Guillaume V de Bavière* (1346-1359). 2 gros au lion.
Aix-la-Chapelle. — Denier à la porte.
Brabant. — *Antoine de Bourgogne* (1406-1414).
18 boddraggers de Louvain. (DE WITTE, 435.)
12 demi-boddraggers » (ID., 436.)
3 quarts de boddraggers de Louvain.
4 boddraggers de Vilvorde (DE WITTE, 432.)
1 denier noir. (ID., 438.)
Jeanne et Wenceslas (1355-1383).
Gros Bryman frappé à Maestricht (DE WITTE, 409.)
Id. denier noir. (ID., 412.)
Jean III (1312-1355). Blanc au lion. (ID., 360.)
2 deniers noirs, monnaies de convention entre la duchesse *Jeanne* et *Philippe le Hardi* (1384-1389). (ID., 416.)
Namur. — *Guillaume II* (1391-1418).
7 deniers noirs (CHALON, 177 et 178).
5 roosebekers variés (ID., 172).
279 wihots ou guillots, monnaie noire (ID., 183 et var.)
Rummen. — *Jean de Wesemael* (1415-1464).
5 deniers noirs (V. D. CHYS, XXIV, 3).
4 blancs à l'écu.
1 denier noir (?)

Au point de vue de la numismatique liégeoise, la trouvaille de Roloux ne présente qu'un intérêt relatif, vu qu'elle ne comprend que 78 pièces de notre ancienne principauté; on remarque, par contre, la forte proportion des monnaies namuroises (291), qui à elles seules forment plus de la moitié du dépôt.

Ce dernier doit avoir été confié à la terre dans le dernier quart du xv^e siècle, la pièce la plus récente du trésor étant un denier de Guillaume II de Sombreffe (1400-1475).

Remède singulier pour la peste.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les registres d'institutions soit judiciaires, soit administratives ou religieuses, vieux de plusieurs siècles, des annotations spéciales, totalement étrangères à la destination du registre. Dans ces indications particulières, les remèdes contre toutes espèces de maladie dominant. Nous donnons comme type

du genre, la recette suivante contre la peste, insérée par un scribe de l'époque, sous le titre ci-dessus, en tête du registre aux Recès du Conseil de la Cité de Liège, des années 1585-1586.

« Fault prendre deux cuilliers plain d'huile d'olive et autant de bon et fort vinaigre, puis pormener dessus deux à trois heures. Puis retourner à la maison et faire siex emplaestres de blan d'œuffes assez bien broyez et batu, et du sel et en faer lesdits emplaestres et les appliquer sur les bras près des mains intérieurement, deux dessoubs les genoux, par dehors la jambes, et les deux autres aux échevilles des pieds par dedens, puis se mettre au liet sans chemises, bien couvert. »

Le scribe n'ajoute pas si le remède était efficace

TH. G.

NÉCROLOGIE.

Deux deuils des plus cruels sont venus coup sur coup frapper l'Institut dans le courant du mois de février : nous avons vu disparaître, successivement, deux de nos membres effectifs : MM. Jules Helbig et Erasme Paques.

Profondément épris de tout ce qui concerne l'art, Jules Helbig s'était spécialement attaché à faire revivre notre ancien art mosan ; il lui consacra plusieurs travaux des plus estimés, tel, notamment, son grand ouvrage : *La Peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*.

Il y a un an, à peine, il se mettait encore courageusement à l'œuvre pour organiser les sections de peinture et de sculpture à l'EXposition de l'Art Ancien

Son introduction au catalogue de ces sections est l'une des dernières notices qui soit sortie achevée de sa plume.

Doué d'une activité peu commune, Jules Helbig était Directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, Vice-Président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil supérieur pour l'enseignement du dessin, membre du Comité du Musée des arts décoratifs, Vice-Président de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

Jules Helbig était entré dans notre Société le 31 décembre 1867 ; il était le troisième au rang d'ancienneté parmi nos membres !

Naguère encore président de notre Société, il prit toujours une part active à nos travaux, et sa voix autorisée faisait de lui un maître sympathique et vénéré.

Son œuvre scientifique (1) est considérable et son ardeur au travail n'avait d'égal que sa modestie, modestie qu'il a perpétuée jusqu'à sa mort... Il a voulu être inhumé sans faste, sans bruit, sans même que ses collègues aient pu suivre son cercueil !

Tous nos membres garderont de Jules Helbig le souvenir d'un collègue dévoué et sûr.

Non moins cruelle est la perte que l'Institut a faite en Erasme Pâques, décédé en notre ville, le 19 février, à l'âge de 72 ans.

Depuis de nombreuses années, il se consacrait exclusivement à ses études de prédilection : la littérature, la musique, la botanique et les beaux-arts.

Grand amateur de tableaux, dont il sut réunir une galerie importante, il était toujours en éveil pour assurer la conservation au pays de Liège des œuvres de nos anciens maîtres.

Nos vieux monuments locaux trouvaient en même temps, en Erasme Pâques, un défenseur convaincu et intrépide.

D'une serviabilité peu commune, il se mit avec ardeur au service de l'Institut; bibliothécaire de 1894 à 1901, puis trésorier de notre Société, il est mort à la tâche, apportant à ces fonctions successives le soin et la bonté qui ont caractérisé toute sa vie.

Dans bien d'autres circonstances, il sut nous prêter son bienveillant concours; il représenta notamment l'Institut aux divers Congrès archéologiques de ces dernières années, notamment à ceux d'Enghien, de Bruges, de Hasselt et de Tongres.

Nous avons perdu en Erasme Pâques un membre estimé et de bon conseil; son existence laborieuse et utile a été rappelée en termes touchants par notre Président, auprès du corps de notre regretté collègue.

L. R.

(1) Sur la Bibliographie de Jules Helbig, voir : *Archives Belges*, année 1906, pp. 48 et suiv.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 25.50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25) pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 25 février 1906.

COMPTE RENDU.

Présidence de M. le Dr SIMONIS, vice-président.

La séance est ouverte à 10 h. 40.

19 membres sont présents : MM. Dr J. Simonis, vice-président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; J. Servais, conservateur-adjoint ; Fl. Pholien, trésorier-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; M^{rs} Schoolmeesters, MM. M. De Puydt, G. Ruhl, Th. Gobert, membres effectifs ; MM. C. Haullet, G. Rasquin, baron R. de Selys-Longchamps, Eug. Polain, F. Hénaux, baron M. de Selys-Longchamps, F. Sacré, A. Snyers et E. Masson, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. M. Lohest, baron J. de Chestret de Hanefte, Ed. Brahy, L. de Buggenoms et D. Brouwers.

En ouvrant la séance, M. le Dr Simonis, devant l'assemblée debout, rend hommage à la mémoire des deux membres effectifs que l'Institut a perdus dans le courant du mois, MM. Jules Hielbig et Erasme Pâques ; il rappelle leur carrière toute de dévouement et de labeur.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du procès verbal de la séance de janvier, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

ETAT DES PUBLICATIONS. — M. le Secrétaire annonce que le second et dernier fascicule du tome XXXV du Bulletin paraîtra dans la

première quinzaine de mars et que la *Table analytique* des XXX premiers volumes du Bulletin sera prête en avril.

ARTICLES POUR LE BULLETIN. — L'Institut, sur l'avis conforme de différents rapporteurs, décide l'impression au Bulletin des travaux suivants :

Les Emigrés français au pays de Liège de 1791 à 1794. par M. Magnette.

Station néolithique de Nomont, par J. Servais.

Mémoires inédits de Nicolas Hauzeur sur la Révolution liégeoise de 1780 et les événements qui la suivirent, par Th. Gobert.

Rapport du secrétaire sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1905. — M. le Secrétaire donne lecture de son rapport. M. le Président, après avoir remercié et félicité, au nom de l'assemblée, M. L. Renard, propose l'insertion de son Rapport au Bulletin. — Adopté.

Rapport du trésorier sur la situation financière. — M. Fl. Pholien, trésorier-adjoint, expose les circonstances majeures qui s'opposent à ce qu'il soit remis un rapport définitif; il donne lecture d'un bilan provisoire et annonce que les comptes définitifs seront rendus, si possible, pour la séance de mars.

Présentation de candidats pour une place de membre correspondant. — Est présentée, la candidature de M. le comte Cari van der Straten-Ponthoz, patronné par MM. Jul. Fraipont, M. De Puydt, Dr J. Simonis, Dr J. Alexandre, G. Ruhl, Fl. Pholien, Th. Gobert et J. Servais.

Elections. — M. Edmond Couvreur, artiste-peintre à Liège, présenté par MM. J. Fraipont, Dr J. Simonis, M. De Puydt et C. Haulet, est élu, à l'unanimité, membre associé.

Affaires diverses. — M. Fl. Pholien est nommé trésorier de l'Institut en remplacement de M. E. Pâques, décédé.

Collections. — MM. F. Hénaux et L. Renard font don d'un poids ovoïde en plomb, muni d'un anneau de suspension en fer et provenant des substructions d'une villa belgo-romaine aux Avins.

La Commission des fouilles remet un encrier romain en bronze trouvé aux environs de Tongres.

La „Veue de la machine de Marly”.

M. V. Dwelshauwers-Dery, professeur émérite et ancien recteur de notre Université, achève en ce moment l'impression d'un important travail où il est longuement question de la machine de Marly. L'ouvrage a pour titre :

« Quelques antiquités mécaniques de la Belgique » et paraîtra dans le tome IV des *Actes du Congrès international des mines, de la métallurgie, de la mécanique et de la géologie appliquées*.

Les titres de Renkin à la paternité de cette œuvre célèbre y sont, peut-on dire, établis d'une manière définitive.

Déjà, en 1889, dans un rapport fourni à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, M. le professeur Dwelshauwers avait eu à s'occuper du chef-d'œuvre de notre Renkin Sualem.

Depuis lors, poursuivant obstinément ses recherches, il obtint la bonne fortune de découvrir de nombreuses données inédites, et c'est en les utilisant qu'il composa le mémoire dont je viens de citer le titre. A cette occasion, M. Dwelshauwers a fait à la Bibliothèque de l'Université un don qui ne peut manquer d'intéresser les Liégeois.

On sait que Pierre Giffart, graveur du roi, avait publié en 1715 une « Veue de la machine de Marly » de dimensions considérables.

La gravure ne mesure pas moins de 1^m80 de haut sur 2 mètres de large.

Un exemplaire s'en trouvait jadis, semble-t-il, au château de Seraing. En effet, dans un « Répertoire des meubles et effets restants au chateau de Serain, appartenants à l'héritié de feu Son Altesse Celsissime d'Outremont, eveque et prince de Liege, fait le 24 fevrier 1772 » dont je dois la communication à l'inépuisable obligeance de l'honorable M. D. Van de Castele, se trouve la mention suivante : « Une grande vieille carte de la machine de Marly ». Cette vue était suspendue à la muraille « dans le grand vestibulle au pied de l'escalier royal en entrant dans l'appartement de Son Altesse du coté du jardin ».

Actuellement, il n'existe plus, à la connaissance de M. Dwelshauwers, que deux exemplaires de la gravure de Pierre Giffart. L'un se trouve à la Bibliothèque nationale ;

l'autre, fort attaqué par le temps, est conservé à Bougival, dans l'ancienne habitation de Renkin, occupée aujourd'hui par les bureaux de l'administration de la Société des nouvelles machines de Marly.

M. L. A. Barbet, président de cette Société, a fait restaurer par un artiste habile, ce second exemplaire de la gravure, et sur les instances de M. Dwelshauwers, a bien voulu lui en remettre une copie photographique pour notre Bibliothèque. A cette photographie, en grandeur d'exécution de l'original, M. Dwelshauwers a fait donner un cadre qui ne manque pas non plus d'intérêt. Ce cadre, en chêne, est tiré d'un des pilotis ayant fait partie de la machine de Renkin depuis sa construction vers 1682 et qui fut arraché lors de l'installation des nouvelles machines.

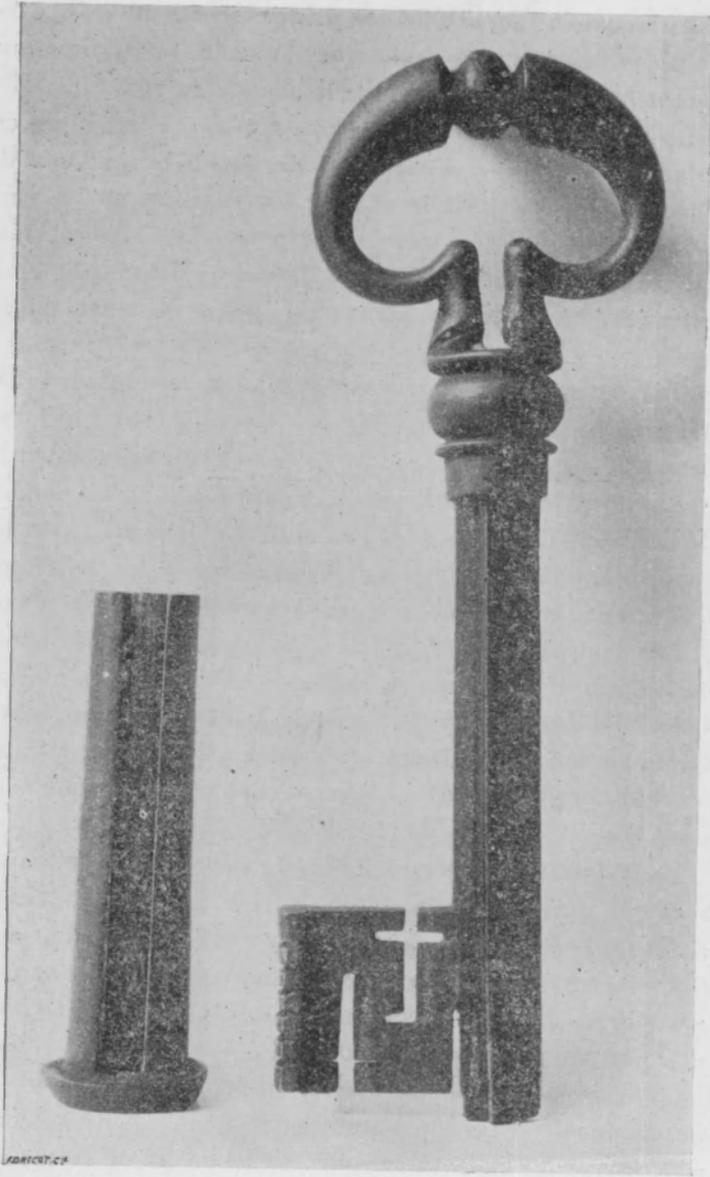
Ajoutons enfin que M. Dwelshauwers a remis à la Bibliothèque la copie qu'il avait faite de divers imprimés rarissimes, relatifs au sujet étudié par lui.

J. BRASSINNE.

A propos de la clef de la porte Saint-Léonard.

La clef de la porte Saint-Léonard, à Liège, reproduite ci-contre est probablement la dernière qui fut en usage pour la fermeture de cette porte ou de son guichet; c'est un des premiers objets entrés dans les collections de l'Institut archéologique liégeois. M. Ulysse Capitaine, qui la tenait de son père, en fit don au Musée en 1856.

Cette clef, en fer forgé, outre son intérêt historique, est remarquable par la beauté de son travail; elle est munie d'un étui également en fer, destiné à protéger la partie de la tige qui s'engageait dans la serrure. Sa reproduction photographique, due à l'amabilité de notre dévoué collègue, M. le docteur Grenson, nous dispense de toute description.



Grandeur réelle.

On sait que de toutes nos portes de ville, c'est celle de Saint-Léonard qui a joué le rôle le plus marquant. C'est

par elle que la plupart de nos princes font leur « Joyeuse-entrée », c'est contre elle que l'armée bourguignonne commence l'attaque de la ville le 26 octobre 1468.

Les Grignoux s'en emparent en 1646; en 1648, ils en refusent l'entrée à Ferdinand de Bavière qui voulait rentrer dans sa capitale et, par représailles, un an plus tard, les têtes des trois principaux chefs des mutins, Wathieu Hennet, Barbière et Eustache Léonardi, sont exposées, fixées à des pieux, au-dessus de cette même porte (1).

On connaît le rôle important que jouent les clefs de villes dans toute histoire communale. Ce sont elles qui, au premier signal de danger extérieur, interrompent toutes communications avec le dehors; elles sont un symbole de la liberté de la cité : les présenter au suzerain, c'est lui rendre hommage, c'est se reconnaître en sa sujétion ; les livrer à un vainqueur, c'est se rendre à merci !

Les bourgeois de Liège avaient la garde des portes de leur ville, mais par son règlement de 1684, Maximilien-Henri de Bavière la leur enleva, pour la confier à une milice de son choix. Dans son mandement, il ordonne que les clefs de la Cité lui soient rapportées chaque soir au Palais.

Le 26 juin 1727, Georges-Louis de Berghes donne l'autorisation d'entrer et de sortir de la ville quelque temps après les heures fixées pour la clôture des portes, en payant une légère rétribution affectée au profit de l'hôpital St-Georges. Ces entrées et ces sorties se feront, dit l'édit, non pas par les grandes portes qui doivent rester fermées, mais par les guichets. Cette mesure n'est applicable que pour les portes S^{te}-Walburge, St-Léonard, S^{te}-Marguerite, d'Avroy et d'Amercœur. Les heures de fermeture

(1) Théodore GOBERT, dans son important travail sur *Les Rues de Liège*, donne sur la porte St-Léonard de très nombreux et très intéressants renseignements.

étaient fixées comme suit : depuis la Toussaint jusqu'à mars, pour les grandes portes, à 8 heures et demie; pour les guichets, à neuf heures et demie; depuis mars jusqu'à la Toussaint, pour les grandes portes, à 9 heures; pour les guichets, à 10 heures (1).

Il était interdit aux portiers de la Cité de vendre leur charge et ils étaient soumis à la surveillance d'un officier spécial appelé le major des portes. Celui-ci avait dans ses attributions la réception et la distribution des clefs. Beckers fut le dernier major des portes; il démissionna en avril 1789 (2).

C'est en 1793 que, pour la dernière fois, il est fait mention officiellement des clefs de notre ville.

On sait qu'après leur défaite d'Aldenhoven, sur la Roer, (1^{er} mars 1793) les Français quittèrent Liège précipitamment et dans le plus grand désordre, en emportant l'argent des caisses publiques, l'argenterie de plusieurs églises et de maisons d'émigrés. Ils sortirent par la porte S^{te}-Marguerite pour se rendre à Bruxelles par la chaussée d'Ans.

Les Autrichiens entrèrent presqu'aussitôt par la porte d'Amersœur (5 mars 1793); pour retarder leur poursuite, les Français avaient fermé les portes de la ville et en avaient emporté les clefs. C'est ce que rapporte la *Gazette de Liège* du 10 juin 1793. Nous en donnons ci-après l'extrait, que M. le docteur Alexandre, notre dévoué conservateur, a bien voulu nous communiquer avec sa bienveillance habituelle.

(1) *Recueil des édits, réglemens, privilèges, concordats et traités faits au pays de Liège*, de M. G. DE LOUVREX. Edition de 1700, t. I, p. 148.

(2) Beckers, Maximilien-Henri-Godefroid, enseigne en pied au régiment liégeois le 22 juillet 1746, lieutenant le 3 janvier 1752, démissionnaire en 1756, succéda à son père comme major des portes de la Cité de Liège, le 6 août 1756.

« De Liège, le 7 juin ».

« M. de Stocquart, prévôt-général des Pays-Bas et de l'Hôtel de Sa Majesté l'Empereur et Roi, vient de remettre, de la part du Gouvernement-Général, à Son Altesse Celsissime, notre très-gracieux Prince, les clefs de cette ville, reprises sur les François, qui les avoient emportées avec eux, lorsque fuyant devant les troupes victorieuses de S. M. I. et R., ils avoient dû abandonner précipitamment notre ville, le 5 Mars dernier. Ces régicides, qui, pour leurs principes subversifs de tout ordre, et les dévastations de tout genre qu'ils ont commises dans ce pays, y seront à jamais en horreur, avoient cru pouvoir arrêter l'ennemi en fermant nos portes, au moment de leur départ. Cette démarche consterna tous les bons citoyens, qui, craignant qu'on ne les soupçonnât de vouloir opposer de la résistance à nos braves libérateurs, se hâtèrent de briser eux-mêmes ces portes, et reçurent les troupes de S. M. I. au son de toutes les cloches et aux acclamations redoublées, que leur inspiroient les sentiments de la plus vive et la plus juste reconnoissance. »

Gazette de Liège, année 1793, numéro 45. Avec privilège.

Du Lundi 10 juin

J. SERVAIS.

—*—

A propos de la trouvaille numismatique de Roloux.

Je crois être agréable à mes confrères de l'Institut archéologique liégeois en leur signalant l'importance de la trouvaille de Roloux au point de vue liégeois : la pièce la plus remarquable de ce trésor, déterminé par M. le Baron J. de Chestret de Haneffe, est un demi-gros d'Arnould de



Horn (1378-1389). J'en ai donné la description, qui vient de paraître, dans la *Revue belge de numismatique* (deuxième

livraison 1906, pages 154-155). Non seulement cette pièce est inédite, mais encore elle est la seule, à ma connaissance, dans la série liégeoise, qui ait été frappée dans l'atelier de Weert : après un nouvel examen très minutieux, je me suis convaincu de cette provenance.

J. G.

Documents relatifs à l'Hôpital St-Julien de Liège

Quoique la bienfaisance, si répandue dans les siècles passés au pays de Liège, n'ait pas encore eu son historien, il se trouve déjà des notices assez complètes relatives aux divers établissements hospitaliers de notre ville dans le beau travail de M. Th. Gobert sur les *Rues de Liège*. L'auteur a pu utiliser une partie de leurs archives ; mais celles-ci, n'étant pas encore classées à l'époque où l'érudit archiviste provincial rédigeait son ouvrage, ont encore conservé dans leur sein quelques documents intéressants, restés inconnus jusqu'ici. Nous en avons retrouvé plusieurs qui feront l'objet de l'une ou l'autre communication dans cette Chronique.

En faisant l'historique de l'hospice St-Julien, M. Gobert dit : « on connaît malheureusement peu de chose sur la naissance de l'institution hospitalière comme sur toute son existence. L'acte de fondation est perdu, mais l'historien Foullon, qui l'aura probablement eu en mains, attribue l'établissement de l'hospice à un bourgeois de Liège, du nom de Gilles Corbesier, en l'année 1319 » (1). Occupé à classer les archives de cette maison (2), nous n'avons pu

(1) *Les Rues de Liège*, t. II, p. 153.

(2) Ces archives comprennent 166 chartes et parchemins de 1315 à 1640 ; 201 registres de comptes de 1445 à 1803 ; 14 liasses de cahiers de comptes de 1436 à 1762 ; 29 liasses contenant 840 dossiers classés d'après un inventaire dressé dans les dernières années du XVIII^e

mettre la main sur l'acte de fondation, mais nous avons été cependant assez heureux de découvrir deux actes qui méritent une publication. Le premier qui mentionne l'existence de l'hôpital en 1315 déjà, est relatif à la construction d'un pont qui sera tenu à bail perpétuel par Colai le Flokenier et les mambours de l'hospice St-Julien. Par le second, qui est daté de novembre 1319, quatre archevêques et huit évêques accordent une indulgence de quarante jours à ceux qui viendront en aide et feront des donations en faveur de cette institution.

DD. BROUWERS.

4 aout 1315.

A tous cheaus ki ches presentes lettres verrunt et orrunt, Lambuce li charpentiers, freres maistres Jakeme le charpentier, salut et conoistre veriteit. Sacent tuit que ie ai doneit heritaiblement et perpetuement a tenir a Colai le flokenier et as manbors de l'ospitaal Sain Julien 1 pont par mi le biet de molin, li queis pons doit tenir vint sies pies de longeeche entre lun ruilhic et lautre, et si doit avoir li dis pont dis pies de haut entre le fous et le plance de pont de desous, par teil que li dis pons doit estre fais aval joindant delle terre le dit Lambuche, par si que li dis Lambuce se wet aisier dei dit pont, que ilh doit livreir moitie terre et le moitie des frast ki aferont a dit pont, parmi une mailhe de chens par an, a paiier chascun an al Noyel, et a une mailhe de relief et requestison doir a autre et de saingnor a autre ; et la nos fesimes don et vesture a Colai et az manbors del hospitaal deseurdit. Furent mi tenant heritauble, a savoir sunt Jakemote, li fis Robert le Wantier, Hauons Lambuce et Gilons li scohier con dit a l'espée, liqueil tenant en orent bien lour drois, et nos les nostres. Et furent li dis Colais et li manbors

siècle par le notaire B. Dumont, archiviste des Hospices. Parmi ces pièces, nous signalerons : 1^o le testament de Diédonnée Préalte qui, le 25 février 1745, fait une donation aux mambours de l'hospice St-Julien « à condition de faire du feu dans une des places du dit hospital pour les pauvres, et cela depuis la Toussaint jusqu'aux Pâques, tant le soir que le matin, et même dans d'autres jours, selon que le fâcheux temps le requererat » ; 2^o trois plans de l'hôpital de 1685, 1698 et 1700, accompagnés d'une description de l'intérieur des bâtiments (dossiers n^{os} 224 et 259).

deseurdis commandeis en fais ens el dit pont si avant que drois et loys portent, et us et constumme est en teis choses affaire. Et par tant que che soit ferme chose et estable, si aige Lambuche deseurdis por mi et pu Jakemote desuer dis por mi, por Hanon Lambuche et por Gilou le scolier a lour requeste pendus ce fait pendre nos propres saiaus a ches presentes lettres en tesmoingnage de veriteit. Che fut fait et doneit en lan de grasee mil trois cens et quinze, le lundi devant le Sain Loren.

Original-sur parchemin, le sceau a disparu.
Fonds *hospice de St-Julien*, aux Archives
de l'Etat à Liège.

Novembre 1319.

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis miseratione divina Esgerus Lundensis (1), Onufrius Salernitanus (2), Raymundus Adrianopolitanus (3), Rostagnus Neopatensis (4) Archiepiscopi, Beringarius Christopolitanus (5), Guillermus Puteolanus (6), Nicolaus Argolicensis (7), Egidius Andrinopolensis (8), Petrus Narniensis (9), Dominicus Metelensis (10), Guillermus ad partes Thartarorum (11), et Orlandus Domotensis (12) episcopi salutem in Domino sempiternam. Si juxta sententiam sapientis inter tempus seminandi discernimus et metendi, seminare debemus in terris quod cum multiplicato fructu recolligere valeamus in celis, et licet secundum hoc omnibus indigentibus aperire teneamur viscera caritatis, illis tamen quodammodo facilius et habundantius debemus liberalitatis gratiam exhibere qui, cum sint pauperes spiritu, sponte subeunt onera paupertatis, ut possint pauperibus copiosius subvenire. Hoc vero, quamvis multi laudabiliter exequantur, illi tamen student laudabilius adimplere qui hospitalitati vacantes non solum infirmos

(1) Esger, archevêque de Lund en Danemark.

(2) Onufrius, archevêque de Salerne en Italie.

(3) Raymond, archevêque d'Andrianopolis en Grèce.

(4) Rostan, archevêque de Neopatras en Grèce.

(5) Bérenger, évêque de Christopolis en Grèce.

(6) Guillaume, évêque de Pozzuoli en Italie.

(7) Nicolas, évêque d'Argos en Grèce.

(8) Gilles, évêque d'Andros ou Andravida en Grèce (?)

(9) Pierre, évêque de Narni en Italie.

(10) Dominique, évêque de Mytilène (?)

(11) Guillaume de Villeneuve, nommé le 25 juillet 1507 (EUSEB, *Hierarchia catholica*, I, p. 163), transféré à Sagona en Corse en 1525.

(12) Orlandus, évêque de Domoskos en Grèce.

vagosque recipiunt sed et trahunt. Cupientes igitur Christi fidelium animos et desideria excitare ad opera caritatis ut ambulantes de virtutibus in virtutes retributionem iustorum recipere et in sancta Syon habitatione Deum Deorum conspiciere feliciter mereantur, attendentesque hospitale Sancti Juliani prope antiquas portas extra muros leodienses, quo Christi pauperes et infirmi nutriuntur et refoventur, suffragiis spiritualibus et temporalibus multipliciter indigere, ut eo frequentius ac devotius dictum hospitale christianorum coetus accedit, omnibus vere penitentibus qui ad ipsum hospitale causa devotionis, peregrinationis vel orationis, accesserint in festivitibus infrascriptis, videlicet Nativitatis Domini Nostri Jesu Christi, Circumcisionis, Epyphanie, Paraseves (1), Resurrectionis, Ascensionis et Penthecostes, in omnibus et singulis festivitibus beate Marie Virginis, beatorum Petri et Pauli ac omnium aliorum Apostolorum et Evangelistarum, Inventionis et Exaltationis Sancte Crucis, Michaelis Archangeli, Johannis Baptiste, Juliani, Martini, Nicolai et Sanctarum Marie Magdalene, Katherine, Margarete, in commemoratione omnium Sanctorum et in dedicatione capelle ipsius hospitalis ac etiam per octavas predicatarum festivitatum, aut qui ad fabricam sive sustentationem, luminaria, vestimenta et alia dicto hospitali necessaria manus porrexerint adiutricis, vel qui in extremis laborantes dicto hospitali quicquam suarum legaverint facultatum, seu qui corpori Christi et oleo sancto cum portantur infirmis, devotam prebuerint comitivam, aut exequiis et sepulturis mortuorum et predicationibus publicis ibidem interfuerint, necnon qui nuntios dicti hospitalis benigne recipierint, et elemosinas suas ipsi hospitali transmiserint; quotienscumque premissa vel premissorum aliquid fecerint, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius auctoritate confisi, singuli nostrum singulas dierum quadragenas de iniunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus, dummodo diocesani voluntas ad id accesserit et concensus. In quorum omnium testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum fecimus appensione muniri. Datum Avinione anno Domine millesimo trecentesimo decimo nono, mense novembris, pontificatus sanctissimi patris domini Johannis, divina providentia pape XXII, anno quarto.

Original sur parchemin, tous les sceaux ont disparu. Fonds *hospice de St-Julien*, aux Archives de l'Etat à Liège.

(1) C'est la fête de Vendredi-Saint.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 (pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 25 mars 1906.

COMPTE RENDU.

Présidence de M^r M. LOHEST, président.

La séance est ouverte à 10 h. 35.

26 membres sont présents : MM. M. Lohest, président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. Ed. Brahy-Prost, J. Fraipont, M. De Puydt, G. Ruhl, baron de Sélys-Fanson, Th. Gobert, J. Brassinne, membres effectifs ; MM. A. Philippart, C. Haullet, L. Ledru, J. Delaite, E. Polain, J. Plomdeur, Fr. Renkin, F. Hénaux, A. Wauters, O. Neef, F. Sacré, E. Masson et E. Couvreur, membres correspondants ou associés.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de février, qui est adopté sans observation, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que le second et dernier fascicule du t. XXXV du *Bulletin* sera remis aux membres présents à l'issue de la séance et que le tome XXXI (Table) paraîtra fin avril.

Articles pour le Bulletin. — Deux travaux nouveaux sont présentés pour le t. XXXVI ; l'assemblée nomme les rapporteurs d'usage.

Communication de M. Th. Gobert :

MACHINE DE MARLY ET ANCIENNES MACHINES D'ÉPUISEMENT AU PAYS DE LIÈGE.

M. le Président remercie chaleureusement le conférencier pour son intéressante communication, qui a donné lieu à de très curieux échanges de vues, notamment entre MM. Lohest et Philippart.
— Applaudissements.

M. J. Brassinne ajoute quelques mots au sujet de la conférence de M. Gobert et donne lecture d'une petite note qu'il a rédigée sur la *Machine de Marly* pour la *Chronique* mensuelle de l'Institut.

Election d'un membre correspondant. — M. le comte Cari van der Straten-Ponthoz, dont la présentation a été régulièrement faite en séance du 18 février dernier, est élu à l'unanimité membre correspondant.

Présentation de candidats pour une place de membre correspondant et deux places de membre effectif.

M. Eug. Polain est présenté comme membre correspondant et MM. baron R. de Sélvs-Longchamps et F. Hénaux comme membres effectifs.

Il sera procédé au vote à la séance d'avril.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — M. Maurice Cloes, avocat, rue Rouveroy, 1, à Liège, présenté par MM. M. De Puydt, J. Fraipont, Th. Gobert et Fl. Pholien, est élu à l'unanimité membre associé.

Affaires diverses. — M. Ed. Brahy-Prost soumet à l'assemblée deux panneaux sculptés en bois datant du xv^e siècle. Après une courte discussion, il est décidé que l'Institut fera les diligences nécessaires auprès de la Ville de Liège pour que celle-ci fasse l'acquisition de ces panneaux en vue de les placer à la Maison Curtius.

M. Pholien, en sa qualité de président du Cortège des XXXII métiers, dépose dans les Archives de l'Institut, le dossier des documents divers relatifs à l'organisation du dit cortège.

M. Polain proteste contre la démolition projetée d'une maison située à l'angle de la rue de la Violette et de la rue de Bex. Il demande à l'Institut d'intervenir auprès de l'Administration communale pour que l'aspect du Marché soit conservé, et qu'en cas de construction nouvelle, on impose pour celle-ci l'emploi d'un style liégeois. — Renvoi en Commission.

Sur la proposition de M. Delaite, l'Institut émet le vœu de voir reproduire le Palais de la Ville à l'Exposition pour le premier édifice public que la Ville aura à construire. Ce vœu sera transmis au Conseil communal.

Collections. — MM. J. Lousberg et M. De Puydt offrent à l'Institut une reproduction phototypique du Palais de la Ville à l'Exposition.

A propos des bannières des métiers de Liège

Lors des recherches auxquelles je me suis livré à propos du drapeau liégeois ⁽¹⁾, j'ai eu en communication un registre privé, concernant la famille S... de Liège et contenant un certain nombre d'armoiries de familles alliées à celle-ci ; ce registre renferme aussi des blasons de métiers, précédant des reliefs de ces métiers.

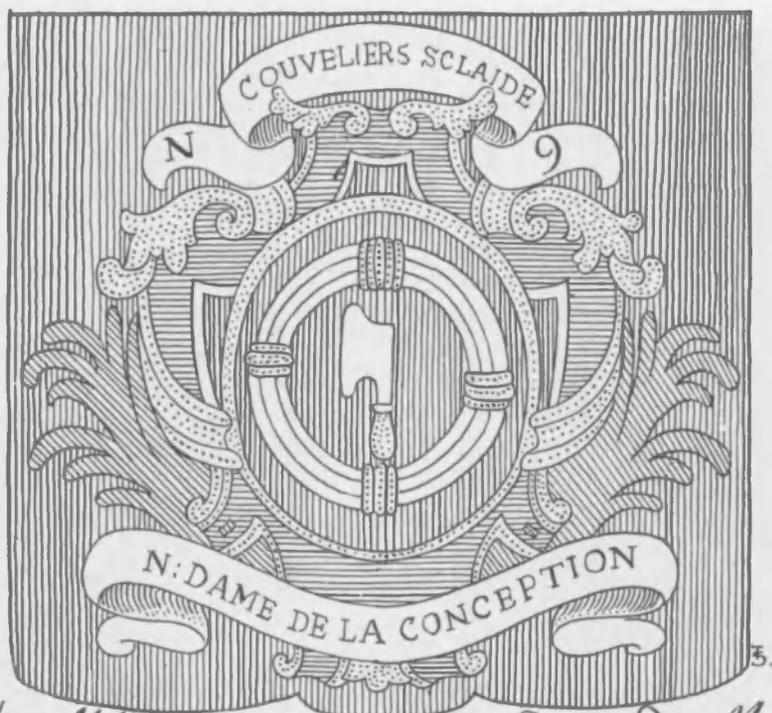
D'ordinaire, dans les registres que j'ai eu l'occasion de voir, les blasons des métiers sont peints, soit à même, soit dans un cartouche, au milieu de la page blanche. Dans le cas présent, au contraire, les armoiries des métiers, placées sur un superbe cartouche en couleurs, se détachent sur un fond écarlate à peu près carré, dont la partie inférieure forme trois festons, comme le bas des bannières d'église.

En outre, le cartouche, accosté de palmes vertes, porte, au dessus, une banderole avec le nom du métier et son n° de préséance, puis, en-dessous, une autre banderole avec le nom du patron du métier.

J'ai copié dans le registre en question, l'une des pages, celle qui porte les armoiries du bon métier des cuveliers et sclaideurs, dont le n° de préséance était 9 et la patronne N. D. de la Conception. La raison pour laquelle j'ai choisi cette page, de préférence, est que la mention du relief y est faite par le neveu du célèbre généalogiste Louis Abry, Simon-Joseph Abry, qui signe cette mention comme greffier sermenté du métier de cuveliers et sclaideurs.

Dans mon travail sur le drapeau liégeois, j'avais dit que de vieux Liégeois m'avaient assuré, pour les avoir vus jadis, que les drapeaux des métiers étaient rouges, portant au centre les armes du métier, entre des palmes vertes ;

(1) Voir *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 165-220.



L'an Mille sept Cents et Trente deux Du Mois de
septembre Le vingtieme jours du Temps du J Comissaire
surintendant et Henri Palatte Gouverneur du
bon Mestier des Couveliers et sclaudeurs de la Cité
franchise et Banlieu de Liege, at Releve Le
J Guillaume Louis Bourguignon Prelocuteur
fils Legitime du feu Jean Bourguignon et Dette
Margueritte Le Maire cest En suite du Relieff fait par
Le J Henri le Maire en date de Lan 1699 a Notre Registre
Jay soubsigne La ptes

Sim: jos: d'abry Grefier
sermés du du bon Mestier
per Reyrure

au dessus était l'indication du métier, en dessous celle du patron de la corporation.

Chose curieuse, ces assertions cadrent exactement avec les dessins contenus dans le registre de la famille S.... et je me suis demandé si, en réalité, l'auteur de ces figures, au lieu de dessiner simplement les armes des métiers au dessus des reliefs, n'a pas voulu reproduire la bannière de ces métiers. S'il avait eu l'intention de placer ces armes au milieu d'un motif ornemental, le cartouche, fort riche, eût amplement suffi et surtout, il n'eût pas placé ce cartouche sur un simple carré rouge, sans aucun ornement pour le relever, si ce n'est cette découpure en feston dans le bas, qui accentue encore la ressemblance de ce dessin avec une bannière.

Il y a encore à remarquer que seules, les armoiries des métiers — et elles le sont toutes — sont placées sur des carrés rouges. Les autres armoiries d'alliances de la famille sont dessinées et peintes également dans des cartouches très riches, mais sur fond blanc ou légèrement bleuté et encadré par d'autres ornements d'un fort beau style.

Il y a donc eu une raison pour placer les armes des métiers sur ce singulier fond rouge ; cette raison paraît être que l'auteur du registre — vraisemblablement Simon-Joseph Abry — a voulu représenter les bannières des métiers.

Si cette hypothèse était admise, nous saurions désormais comment étaient faites au commencement du XVIII^e siècle les bannières des métiers et ce document aurait une grande valeur, si l'on était certain que le registre en question, artistement exécuté, est de la main de Simon-Joseph Abry, c'est à dire d'une autorité en la matière.

Eug. POLAIN.

UN VIEIL HOTEL LIÉGEOIS

Parmi les plus caractéristiques hôtels privés de la rue Féronstrée doit être rangé celui appartenant présentement à la famille van Zuylen (n° 89) et situé à l'angle de la rue de la Poule dont il occupe presque tout un côté. Remarquable par sa masse imposante, il l'est également par son ancienneté. C'est aussi l'une des rares maisons transmises de siècles éloignés, desquelles il soit permis de remonter à l'origine.

Le vaste immeuble dont nous parlons date de l'année 1658. A son emplacement, on voyait alors trois petites habitations qui rétrécissaient considérablement sur ce point la rue Féronstrée, au grand dam de la circulation publique, du charriage surtout. Pour améliorer la situation par l'élargissement de la voie, l'un des bourgmestres régents, Pierre de Curtius, neveu du célèbre Jean de Curtius, fit l'emprise, au nom de la Cité, des trois modestes demeures.

A ce moment même, Lambert de Fays préparait pour son usage, vers l'emplacement indiqué, la construction d'une belle résidence. Il offrit et obtint de la Ville, le 22 juillet 1658, de racheter les trois maisons susdites au prix auquel les avait acquises le bourgmestre de Curtius et d'en affecter l'emplacement à l'édification du bâtiment projeté (1). En cette année 1658, la construction en était entreprise, comme l'atteste, aujourd'hui encore, l'inscription lapidaire fixée à la bâtisse, vers la cour, à côté des armoiries du premier propriétaire.

Lambert de Fays était l'un des marchands liégeois les plus opulents du XVII^e siècle. Il avait des relations très étendues. Nous possédons dans notre collection particulière maintes lettres lui adressées qui l'établissent. L'une d'elles renferme un échantillon d'étoffe du temps.

D'une famille très considérée, les de Fays devinrent, à partir de l'an 1687, seigneurs d'Andrimont, quoique continuant de résider à Liège.

TH. GOBERT.

(1) Conseil de la Cité. Recès, reg. 1658-1662, fo 2 vo.

A propos de la Machine de Marly.

L'intéressante communication que M. Th. Gobert a faite en séance du 25 mars dernier de l'*Institut archéologique liégeois*, sur les anciennes machines d'exhaure au pays de Liège, à propos de la Machine de Marly, avait donné lieu déjà, en cette même séance, à de très instructifs échanges de vues entre plusieurs membres de l'assemblée (1).

Cette communication a été suivie de la lecture, par M. Jos. Brassinne, d'une note sur une « *Veue de la Machine de Marly* » (2).

A la séance du 26 avril, M. Amédée Wauters a communiqué à ses collègues de l'Institut un document non moins curieux relatif à la même question et dont il a bien voulu, avec son obligeance habituelle, autoriser la publication dans cette *Chronique*.

Il s'agit d'un passeport délivré le 8 janvier 1710 au baron de Ville et à sa femme, à l'occasion d'un voyage de ces personnages à Aix-la-Chapelle ; voici le texte intégral de ce document, dont l'original appartient à M. le capitaine Gheure :

DE PAR LE ROY

A tous gouverneurs et nos lieutenans généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et commandans de nos villes, places et troupes et à tous autres nos officiers, justiciers et sujets qu'il appartiendra, SALUT. Nous voulons et vous mandons très expressément que vous ayez à laisser seurement et librement passer et repasser le sr Baron de Ville Gouverneur et Directeur de la machine de Marly et lad^e sa femme, allant à Aix la Chapelle, Pays de Liège, Pays Bas Espols et à Metz avec ses valets et équipage por revenir ensuite dans n^{re} Roy^{me} sans leur donner ny souffrir qu'il leur soit donné aucun empêchement, mais au contraire toute l'ayde et assistance dont ils auront besoin ; le présent passeport valable pour huit mois seulement : Car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le huit janvier 1710.

LOUIS

Par le Roy

COLBERT

GRATIS

(1) Cette communication a depuis été publiée par M. Th. Gobert, sous forme de brochure ayant pour titre : *Machine de Marly et anciennes machines d'exhaure au pays de Liège*. Liège, imprimerie Demarteau, 1906, 36 pages.

(2) *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1^{re} année, n^o 4 (avril 1906), pp. 30-32.

On n'ignore pas que l'invention de la fameuse machine de Marly a été diversement attribuée à Renkin Sualem et au chevalier Arnold de Ville (1).

De l'ensemble des données mises au jour à ce sujet, il ressort bien que le premier a été l'inspirateur, l'inventeur de la machine, et que le second en a entrepris la construction et dirigé les travaux. Or, dans le passeport, Arnold de Ville est précisément qualifié de « Gouverneur et Directeur » de la Machine de Marly et nullement d'« inventeur ».

Il a paru utile de consigner ce détail, d'autant plus que le document publié ci-dessus est un document officiel inédit, signé de Louis XIV et contre-signé de Colbert.

L. R.

(1) VILLENFAGNE, *Mélanges historiques et littéraires*, 1810; — LEROI, *Ancienne Machine de Marly ou de Ville et Rennequin*, Versailles, 1860; — JOS. DEMARTEAU, *Histoires ou légendes*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII; — S. BALAU, *Modave*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. VIII; — GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. III, article Renkin; — DWEISHAUWERS-DERY, *Quelques antiquités mécaniques belges*, Liège, 1906.

NÉCROLOGIE

Un nouveau deuil cruel est venu frapper l'Institut archéologique liégeois.

M. Georges Montefiore-Lévi, membre correspondant de notre Société depuis le 22 juillet 1895, est décédé à Bruxelles, le 24 avril dernier.

Il serait superflu de rappeler ici les innombrables services que cet homme, dont toute la carrière fut imprégnée de bonté, a rendus au pays entier, soit en venant sans cesse en aide aux malheureux, soit en favorisant chez nous le développement des recherches et des études scientifiques.

Les membres de l'Institut archéologique liégeois joindront au souvenir de cet homme de bien un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour les œuvres auxquelles son nom reste attaché.

L. R.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25) pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 27 avril 1906.

COMPTE RENDU

Présidence de M^r Max LOHEST, président.

La séance est ouverte à 17 h. 35.

22 membres sont présents : MM. Max Lohest, président ; Dr Jul. Simonis, vice-président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. M. De Puydt, Jos. Brassinne, membres effectifs ; MM. J. Charlier, Eug. Polain, F. Hénaux, Jos. Hamal-Nandrin, B^{on} Maurice de Sélys-Longchamps, Am. Wauters, Edm. Couvreur, C. Haulet, O. Neef, Eug. Masson, Dr J. Grenson, J. Plomdeur et M. Cloes, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés MM. G. Ruhl, Ed. Brahy-Prost, Jul. Fraipont, Ch. Wauters et J. Bouvy.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire dépose sur le Bureau un exemplaire du t. XXXI du *Bulletin* et annonce que ce volume pourra être distribué prochainement ; il fait remarquer, en outre, que l'impression du premier fascicule du t. XXXVI est commencée.

Communication de M. Eug. Polain :

DE LA TRADITION DANS LES ARTS ET LES MÉTIERS.

M. le Président remercie vivement M. Eug. Polain de sa longue et intéressante communication.

Election d'un membre correspondant. — M. Eug. Polain, dont la candidature a été régulièrement présentée en séance du 25 mars dernier, est, à l'unanimité, élu membre correspondant.

Election de deux membres effectifs. — L'Institut n'étant pas en nombre, l'élection est ajournée au mois de mai.

AFFAIRES DIVERSES. — COLLECTIONS. — M. Pholien fait hommage d'un exemplaire de son nouvel ouvrage sur *la Céramique au pays de Liège* et offre, de la part de M. J. Dardenne, une reproduction en plâtre d'un bas-relief de Jacques Richardot, sculpteur et céramiste d'Andenne (1787-1836). Remerciements.

La séance est levée à 19 h. 10.

UN DOCUMENT DU XVI^e SIÈCLE relatif au pillage de Liège de 1468

M. S. Bormans a naguère publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome VIII, pages 181 à 207, la liste des objets enlevés de Liège en 1468 par les soldats de Charles le Téméraire. On sait avec quelle cruauté fut alors traitée la malheureuse Cité. Avant de la détruire, les mercenaires du duc s'emparèrent de tout ce qui pouvait être enlevé et transporté et rapportèrent dans leurs villages le fruit de leurs rapines. C'est surtout dans la Picardie et le Hainaut, où étaient principalement recrutées les troupes bourguignonnes ⁽¹⁾, que les objets liégeois furent dispersés. Bien que le Téméraire eût recommandé d'épargner les édifices religieux ⁽²⁾, beaucoup d'églises furent pillées si complètement que deux mois

(1) Cf. la liste des chevaliers et hommes d'armes qui accompagnaient Charles le Téméraire à la bataille de Montlhéry donnée par JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, édit. DD. BROUWERS, t. I, pp. 14 à 21.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 81.

après la destruction de la ville, des prêtres étaient encore obligés de célébrer les offices sans ornements, sans livres et sans calice (1). Une commission fut nommée pour rechercher et racheter tout ce qui avait été emporté par les pillards, mais beaucoup d'objets échappèrent aux investigations et un heureux hasard put seul mettre quelquefois les anciens possesseurs sur la trace de ce qui leur avait été dérobé. Cette chance favorisa en 1502 les religieux de l'abbaye de S^t-Gilles, comme on peut le voir par le document publié ci-après. Un frère cordelier de Namur fit savoir au chapitre qu'un marchand de Tournay, nommé Jacques de Marghes, détenait certaines chappes et ornements qu'il avait achetés après la destruction de Liège à un soldat qui les avait emportés hors d'une abbaye située sur une montagne près de la ville. Les religieux décidèrent aussitôt d'envoyer une délégation près de ce marchand et de négocier la restitution de ces objets, s'ils étaient reconnus comme ayant appartenu à l'abbaye. Il ne restait au monastère que deux moines contemporains du sac de Liège : l'abbé Jean Dary, qui était à la tête du couvent depuis 1460, que l'âge et les infirmités empêchaient d'aller et venir et qui mourut peu de temps après, le 18 octobre 1503 (2). et un chapelain nommé Gille de Baciak. Celui-ci fut envoyé à Tournai avec le chanoine Bastien. Dans la liste publiée par M. Bormans, plusieurs orfèvres tournaisiens sont signalés comme ayant acheté à des soldats des épaves du sac de Liège. Jacques Coterel avait acquis d'un nommé Minnet une chasuble et deux tuniques pour quinze écus. Un autre orfèvre demeurant dans la cour de l'official avait obtenu plusieurs chasubles d'un nommé Pierre Roussel (3). D'après la même liste, les

(1) ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronique*, édit. C. DE BORMAN, p. 222.

(2) M^{sr} E. SCHOOLMEESTERS, *Les Abbés du monastère de S^t-Gilles à Liège* (*Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, vol. III, p. 180).

(3) Cf. BORMANS, *ouvr. cit.*, pp. 188 et 207.

ornemens et joyaux de St-Gilles lez Liège étaient entre les mains de Louis et Jacques de Coucy, de la compagnie de M. de Crevecoeur, habitant à Erin lez-Blangy, près d'Arras (1). Nous ignorons comment se terminèrent les négociations ouvertes avec Jacques de Marghes.

E. FAIRON.

18 JUILLET 1502.

In nomine domini amen. Nous les abbé et covent de l'englise et monastère monseigneur Saint Gile en Publémont emprès Liège savoir faisons à ung chascun et à tous cuy ces présente; parviendront que nous, aucunement informez de la partie de religieux personne frère Pierre de Namuir, cordelier de l'ordre des observans audit Namur, touchant certaines chappes chasures et aornemens estantes entre les mains de ung nommé Jacques de Marghes, marchant demorant à Tournay, et lequel Jacques en avoit pourparlé et adverti ledit frère Pierre comme celui qui avoit volenté et estoit desirant de les rendre et restituer se il savoit certainement à qui, ainsi que ledit frère Pierre nous a remonstré, et lesquelles chappes, chasures ou aornemens, ainsi qu'il disoit, ont esté entre les mains diceluy bon marchant dès la grande priese et destruction de la cité de Liège, qui deslors les avoit achaptez à ung quidam qui disoit les avoir apportez de unne abbye qui est sur unne montaigne auprès de Liège; et pour ce que à la dicte destruction ont esté prises et asportées plusieurs chappes, chasures et aornemens partenant à notredite abbye et covent, et n'avons jamais peu scavoir qu'ilz peuvent estre devenus; considérans l'advertissement dudit frère Pierre, mesmement que le bon marchant seroit à ce conseillé de les remettre pour Dieu et en almosne ou en le remboursant en partie de ce qu'il en a exposé aux englises ou englise dont ilz procedent, sy avons nous lesdit abbé et covent prins et esleuz ung de noz confrères avec ung de noz chappellains, lequel chappellain estoit du temps de ladite destruction et paravant et encor est de présent résident en notre dite abbye et monastère, dont notredit religieux s'apelle messire Bastien et notredit chappellain s'apelle messire Gille de Baciak, ausquelz à chascun deulx avons donné et donnons charge et commission eulx transporter pardevers ledit Jacques audit lieu de Tournay, et luy remonstrer par enseigne, couleur ou autrement quelles chappes, chasures et aornemens ont esté hors de

(1) BORMANS, ouvr. cité, p. 193.

notrediete abbye transportées. Pour apres, se trouvé est quil y ait quelque chose à nous appartenu, en ordonner et faire le grey dudit bon marchand, soient chappes, chasures ou autres aornemens, priant apres dessus audit Jacques de Marghes que, considéré son bon vouloir, ainsi que ledit frère Pierre nous a donné à entendre, quil luy plaise escouteir et voyr parler lesdits religieux et chappellain. Car principalement nous ne sçavons autre envoyer que ledit chappellain qui est du temps de ladite destruction de Liège, et estoit résident en notredite abbye paravant icelle destruction, comme dit est, et ny a en nostre abbye que luy et nostre abbé de ce temps là, lequel abbé ne peut plus aler ne venir de vieillesse. Et si nostre dit chappellain revient à congnaissance de quelque chose à nous appartenu touchant ce que dit est, il plaise audit Jacques le restitueir et renvoyer, et en ce faisant, nous lesdit abbé et covent, obligerons à tousjours pryer Dieu pour luy et les sciens, ou acomplir ses bons plaisirs. Et le cas advenant que nostredit chappellain venisse à congnaissance de queleque chose à nous appartenu, comme dit est, et le plaisir dudit Jacques feusse le délivrer à notredit religieux et chappellain, en ce cas, nous promettons par ces présentes en tenir quitte lige et en paix ledit Jacques, ses heurs, successeurs ou représentants après luy a tousjours envers et contre tous ceulx qui voudroyent prétendre d'avoir à ce que délivré leur seroit queleque droit ou action. Et en signe de vérité, nous lesdit abbé et covent avons a ceste présente commission fait appendre nos séelx tant abbatiale comme conventuale, desquels usons commonément. Sur l'an de grace mil cinque cens et deux, du mois de juillet, le dix huytemme jour.

Original sur parchemin, fonds de St-Gilles,
Archives de l'Etat à Liège.

A PROPOS DU CRUCIFIX DE L'ANCIEN PONT DES ARCHES

Si quelque détail relatif à l'un de nos anciens monuments a échappé aux recherches du docte et patient auteur des *Rues de Liège*, on peut le considérer comme demeuré ignoré. C'est le cas semble-t-il, pour une inscription satirique que nous a conservée une chronique liégeoise du xvii^e siècle, déposée à la Bibliothèque de l'Université (1).

Cette inscription se rapporte à l'inauguration, en 1663, du pont des Arches réédifié et vise les armoiries des bourgmestres sous l'administration desquels avait eu lieu cette reconstruction, armoiries que l'on avait fait figurer aux côtés du beau crucifix de bronze de Delcour, qui ornait la Dardanelle.

Les vers sont franchement mauvais, mais dans l'idée on retrouve bien l'esprit liégeois toujours sarcastique et frondeur.

JOS. BRASSINNE

1663. Le 24^e juillet fut erigé le beau crucifix de bronze sur le pont des arches avec une grande pierre sur laquelle étoient les armes des dix magistrats qui ont été en état pendant la reedification dudit pont, et celles des deux magistrats qui ont fait dresser cette pierre et le crucifix, au pied duquel étoit ce chronographe :

LEGIAE CIVES IESVM ADORATE.

Le 6^e d'octobre fut trouvée une platine clouée sur la muraille de la place des chevaux, sur laquelle étoit imprimé en forme grosse et en bosse ce qui s'ensuit :

Plainte

du crucifix au pont des arches sur les armes des douze magistrats qui l'environnent ou sont au pied d'icelluy.

Rhime

*La rage des Juiffs inhumains
Me pendit entre deux larrons ;
Aujourd'huy d'une douzaine
M'environnent les Eburons.*

(1) Manuscrit 1014 ancien, p. 1075. Cette inscription a bien été, à la vérité, insérée par M. J.-E. Demarteau, dans le joli récit qui a pour titre *Aux Armes de Bavière* (Liège, C. A. Desoer, 1889, pp. 137-138) ; mais elle se trouve un peu perdue dans cet intéressant roman historique.

NOTE SUR LE VASE EN BRONZE DIT “ DE MARCHE ,,

Le vase en bronze, reproduit ci-dessous, est généralement connu sous le nom de vase de Marche ⁽¹⁾.



Il mesure 0^m09 de hauteur, 0^m06 de diamètre au col, 0^m06 à la panse et 0^m07 au pied. Il se distingue par un col court, à large embouchure, avec bords rabattus, ainsi que par une panse arrondie, décorée de reliefs représentant quatre génies ou amours occupés à la vendange ; le sujet est répété deux fois.

Les anses, au nombre de quatre, figurent des ceps entrelacés, formant la continuation de ceux qui se détachent sur la panse du vase et encadrent les personnages.

La conservation du vase est assez médiocre ; il a beaucoup souffert de son long séjour en terre et est recouvert d'une patine de teinte vert foncé.

Sa décoration (scènes de vendange) rappelle celle de plusieurs vases antiques ⁽²⁾ ; une frise découverte jadis à Reims reproduit une scène du même genre : des génies occupés à la moisson des raisins ⁽³⁾.

Comme forme et probablement comme usage, le vase

⁽¹⁾ Ce vase a été signalé à différentes reprises, déjà ; voyez *Catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège* (1881), *Haute Antiquité*, p. 12, n° 51 ; *Exposition de Bruxelles*, 1888, *Classe L, époque anté-romaine et belgo-romaine*, p. 20, n° 11. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, p. 182 (vignette) ; t. XXXIV, p. 55, pl. I, fig. 2.

⁽²⁾ *Raccolta di vasi antichi*, t. IV, pl. 10 et 60 ; t. V, pl. 10 et 28.

⁽³⁾ DE CAYLIUS, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 432, pl. CXIX, fig. 1.

doit être rapproché de celui de Tongres ⁽¹⁾, avec lequel il offre de très grandes analogies, tant sous le rapport du travail que des dimensions.

C'étaient, sans doute, deux objets de luxe, destinés à contenir des parfums ou de l'encens.

* * *

Ce vase qui, des collections de feu M. Jules Frésart, a passé dans celles de son fils, M. Félix Frésart, a été renseigné, jusqu'en ces dernières années, comme provenant des environs de Marche et ayant été exhumé, vers 1880 près de cette ville au cours de déblais exécutés par l'Administration des chemins de fer de l'Etat. En suite d'une enquête approfondie, patiemment conduite par notre dévoué confrère M. Firmin Hénaux, il est possible aujourd'hui de rétablir les circonstances réelles de la découverte du vase.

En creusant en 1867 une rigole, la famille Hoyoux découvrit une sépulture belgo-romaine au centre du hameau de Borsu ⁽²⁾, en face de l'église.

La tombe contenait deux objets en bronze et un certain nombre de poteries et de verreries.

Ces dernières, laissées sur place, tombèrent entre les mains des élèves de l'école communale située près de là, qui s'en firent des jouets et les détruisirent.

Les objets en bronze, au contraire, furent recueillis par la famille Hoyoux qui, peu de temps après, les offrit à M. le Dr Henrot, de Marche.

L'un de ces bronzes n'est autre que le vase que possède aujourd'hui M. Félix Frésart ; quant à l'autre, une espèce de grand plateau très large et peu profond, muni de deux anses formées chacune de deux personnages nus entrelacés, il paraît s'être perdu.

L. RENARD.

⁽¹⁾ *Bulletin de la Soc. scient. et littér. du Limbourg*, t. XVII, p. 46, n° 15; t. XVIII, pp. 39-40.

⁽²⁾ Bois et Borsu, commune de l'arrondissement adm. et jud. de Huy ; canton Huy.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 (pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 25 mai 1906.

Présidence de M. M. LOHEST, président.

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 17 h. 35.

22 membres sont présents : MM. Max Lohest, président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint, ainsi que MM. E. Brahy-Prost, Jul. Fraipont, M. De Puydt, baron R. de Sélys-Fanson, G. Ruhl et J. Brassinne, membres effectifs.

Assistent également à la séance MM. Eug. Polain, P. van Zuylen, J.-F. Charles, F. Hénaux, F. Sacré, A. Wauters, J. Hamal-Nandrin, E. Masson, Ch. Wauters et M. Cloes, membres associés ou correspondants.

Se sont excusés : MM. L. de Buggenoms et Th. Gobert.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est approuvé sans observation ; il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'état des publications est satisfaisant et que l'impression du 1^{er} fascicule du t. XXXVI se poursuit régulièrement.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire dépose, de la part de M. Eug. Polain, un travail faisant suite à celui que le même auteur

a publié dans le *Bulletin* à propos du *drapeau liégeois*. Il propose de nommer rapporteurs MM. Th. Gobert et Brassinne, qui ont examiné le travail précédent. — Adopté.

Communication de M. F. Vercheval.

LE CONGRÈS DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET PRÉHISTORIQUES DE MONACO.

M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie M. Vercheval de l'exposé intéressant qu'il vient de faire et insiste sur l'importance de certaines questions qui ont été soumises au Congrès de Monaco. (Applaudissements.)

Election de deux membres effectifs. — MM. le baron R. de Sélvs-Longchamps et F. Hénaux sont élus membres effectifs.

Excursions archéologiques. — M. le Président annonce que le Bureau compte organiser, dans le courant de l'année, une série d'excursions archéologiques, dont l'une notamment aux environs de Havelange.

M. Comblen sera d'autre part chargé de s'occuper de l'excursion projetée à Stavelot.

Présentation de nouveaux membres associés. — MM. Michel Adam, entrepreneur, à Liège; Etienne fils, étudiant, à Verviers et Ulric le Paige, ingénieur, à Tilleur, sont élus membres associés.

Affaires diverses. — M. Fl. Pholien, trésorier, rend compte de la situation financière de l'Institut et donne lecture du bilan définitif de l'année 1905. Il fait remarquer les dépenses élevées auxquelles la Société a été obligée de faire face au cours de l'exercice écoulé.

M. le Président remercie M. Pholien de son exposé et promet, au nom du Bureau, que le nécessaire sera fait auprès des pouvoirs publics pour solliciter les crédits destinés à équilibrer le budget de 1906.

Dons. — M. le Président annonce que le Musée s'est enrichi d'une très intéressante statue en bois du xv^e siècle représentant saint Jean et d'une série d'anciennes briques de foyer, offertes par M. Lucien Leenaers, rentier, quai des Pêcheurs, à Liège.

M. Brahy fournit quelques renseignements au sujet de ces objets, dont l'un, la statue, provient de l'ancien moulin Saucy.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote de chaleureux remerciements au généreux donateur.

Après quelques échanges de vues sur des questions d'ordre administratif, la séance est levée à 19 h. 05.

Une vente de meubles et ustensiles de ménage, à Theux, en 1732

Il y a une trentaine d'années, mon père découvrait chez une de nos parentes, commerçante à Liège, une série de papiers d'affaires : contrats, assignations, plaidoyers, inventaires, expertises, factures, lettres, etc., concernant surtout des familles patriciennes de l'ancien pays de Liège et datant, pour la plupart, des xvii^e et xviii^e siècles.

Ces papiers, achetés au poids, servaient à emballer des marchandises et beaucoup d'entre eux, déjà, avaient ainsi disparu.

Parmi ceux que nous possédons encore et qui méritent quelque attention, citons un relevé des biens que possédait à Anthisnes la communauté religieuse de Saint-Laurent, à Liège : « *Messurage fait par frère nicolas de wave de tous les biens de la Communauté d'Anthinnes mesurer par commission du Rndme Prélat de S^t Laurent mondit Seign. l'an 1674. le 15 de Maij... etc.* » et les détails d'une vente de meubles et ustensiles de ménage faite à Theux, en février 1732.

Nous donnons, ci-après, la copie textuelle de ce dernier document.

JEAN SERVAIS.

Vendition des meubles appartenante a feu la veue Gilles Gobij ⁽¹⁾.

— 4 grand plat destin avec 6 assiette f 4-14
obtenu par le dit notaire

(1) Le prix des différents lots est indiqué en *florins* et en *sous*. Ferdinand Henaux évalue, pour le xviii^e siècle, le florin liégeois (argent) à 1 franc 21 de notre monnaie actuelle et le sou à 0 fr. 06. (*Constitution du Pays de Liège. Tableau des institutions politiques, commerciales, judiciaires et religieuses de cet Etat en 1789*, page 116. édition de 1858).

- item 4 grand plat destein f 5-10
obtenu par Marie Gohij
- 4 écueilles grandes et petites et Benuty, un mostardy, un
pot de chambre et 3 cuilliers tout étein f 3-12
obtenue par marie Gohy
- un seau et une couverte les 2 de cuivre obtenue par
M. Gohy f 3-13
- un colleux et une couvert et une marmitte, ces 3 pièces
de cuivre f 1-16
obtenu par Marie Gohy
- 2 pailles à rostir et une grille de fer f 0-9
obtenue par la femme Jacques pierosin
- un mortier de cuivre avec son batta f 3-5
obtenue par J. Gohy
- un chaudron de fer f 1-1
obtenue par noel de fraisy
- un autre chaudron de fer f 0-13
obtenue par Marie gohy
- 5 assiette avec un plat de porsulen f 1-6
obtenue par Pascal beaumon.
- item un pot de fer avec sa couvert f 1-5
obtenu par Boniface doneux
- un ristai de fer et un pendant de fer, une losse et une
écumeresse f 1-7
obtenue par la veuve Jean Cornet
- une petite chaudière de cuivre f 2-
obtenue par le même
- 2 pailles et une petite paille de cuivre f 0 18
obtenue par le même
- 2 plat, un crameu et 2 posson de pierre obtenu par l'espeuse
Nicolas Piron f 0 18
- un tonnau à la farine f 0-11
obtenu par Jean Gustin
- un poignoux (?), une quarte, un vieu pot de fer avec sa
couverte avec une mande (?) de paille obtenue par Marie
Bricard f 0-15
- un grand chaudron de fer obtenu par l'espeuse Jacque
pierosin f 3-3
- une vielle table, un long ban et un partie di hesse (?) et
un vert de vittre obtenue par la femme nicolas piron . . . f 0-16
- une tinne obtenue par Nicolas Delrée f 0-12
- un licet avec un travers obtenu par Lambert Caro f 18-15

— une esteuve obtenue par la veuve Jean Cornet	f 15-10
— une garde-robe obtenue par Marie Gohij	f 19-6
— des andij (?) obtenu par Nicolas poncelet.	f 3-5
— des pessai (?) obtenu par Joseph Gohy.	f 1-2
— 3 sièges obtenu par la veuve Jean Cornet	f 2-
— 3 sièges obtenu par Nicolas poncelet	f 1-11
— une longue table obtenue par Henri le Marguelier	f 2-5
— 2 long ban obtenu par Jean Noel.	f 0-16
— une palette et 2 tenailles obtenu par Jean le Lorain . . .	f 0-13
— 2 chaisne pendante obtenu par Nicolas poncelet	f 1-6
— un long ban obtenu par Jean Renson	f 1-2
— une plate Bause, un vieu bodet et un vieu cariot obtenu par Hubert mottet.	f 16-2
— un stalon, une passette obtenu par J. p. triquet	f 0-18
— une couche avec ses rideaux obtenu par pascal miner. . .	f 5-1
— une vieille couche obtenue par Th. Jehin	f 1-1
— une autre couche qui est dans la chambre du dessus l'entrée obtenue par Louis Barlas le jeune	f 3-11
— une moïresse (?) obtenu par Nicolas poncelet	f 2-2
— une ronde table obtenue par Jean Renson	f 1-11
— une moïresse (?) et un seau de bois obtenu par Jean fran- çois Baumont	f 0-15

Couronnement de rosières à Liège au XVI^e siècle.

Liège ne peut revendiquer l'honneur d'avoir la première procédé au couronnement de rosières. Ce prix de vertu, ainsi appelé parce qu'il consistait primitivement en une couronne de roses, aurait, suivant une pieuse légende, été fondé dès le v^e siècle, par saint Médard, évêque de Soissons, au village de Salency. D'autres localités françaises avaient adopté, au xviii^e siècle, cette belle et louable coutume locale, que Napoléon I^{er} généralisa à l'occasion de son second mariage.

Constatons avec satisfaction que la vieille cité liégeoise la mettait en application dès le xv^e siècle. L'un des bienfaiteurs de cette œuvre fut un dignitaire de la cathédrale Saint-Lambert, le prévôt Arnold de Bocholt, décédé le

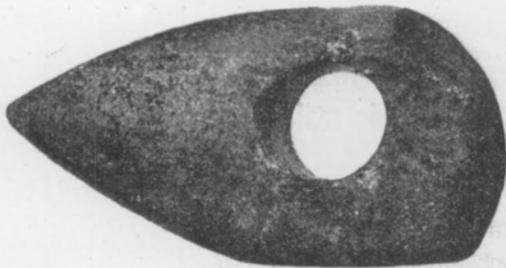
25 janvier 1568. Par son testament, il légua une somme assez notable « à l'utilité et usage de maryer honestes filles de la cité ». Quelle était la valeur de ce legs ? On ne saurait la déterminer ; le testament est connu d'une façon sommaire seulement, le texte étant perdu ⁽¹⁾. La donation devait être de conséquence, car, dès le mois de juillet de cette année 1568, les exécuteurs testamentaires tardant à remplir la mission leur confiée, le Conseil de la Cité les mit en demeure de l'accomplir ⁽²⁾.

Les conditions dans lesquelles s'octroyait, à Liège, ce prix de vertu, ne nous ont point été transmises, mais la mention du fait même méritait, nous paraît il, d'être relevée.

Th. GOBERT.

Découvertes d'Antiquités préhistoriques

EN CAMPINE.



La pièce représentée ci-dessus ⁽³⁾, a été trouvée sur le territoire de la commune de Genck, province de Limbourg, dans les propriétés de M. le lieutenant-général Thorn, à qui elle appartient. C'est une arme en roche dioritique, polie sur toutes ses faces et percée d'un trou pour emman-

(1) Manuscrit Wissoeque, pp. 147-148, aux Archives de l'Etat.

(2) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1568-1570, f° 50 et 220.

(3) Cliché de M. le docteur Jos. GRENSON.

chure mesurant 0^m016 de diamètre. Vu sa grande rareté dans nos régions, cet instrument dit casse-tête mérite d'être signalé et comparé aux haches perforées de Ferrières, Theux, Verviers (1), etc. Les antiquités de ce genre sont généralement attribuées à la fin du Néolithique, mais peuvent avoir été utilisées encore longtemps après l'introduction des métaux. Long. 0^m096; larg. 0^m05; épais. 0^m03; poids 0^k2148.

Des outils et de nombreux éclats de silex ont également été recueillis dans le vaste domaine de M. Thorn et aux environs, spécialement aux abords des marais et des dunes.

Il est à remarquer qu'en ces dernières années, les découvertes se sont multipliées en cette partie de la Campine. Des emplacements d'habitations néolithiques ont été explorés près de Genck et de Asch et, sur le territoire de la commune de Zonhoven, M. Hamal-Nandrin a réuni des séries de pièces néolithiques d'un haut intérêt, dont il a bien voulu promettre d'entretenir l'Institut archéologique

A propos de chiens enragés.

Les autorités administratives se préoccupent beaucoup en ce moment de fréquents cas de rage canine qui se manifestent en maints endroits de notre province. Si sagement combinées que soient les mesures prises à l'époque moderne pour parer aux dangers du mal, elles ne sont certes point aussi radicales que celles adoptées anciennement en notre pays. Dès le xiv^e siècle à Gand, il se faisait des rafles de chiens par des hommes spécialement préposés

(1) MARCEL DE PUYDT, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome XV, pl.V, et tome XXIII, *Mémoires*, p. 4; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXIII, p. 406.

à cette tâche. Chaque jour, la ville était parcourue par quatre chariots et par des « abatteurs de chiens » qui débarrassaient les rues des détritns ou autres immondices, ainsi que des chiens errants ou dangereux.

A Liège, l'an 1640, l'on constatait aussi de nombreux cas d'hydrophobie. En vue de supprimer toute cause de propagation de la maladie, le Conseil de la Cité prit la décision ci-après :

« Sur le rapport fait par plusieurs du Conseil de ce qu'il y auroit des chiens enragez qui auroient mordus des personnes, autres chiens, porcques et autres bestes, le dit Conseil ordonne à tous et un chacun de tenir leurs chiens et porcques dans leurs maisons sur peine de trois florins d'or d'amende, permettant qu'un chacun les pourra impunément tuer, les trouvant sur les rues et chemins, et ce immédiatement après la publication de ceste qui sera faite au son de tambour ⁽¹⁾ ».

Il faut croire que le moyen adopté a été efficace car dans les registres aux recès des années suivantes on ne signale plus de cas d'hydrophobie.

Th. GOBERT.

(1) Conseil de la Cité, recès, reg. 1640-1643, f° 55^{vo}, aux Archives de l'Etat, à Liège.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 F. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMERO : 0 f. 25 (pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 29 juin 1906.

Présidence de M. le Dr J. SIMONIS, vice-président.

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 5 h. 35.

20 membres sont présents : MM. le Dr J. Simonis, vice-président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. M. De Puydt, J. Fraipont, L. de Buggenoms, Th. Gobert, Ed. Brahy-Prost, J. Brassinne et F. Hénaux, membres effectifs.

Assistent également à la séance, MM. Eug. Polain, J. Plomdeur, Eug. Masson, C. Haulet, Edm. Couvreur, M. Adam et M. Cloes, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. M. Lohest, G. Ruhl et baron de Séllys-Longchamps.

En ouvrant la séance, M. le Dr Simonis annonce à l'assemblée qu'au concours institué en faveur des meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales de la France, publiés dans les deux dernières années, l'Académie des Inscriptions et Belles lettres a décerné une mention honorable à l'*Ardenne belgo-romaine* de M. J.-E. Demarteau, travail publié par l'Institut archéologique liégeois dans le tome XXXV de son *Bulletin*.

M. le Président ajoute que, d'autre part, M. J. Brassinne s'est vu décerner, à la *Société d'art et d'histoire*, le prix de cette Société pour ses *Analecta Leodiensia*. Il propose à l'assemblée de voter des félicitations aux deux lauréats. (Applaudissements.)

Lecture du procès-verbal de la séance de mai et correspondance. — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de

mai, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Président annonce que le t. XXXI du Bulletin (Table) est entièrement achevé et prêt à être distribué. Au nom du Bureau, il propose la remise gratuite du t. XXXI à tous les membres payants; par contre, on réduirait, dans une certaine mesure, l'importance des publications de 1906 et 1907 (tomes XXXVI et XXXVII). — La proposition du Bureau est adoptée à l'unanimité, après quelques observations de MM. Brassinne, Gobert et De Puydt

Articles pour le Bulletin — M. J. Brassinne fait rapport sur un travail présenté par M. Eug. Polain et relatif au *drapeau liégeois*. D'accord avec M. Th. Gobert, second rapporteur, il propose l'insertion au *Bulletin*. — Adopté.

Communication de M. Firmin Hénaux : QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE MODE DE CONSTRUCTION DES TOITURES A L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE. — M. le Président remercie M. Firmin Hénaux pour son intéressante autant qu'originale communication. (Applaudissements.)

Excursions archéologiques. — M. le Président rend compte des circonstances majeures qui ont empêché le Bureau d'organiser en juin l'excursion archéologique annoncée en mai et promet que cette excursion aura lieu dans le courant de juillet.

Présentation de nouveaux membres associés. — MM. Pierre Guillek, Dr Gust. Jorissenne, L. Jacquemin et N. Grandjean-Lenders sont, à l'unanimité, élus membres associés.

Affaires diverses. — M. Brassinne, au nom de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, fait remarquer l'utilité qu'il y aurait de pratiquer des fouilles dans les soubassements des anciens remparts de Tongres et déclare que la Société d'art et d'histoire est prête à assister l'Institut dans ce but.

Après un court échange de vues, le Bureau est chargé d'étudier la question.

M. Polain, à propos d'une fusaiole et d'un fragment de poterie du moyen âge découverts à Liège et offerts au Musée par M. F. Vercheval, donne quelques intéressants détails au sujet de l'emploi de ces fusaioles.

M. le Dr Simonis signale la découverte d'antiquités préhistoriques aux abords de la route du Horloz, à la descente du Thier de Tilleur.

Dons. — M. M. De Puydt fait don d'une série d'antiquités préhistoriques trouvées dans le Condroz et en Campine.

M. Joseph Ghysens offre au Musée, par l'intermédiaire de M. le Secrétaire, un fragment de hache polie en silex provenant des environs de Gemmenich

La séance est levée à 19 h. 05.

A propos des recrutements au pays de Liège.

Dans un précédent article ⁽¹⁾, nous avons parlé de la législation en vigueur au pays de Liège, en matière de recrutements militaires : ceux-ci n'étaient autorisés, et c'est ce qui ressort de nombreux mandements émanés des prince-évêques, que sur présentation d'une *commission* signée par l'Empereur ou par un arrêté spécial du chef de la principauté. Il est vrai que pendant les époques troublées des XVI^e et XVII^e siècles, ces décrets restèrent souvent lettre morte, malgré les multiples rappels qu'en firent Gérard de Groesbeeck, Ernest de Bavière, et leurs successeurs.

Au cours de recherches dans les registres aux *Dépêches* du Conseil Privé des princes-évêques, nous avons relevé quelques-unes de ces commissions qui furent accordées soit à des gentilshommes liégeois chargés de lever des troupes pour la défense du pays, soit à des officiers envoyés par l'Empereur d'Allemagne pour conclure des enrôlements de soldats. Les princes liégeois ne leur ménagèrent pas leurs faveurs, surtout pendant la terrible crise que subit l'Empire à l'époque de la fameuse guerre de Trente Ans : c'est ce qui ressort des documents dont nous donnons ci-dessous une analyse.

DD. BROUWERS.

1567, janvier. — Commission accordée par le prince-évêque à Henri de Berlaimont, souverain maieur de Liège, de lever deux enseignes de 320 soldats chacune (reg. 28, fo 354 v^o).

1567, 13 février. — Commission est donnée à Jean d'Oyenbrugghe, seigneur de Duras ⁽²⁾, de passer en revue et de payer les gages des soldats qui sont sous les ordres de Henri de Berlaimont, Jean de Gavre, seigneur de Diepenbeeck, Jean de Lonchin, seigneur de Flémalle, et Henri Conrardt (reg. 28, fo 358).

1572, 14 juin. — Commission donnée à Arnold de Schwartzembourg, drossard du pays de Stockhem, pour enrôler une enseigne de 400 soldats aux conditions suivantes : chaque soldat recevra par

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, pp. 50 et suivantes.

(2) Cette commission fut renouvelée le 21 juillet 1572 (reg. 29, fo 106).

- mois 5 florins brabant, le capitaine 10 soldes, l'enseigne 4, chacun des deux *trowants* 2, chaque sergent 2, le fourier 2, les trompettes 2, et un greffier-secrétaire 2 (reg. 29, f° 65 v°).
- 1572, 24 juillet. — Lettre du prince-évêque au drossard de Stockhem lui permettant d'enrôler encore une cinquantaine d'arquebusiers, pour protéger la ville de Maesevek (reg. 29, f° 345).
- 1582, novembre. — Commission donnée à Adrien Van Redo, drossard du pays de Looz, pour enrôler douze cavaliers bien équipés dans le but de réprimer les brigandages qui se commettent sur les frontières du pays (reg. 35, f° 128).
- 1602, 21 juin. — Commission accordée au capitaine de Linden pour enrôler une compagnie de soldats au service de S. M. I. (reg. 36, f° 81 v°).
- 1610, 21 avril. — Commission donnée à Godefroid de Bocholt de lever une compagnie de trois cents hommes pour défendre le pays (reg. 38, f° 11 v°).
- 1619, 24 mai. — Commission donnée à Gielis van Freren, lieutenant de Jean de Bonaventure, de lever 25 ou 30 cavaliers pour le service du duc de Bavière (reg. 39, f° 379 v).
- 1623, 29 novembre. — Autorisation est donnée à Henry Curtius, *alphere* d'une compagnie d'infanterie au service de S. M. C. et des Archidues, de lever un petit nombre de soldats dans le pays de Liège (4., f° 230 v°).
- 1631, 31 mai. — Saufconduit accordé à Adolphe d'Eynaeten, seigneur de Neubourg, pour faire des enrôlements de soldats (reg. 46, f° 22 v°).
- 1631, 28 août. — Même acte en faveur de Samuel de St-Hilaire, capitaine au service de S. M. I. (reg. 46, f° 266).
- 1631, 23 août. — Même acte en faveur de Martin Damrey, lieutenant d'infanterie dans le régiment du colonel Maes, au service de S. M. I. (reg. 46, f° 268).
- 1631, 24 août. — Même acte en faveur de George de Bour, *affaire* dans le même régiment (reg. 46, f° 278).
- 1631, 29 août. — Même acte en faveur de Thomas Pluncket, capitaine au service de S. M. I. (reg. 46, f° 270).
- 1631, 11 septembre. — Même acte en faveur de Nicolas de Wipart, capitaine de cent chevaux-légers au service du duc de Lorraine (reg. 46, f° 265).
- 1631, 12 septembre. — Même acte en faveur de Alphonse de Lannoy-Mars, colonel d'infanterie au service de S. M. I. (reg. 46, f° 265).
- 1631, 24 décembre. — Même acte en faveur du baron de Suys pour lever 4000 hommes au pays de Liège pour le service de S. M. I. (reg. 46, f° 327).
- 1631, 27 décembre. — Même acte en faveur d'Arnold de Berlo, seigneur d'Oignée (reg. 46, f° 327).
- 1632, 15 avril. — Le prince-évêque Ferdinand de Bavière autorise

- Gilles de Hast, colonel d'un régiment d'infanterie sous le comte de Papenheim, au service de S. M. I., à faire des recrutements au pays de Liège (reg. n° 46, f° 352).
- 1632, 12 juin. — Même autorisation en faveur de Guillaume le Roye de Marbaix, capitaine de deux cents chevaux, au service de S. M. I. (reg. n° 46, f° 361 v°).
- 1646, 23 février. — Permission de conclure des enrôlements au pays de Liège en faveur de Francisco Chappeu capitaine au service de S. M. C. (reg. 47, f° 26 v°).
- 1646, 23 février. — Même permission pour Francisco de Salas (reg. 47, f° 26 v°), et pour Jean baron de Berloz (reg. 47, f° 27).
- 1647, 2 août. — Autorisation de lever cent hommes accordée à Henri Melsion, sergent-major au service de S. M. I. (reg. 47, f° 76).
- 1647, 6 août. — Même permission en faveur de Gille Dante, capitaine-lieutenant (reg. 47, f° 77).
- 1649, 24 février. — Commission accordée à Claude Waha de Baillonville, de lever une compagnie d'infanterie dans le pays de Liège pour le service de S. M. C. (reg. 47, f° 85).
- 1649, 4 avril. — Même commission en faveur de Jacob Rossignol (ibidem).

Antiquités belgo-romaines à Ombret.

Des travaux de terrassement exécutés, il y a quelques années déjà, dans la propriété de M. Arnold Thirion, industriel à Ombret, ont amené la découverte d'un certain nombre d'antiquités belgo-romaines (1).

(1) Parmi les plus intéressantes de ces antiquités, restées inédites, on peut signaler : une tablette biseautée en marbre de 0^m.085 × 0^m.125 (tablette dite à onguents) ; deux fers de javelot, dont l'un de 0^m.14 de longueur ; six cuillers en bronze ; une fibule circulaire de même métal avec son ardillon (diam. : 0^m.052) ; une petite clef en bronze ; un compas en fer ; le fond d'un vase en bronze ; un lot de monnaies en bronze, dont 1 Néron (M. B.), 1 Antonin-Pie (G. B.), 1 Trajan (G. B.), 1 Adrien (M. B.), 2 Faustine Jeune (M. B.) et 1 Constantin-le-Grand (P. B.).

Ces antiquités furent toutes retrouvées dispersées sur une étendue de terrain assez restreinte, en même temps qu'un squelette assez bien conservé, des débris de tuiles et de poteries, et un amas de grain brûlé. Elles font partie des collections de M. Arnold Thirion, à qui je m'empresse d'exprimer ici ma vive reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il m'a permis d'examiner ces différents objets et de reproduire le tesson figuré ci-après.

Je dois également des remerciements à M. Lambert Georgien-Heyne, amateur d'antiquités à Ombret, qui a bien voulu attirer mon attention sur le tesson en question.

Particulièrement abondants furent les tessons de poteries de tout genre : jarres en terre grossière, cruches ansées, vases en terre dite samienne, les uns ornés, les autres unis, vases à panse sablée, à sujets en relief traités à la barbotine, etc.

Le plus intéressant de ces tessons est celui que nous reproduisons ci-dessous en grandeur réelle.



Long de 0^m13 et large de 0^m115, il porte en relief le buste drapé d'un personnage à physionomie typique : abondante chevelure, épais sourcils, visage rasé, forte barbe sous le menton...

Ce tesson provient, à n'en point douter, d'un vase d'assez fortes dimensions dont la panse, à l'instar du fameux vase de Jupille, conservé au Musée de Liège (1), est décoré sur son pourtour de bustes en relief.

A ce titre seul, le fragment déterré à Ombret mérite d'être signalé : il appartient, en effet, à une série de vases ornés dont presque tous les exemplaires ont été retrouvés dans le Nord de la Gaule et presque exclusivement sur notre sol belge.

A part le célèbre vase du Cabinet de France (Bibliothèque nationale à Paris), originaire de Bavai (2), les autres spécimens proviennent d'Elouges (3), d'Aiseau (4), de Jupille, de Schalkhoven (5) et de Tongres (6).

Tandis que les cinq premiers présentent certains détails caractéristiques (cheveux rendus par de petites boucles roulées en spirales, sourcils et prunelles des figures fortement accusés, etc.) ou rappellent des traditions gauloises (représentation des divinités gauloises de la semaine sur le vase de Bavai), ceux de Tongres et d'Ombret reproduisent, au contraire, des types essentiellement romains : le premier porte en relief un buste de Jupiter (?), le second le buste d'un Belgo-romain sous l'aspect habituel que nous font connaître notamment certains bas-reliefs du Musée d'Arlon (7).

Signalons encore cette particularité que la draperie du

(1) Au sujet du vase de Jupille, voy. F. DE VILLENOISY, *Le vase gallo-belge de Jupille* dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII, pp. 423-430.

(2) E. BABELON, *Guide illustré au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. — Les antiques et les objets d'art*, p. 24, fig. 12.

(3) *Annales du Cercle archéologique de Mous*, t. VI, pp. 116 et 120.

(4) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. IX, p. 145.

(5) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 485.

(6) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXII, p. 205, pl. II, fig. 3

(7) Voy. notamment J. E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine* (tirés à part), pp. 156-163.

buste du personnage est teintée en rouge sur le vase d'Ombret, tandis que le reste du relief a la teinte jaune de la terre du vase lui-même.

Il est regrettable qu'il n'ait pas été recueilli d'autres fragments qui auraient permis de reconstituer le vase, si pas totalement, au moins en partie.

L. RENARD.

Excursions archéologiques.

La première excursion archéologique de l'année, organisée par l'Institut a eu lieu le dimanche 22 juillet dernier et avait pour objectif les environs d'Havelange.

La matinée a été consacrée à la visite de l'ancien domaine de Saint-Lambert où l'on a remarqué, en parfait état de conservation, un magnifique plafond Louis XIII armorié en stuc.

Très caractéristique aussi est l'antique petite chapelle de Saint-Lambert située dans le parc, avec sa source à laquelle sont restées attachées jusqu'à ce jour des traditions remontant à la plus haute antiquité (pièces de monnaie jetées à titre d'offrande dans la source).

Les abords mêmes de la fontaine ont du reste révélé des débris belgo-romains.

L'après-midi, les excursionnistes se sont rendus au vieux manoir de Chantraine, autrefois propriété de la famille de Saint-Fontaine.

Dans l'ancienne chapelle castrale, aujourd'hui ruinée, on a relevé diverses pierres tombales, dont l'une notamment, de grandes dimensions, porte une longue inscription en beaux caractères gothiques.

Un frottis de cette inscription sera incessamment pris par les soins de l'Institut.

*
**

Une seconde excursion sera organisée dans le courant du mois de septembre probablement aux environs de Huy.

Une commission spéciale, composée de MM. L. Naveau, baron W. de Crassier, J. Brassinne, Eug. Polain et F. Sacré, a d'autre part été nommée, en séance du 27 juillet dernier, dans le but de s'occuper exclusivement de l'organisation des excursions tant hors ville qu'intra muros.

Cette commission aura la faculté de s'adjoindre d'autres membres.

X.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25 | pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE.

● Nous ne faisons pas suffisamment connaître les richesses artistiques et archéologiques de notre cher pays de Liège, et c'est souvent, il faut bien le dire, parce que nous ne les connaissons pas suffisamment nous-mêmes. C'est là une vérité dont conviennent volontiers nos archéologues et nos chercheurs. La preuve en est d'ailleurs aisée à faire. Quand quelques amis de nos anciens souvenirs sont réunis, ils trouvent toujours à se signaler mutuellement, au sein même de notre bonne ville, l'une ou l'autre curiosité qu'ils ont personnellement découverte. Bon nombre de nos travailleurs possèdent, je le sais, dans leurs albums et dans leurs carnets de notes, de véritables trésors ; mais ils sont seuls à en profiter. Ce n'est point qu'un soin jaloux les porte à les ensevelir dans leur bibliothèque, mais l'occasion leur manque de les produire au jour.

Sous ce rapport, nos amis des Flandres possèdent sur nous une incontestable supériorité. Dans la plus petite de leurs cités, pas un monument, pas une façade, pas un tableau qui n'ait été minutieusement décrit, qui ne soit

signalé, même dans les guides, à l'admiration, tout au moins à l'attention, du touriste ou de l'archéologue.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand a entamé, il y a quelques années, la confection d'un inventaire archéologique sur fiches, qui compte déjà un nombre très respectable de fascicules. A la reproduction graphique de l'objet, à sa description, on joint la liste des ouvrages où il avait été précédemment décrit. Pas un, pour ainsi dire de ces objets, même le plus modeste, qui n'ait déjà sa bibliographie, sa « littérature », comme disent les Allemands.

Dans nos régions, c'est par centaines, dirais-je, que l'on pourrait citer des vestiges admirables du passé que fort peu d'entre nous connaissent et que les étrangers ont, naturellement, bien soin d'ignorer.

Comment en pourrait-il être autrement ? Ne sont-ils pas légion nos concitoyens qui s'imaginent sincèrement que leur ville ne possède rien de remarquable et qui ne craignent pas d'en faire l'aveu devant des visiteurs ? Et cependant, ces mêmes Liégeois, qui n'ont peut-être jamais daigné accorder un regard aux superbes façades qui garnissent encore certaines de nos rues, courent à Dixmude ou à Furnes s'extasier devant un simple pignon ancien !

Il faut que nous aussi nous classions, nous étiquetions, en quelque sorte, ce qu'ont épargné les injures du temps et le vandalisme des hommes. (Je demande pardon aux Vandales à qui l'on fait vraiment tort en se servant ainsi de leur nom).

Pour aider à ce résultat, afin de faire mieux connaître aux autres et à nous-mêmes nos richesses archéologiques, l'Institut entreprend aujourd'hui la publication d'un *Inventaire*, qui sera l'œuvre — nous l'espérons, du moins — de tous les amis du passé. Nous aurions voulu donner à cet inventaire la forme plus pratique de catalogue sur fiches adoptée par nos confrères de Gand. Pour le moment, nous avons dû nous incliner devant certaines difficultés. Mais en attendant qu'elles soient aplanies, il ne nous convient

pas de demeurer inactifs ; cette *Chronique* nous fournira un cadre très satisfaisant. Une description sommaire des objets ou des monuments dont il s'agit de fixer le souvenir, une reproduction aussi bonne que possible, voilà tout ce que l'amateur trouvera dans cet *Inventaire*, et ce sera suffisant. Ce sera suffisant pour préparer les matériaux d'une histoire de l'architecture et d'une histoire complète des arts mosans ; ce sera suffisant pour aider à la confection d'un bon Guide à Liège, qui fait encore défaut, et ce sera utile peut-être pour empêcher une dilapidation plus grande de notre patrimoine artistique. Je me rappelle le cas d'un prêtre de campagne qui avait eu d'abord l'intention d'envoyer à l'Exposition de l'Art ancien, l'année dernière, un groupe remarquable et qui avait renoncé à ce dessein, ayant réfléchi que ce groupe étant ainsi divulgué, il ne lui serait plus possible de l'aliéner, au mépris de son devoir et de tous les règlements, comme il en avait l'intention.

Quel splendide résultat nous aurions atteint le jour où nous serions parvenus à empêcher le renouvellement de faits de ce genre !

Combien de fois aussi des collectionneurs ne se laissent-ils pas tenter par l'appât de la forte somme et ne cèdent-ils pas à des brocanteurs, — sans que nous ayons d'ailleurs le droit de le leur reprocher, — des produits admirables de nos arts anciens, auxquels on fait passer la frontière et dont le souvenir est à jamais perdu pour nos études ? Conservons-le du moins ce souvenir par la description et par le cliché de notre inventaire. Si nous avons alors le regret de devoir enregistrer l'exode de l'original, tout au moins nous sera-t-il possible de nous en représenter la physiologie et de nous en servir pour nos travaux. C'est à cette tâche patriotique que l'Institut convie tous les archéologues, tous ceux qui savent manier le crayon ou braquer un appareil photographique, tous ceux qui savent voir et observer, tous ceux qui gardent le culte du passé.

Peut-être cette histoire complète des arts mosans ne la lirons-nous pas ; peut-être nos yeux ne contempleront-ils jamais l'édifice achevé, dans toute sa splendeur ; mais du moins aurons-nous la satisfaction d'avoir taillé les matériaux et de les avoir amenés à pied d'œuvre. Et certes, il nous sera permis de croire que notre labeur aura été utile.

Joseph BRASSINNE.

I. — LA MISE AU TOMBEAU

(Musée de l'Institut archéologique liégeois).

Ce remarquable fragment de bas-relief est taillé dans la pierre improprement dénommée « marbre noir » de Theux ; il a, malheureusement, subi de regrettables mutilations.



Dans l'état actuel, il mesure de A à B, 0^m82 ; de C à D, 0^m548 ; sa hauteur maxima est de 0^m455.

A gauche du spectateur, deux disciples déposent au sépulchre le corps du Christ. Derrière ce groupe, une femme, les mains rapprochées devant la poitrine, en un geste de commisération, parle à un disciple qui, placé à sa gauche et un peu en arrière, l'écoute avec attention. Vers la

droite, une autre femme, tenant de la main gauche, les plis de sa robe, la main droite ramenée devant la poitrine, l'index levé, adresse également la parole à un disciple ; celui-ci, dans une attitude de méditation profonde, tient le regard fixé sur le corps du Christ. Plus à droite, un homme vu de dos, indique, d'un geste de la main gauche, le groupe principal à un interlocuteur dont le regard se fixe aussi sur le tombeau. Enfin, à l'extrême droite, et au dernier plan, un disciple semble expliquer la scène à deux personnages qui viennent de pénétrer par une arcade que l'on voit dans le fond.

Le fragment se termine à droite, par une superbe corne d'abondance, d'où sortent des épis, des fleurs et des fruits, et dont le flanc est décoré de gracieuses figures d'enfants.

De quel monument ce fragment faisait-il partie ? A-t-il appartenu à un retable d'autel, comme certains le prétendent ? Est-ce le reste d'un linteau de cheminée, ainsi que le porte le *Catalogue* du Musée (1) ? L'endroit où il a été trouvé ne permet pas de décider. Il fut, en effet, retiré du sol de la Place Verte, lorsque l'on creusa les fondations de l'hôtel de M. de Brigode-Kemlandt et apporté au Musée par M. d'Otreppe de Bouvette. L'hôtel de Brigode, dont la majeure partie constitue aujourd'hui les *Grands magasins de la Place Verte*, occupait un emplacement où, successivement, s'étaient élevés divers hôtels seigneuriaux (2). Notre fragment pourrait provenir soit d'un de ces hôtels, soit de la cathédrale Saint-Lambert, toute proche.

Quant à l'origine de ce bas-relief, il ne peut, semble-t-il, y avoir guère aucun doute. La beauté du dessin, le mouvement des personnages, la noblesse de leurs attitudes,

(1) *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'Institut archéologique liégeois*. Liège, Grandmont-Donders, 1864, p. 33, n° 42.

(2) Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. IV, p. 100.

les détails mêmes révèlent l'art de l'Italie, tandis que la matière où il est taillé, a été, comme on l'a dit, extraite d'une carrière de notre province.

On voudrait se persuader que ce beau morceau de sculpture est sorti du ciseau d'un de nos artistes qui aurait subi fortement l'influence de la renaissance italienne ; mais il paraît bien plutôt qu'il est l'œuvre de quelque sculpteur de la péninsule attiré à la cour d'Erard de la Marck et dont le souvenir se sera perdu. En effet, un autre fragment dont le style accuse une origine analogue, et que j'aurai sous peu l'occasion de décrire, est décoré des armoiries de Léonard de Limbourg, qui fut abbé de Bearepart, à Liège, de 1525 à 1546 ; ce qui nous reporte à la fin du règne du grand évêque liégeois de la Renaissance.

J. B.

L'enseignement public à Liège en 1795.

Dans le courant de l'an III de la Liberté, Style républicain — 22 septembre 1794 au 22 septembre 1795, Style Esclave ou Barbare, comme disaient les Sans-Culottes — L'Administration Centrale Supérieure de la Belgique qui siégea à Bruxelles jusqu'au 1^{er} octobre 1795, jour de la réunion définitive de la Belgique et du Pays de Liège à la République Française, demanda à la Municipalité de Liège, alors présidée par le citoyen J(ean) M(athias) R(enard), un rapport sur l'état de l'enseignement public à Liège. Dans sa séance du 27 ventôse même année, 17 mars 1795, cette Assemblée lui envoya le travail suivant adopté par elle et transcrit très exactement avec l'orthographe de l'époque.

Restée inédite, cette pièce officielle nous a paru mériter son insertion dans la *Chronique*.

On pourra trouver d'autres renseignements sur ce sujet dans les publications citées ci-après :

L. F. THOMASSIN. — *Statistique du Département de*

l'Ourte, commencée en 1806 par ordre du Gouvernement. Publiée en 1879 par le Conseil provincial de Liège en un volume grand in-folio, imprimé chez Grandmont-Donders.

Théod. JUSTE. — *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*. Volume in-8°, Bruxelles 1844.

P. L. SAUMERY. — *Délices du Pays de Liège*, 5 volumes in-folio. Liège 1738-1744, *passim*.

Th. GOBERT. — *Les Rues de Liège*. 4 vol. in-4°.

J. A.

De L'enseignement public dans la Commune de Liege.

COLLEGES

Avant l'arrivée Des Republicains il existait Dans liege Deux Colleges D'enseignement public. Dans L'un Dirigé ci Devant par les jesuites (1), on enseignait La Grammaire, La Poésie et La Rhétorique Latine. Ce Cours D'étude, qui Durait Cinq années, était Divisé en Cinq Classes ayant chacune un professeur, un sixieme personnage nommé Recteur, présidait pour les Leçons avec le professeur de Rhétorique.

Le Nombre D'étudiants n'était pas fixé, année Commune il a pu se porter De 300 à 350 ; Souvent bien Supérieur, jamais en dessous.

Les Six professeurs, presque tous prêtres, étaient nommés par L'Evêque ; ils demeuraient Dans Le Collège même, Dont L'édifice est Considerable et Dans un assez Bel emplacement, Sur Les Bords De la Meuse. Leur traitement, fixé à huit Cents florins, Se tirait hors de la Masse Des Revenus Des jesuites, Dont L'Evêque était administrateur, et qu'il avait réunis à Son Domaine. Depuis L'arrivée Des troupes De la république La Boulangerie est placée Dans le College.

Le Second College Etait Destiné à Ceux qui voulaient Suivre Les Cours De philosophie et De théologie (-), on y avait adopté La

(1) Collège des Jésuites en Isle. — Etabli par le prince Ernest de Bavière dans le couvent des Iéronymites, qui s'occupaient de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. Le prince fit donation de ce couvent aux Pères de la Compagnie de Jésus le 2 octobre 1581. Les cours s'ouvrirent le 1^{er} mai 1582 et continuèrent jusqu'à la suppression de la Compagnie par le Pape Clément XIV, le 21 juillet 1773. — Le Collège occupait une partie de l'emplacement de l'Université actuelle.

(2) Ancien Séminaire de Liège. — Fondé par Ernest de Bavière en 1589 dans une partie des bâtiments de l'Hôpital de Saint-Mathieu à la Chainne, entre la Place Verte et la Place aux Chevaux. Cet établissement fut transféré le 1^{er} mai 1787 au Grand Collège des Jésuites en Isle : les bâtiments démolis sont remplacés par une rue entre les deux places.

méthode et Les principes D'Arristote ; il n'y a jamais eu plus de 150 Etudians.

Les professeurs étaient au nombre De Six, tous Prêtres, nommés par Les Agens De L'évêque, Demeurans Dans la maison et payés avec Des révenus qui lui étaient particuliers.

il y avait en outre un Professeur D'écriture Sainte, un de Rubriques Ecclésiastiques, Deux en Droit Civil et Canonique.

Les jeunes gens qui Suivaient ces Deux Collèges, n'y étaient point à Demeure ; La Leçon finie, Chacun retournait Chez Soi, il n'y avait que Ceux appelés *Seminaristes*, et qui Se Destinaient au Culte, qui fussent Logés et nourris pendant la Durée De leurs exercices. Depuis la démolition Du Séminaire on a réuni Les Deux Collèges Dans Le même Local appartenant Ci-Devant aux jésuites.

après La Suppression De leur ordre, Des jésuites irlandais avaient établi un pensionnat qui Acquit en peu de tems une assez grande réputation (1), Surtout en Angleterre Dont le plus grand nombre des pensionnaires était originaire. L'on y enseignait à Lire et Ecrire, Les Mathématiques, La physique Elementaire et experimentale, Les Langues anciennes et modernes. Des professeurs De Musique, De peinture, De Dessin, Des maîtres à Danser, en fait D'armes et D'Equitation étaient à La Disposition D'une jeunesse Nombreuse, parmi laquelle regnaient La Discipline et L'Ordre. un vaste Edifice, un Bel emplacement un air salubre, tout facilitait Les exercices De la gymnastique, il ne manquait à ce collège que Des professeurs qui ne fussent point jésuites.

fidèles à ce qu'ils appellaient Leurs principes, ils ont tous Emigré avec Le Mobilier De la maison avant L'arrivée Des troupes De la république.

L'Edifice est Destiné au Casernement Des Militaires composant La garnison De Liege.

ECOLE PRIMAIRE

il en existait huit pour les élémens De La Langue Latine. Les Lieux Destinés aux Leçons étaient Situés Dans les cloîtres De la Cathédrale et Des Sept Eglises Collégiales. On peut porter à huit cent Le nombre Des jeunes gens qui Les fréquentaient. Les instituteurs n'avaient D'autre traitement qu'une modique rétribution De Dix ou vingt Sols qu'ils recevaient tous les mois De Chaque Ecolier. Les Leçons se Donnaient Deux fois par jour, elles sont maintenant fermées.

(1) Collège des Jésuites Anglais. — Voir Notice sur le Collège des Jésuites Anglais à Liège par AD. DEJARDIN. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XII, 481.

un Des Derniers Evêques (: Velbruck :) avait établi Dans plusieurs Maisons Religieuses Des écoles gratuites pour Les enfans Des pauvres Citoyens. Les' Religieux Leur apprenaient à Lire et à Ecrire. mais ces établissemens étant faits Sans vues, sans plan et avec Mesquinerie, il était impossible qu'ils pussent prospérer.

BEAUX ARTS

Ami Des Arts, Velbruck avait institué en 1778 une Académie De peinture, D'Architecture, De Mathématiques et De tous Les arts qui tiennent au Dessin (*sic*). Les Leçons étaient gratuites ; elles étaient Suivies par une quantité de jeunes Citoyens Dont L'Emulation était excitée par Le Désir D'obtenir Des prix qui Se Distribuait annuellement dans la Salle Des Séances De la Société D'Emulation. Les professeurs étaient payés hors des revenus Des jésuites.

Ces Deux établissemens Sont tombés Lors de La Contre-révolution De 1791.

L'évêque hoensbroeck, coalisé avec L'Autriche pour opprimer Les Liégeois, Cherchait à étouffer Les Connaissances, et à détruire tout ce qui pouvait Servir De point De ralliement Aux patriotes, dont la Société d'émulation était composée.

PENSIONNATS

Longtems avant Les troubles interieurs qui ont amené la Révolution De 1789, Le Citoyen Bouchet Dirigeait un pensionnat où 40 jeunes gens étudiaient La Langue Latine, et Les Devoirs Du Citoyen. La réputation De L'instituteur avait Donné De L'accroissement à cette Ecole primaire De Latin. Mais, forcé en Sa qualité D'officier municipal De S'exiler Lors De la retraite De L'armée française en mars 1793, cet établissement a eu Le Sort De tous Les autres. Ceci nous amène à parler D'une maison D'Education qui S'est Soutenue malgré Les tracasseries et Les persécutions qu'on Lui a Suscitées pendant l'année 1793. (: Vieux Style :).

Le Citoyen Ista, voulant ConCourir à l'instruction De La jeunesse, avait Communiqué Son plan à plusieurs pères de famille qui ne hésitèrent point De lui Confier Leurs enfans vers L'âge De 7 à 8 ans, apprendre La Langue française et Les Devoirs du Citoyen. tel est Le Système D'éducation qu'ista projetait. Des maitres De Mathématiques, De Dessin (*sic*), de musique vocale et instrumentale étaient donnés aux enfans Suivant leur gout et Leurs inclinations. Cet établissement prospérait. déjà il y avait 22 pensionnaires et d'autres familles Sollicitaient La préférence. tout à coup Le Despo-

tisme Sacerdotal S'allarme ; il voit dans cette maison une pepiniere De Republicains ; il jure d'en étouffer le germe, en persécutant L'instituteur Democrate. il lui est fait Défense De Continuer Son pensionnat, à moins qu'il ne Souscrive à des Certaines Conditions. Ista refuse et porte plainte Devant les tribunaux, Seule et faible ressource qui Lui restait. Lorsque Ses ennemis Crurent qu'ils parviendraient plus promptement à Leur But, S'ils intimidaient par des menaces Les parens des pensionnaires. Les moyens Les plus vils furent employés, et La Crainte de Se voir traiter Comme Suspects par Les oppresseurs des Liegeois, força plusieurs Citoyens à retirer leurs enfans. Les autres tinrent ferme avec Ista et Sur les entre-faites. L'armée victorieuse à fleurus entrant dans liege vint terminer la persécution.

Il y a maintenant 12 pensionnaires pleins de Santé et de Contentement. La gaieté Se trouve réunie à la décence, à L'honnêteté du maintien. La maison est tenue proprement, La nourriture est Saine et Suffisante, Ista Surveille tout.

Sa méthode pour apprendre à Lire et à prononcer Le français est Simple et excellente. Les progrès que Ses jeunes élèves font dans plus d'un genre D'étude Sont peu communs. Enfin Cet établissement est digne D'attirer L'attention, il mérite Des encouragemens, L'instituteur des recompenses qui, Lors qu'elles Sont Sagement Distribuées, font naitre L'émulation, germe fécond Des talens et Du Génie.

RESUME

il n'existe Donc plus dans la Commune De liege D'enseignement public. tout est à refaire en entier et Sur un plan Conforme aux Lumieres Du Siecle, aux principes Democratiques Rien de ce qui a été ne peut être Continué. Les préjugés de L'ignorance Doivent enfin Disparaître Devant le flambeau De La Verité ; il faut des institutions propres à former Le Cœur et L'esprit Des Citoyens : c'est ainsi qu'en unissant L'instruction à La Liberté, nous Consolidérons La plus Belle, La plus étonnante des révolutions.

Aprouvé par la Municipalité de Liege.

Le 27 Véntose L'an 3^e de l'Ere Républicaine
(17 mars 1795)

J. M. RENARD
président.

P. F. SOLEURE, Secretaire

Sceau de la commune de Liège
en cire rouge.

Municipalité de Liege

Procès verbal

Liberté.

Egalité.

Fraternité.

EXTRAIT

Du Procès-Verbal de la Séance du 27 Ventôse l'an 3^e de la République Française, une et indivisible.

La Municipalité après avoir entendu la Lecture d'un Mémoire intitulé : *De L'enseignement public dans La Commune de Liège*, destiné à Servir de reponse aux questions faites Sur cet objet intéressant par L'administration Centrale Supérieure de La Belgique, déclare de L'adopter. Arrête qu'il sera envoyé à L'administration de cet arrondissement chargée de recueillir les instructions de cette nature.

Pour copie conforme

J. M. RENARD
Président

P. F. SOLEURE, Secrétaire

Sceau de la Commune de Liège
en cire rouge.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Vieilles Maisons. — On vient de démolir, à l'angle du Mont St-Martin et de la rue St-Séverin (Tournant St-Hubert) une jolie et curieuse maison ⁽¹⁾. Avec son architecture sobre mais élégante, dans le style de Renoz - peut-être cet architecte en était-il l'auteur — ses fenêtres à petits carreaux et sa porte au singulier dessin, elle donnait un caractère très pittoresque à ce coin du Tournant St-Hubert où, des anciennes constructions encore debout il y a une dizaine d'années, il ne reste plus que la maison du « Moriane », destinée elle aussi, semble-t-il, à une démolition prochaine.

St-Denis. — On est en train de réparer le pied, vers la place St-Denis, de la tour de l'ancienne collégiale. En démolissant une bicoque blottie au pied de cette tour, on a mis au jour deux fenêtres romanes, l'une donnant vers la rue Donceel, l'autre vers la place St-Denis, ainsi que les vestiges d'une fenêtre ogivale dans la muraille du petit porche vers la place St-Denis. Rendons hommage à l'architecte M. F. Lohest, qui procède à cette restauration avec autant de soins que de respect pour ces vieux vestiges. Les moellons brisés sont remplacés par des blocs de grès provenant du prieuré de St-Nicolas-en-Glain. Signalons qu'on n'a pas ici versé dans l'erreur commise lors de l'ouverture des deux fenêtres sous la tour vers la rue Donceel et qu'on reproduit exactement l'ancien appareillage des pierres de grès. Plus tard un grillage artistique sera

(1) Nous serions heureux de voir nos lecteurs, ainsi que tous ceux qui font une trouvaille archéologique, ou sont témoins de faits du même genre, nous les signaler, afin de les insérer dans notre *Chronique*. Ces petits faits ont souvent une importance considérable pour l'archéologie et l'histoire de notre pays.

placé de ce côté, au pied de la tour. Qu'on y plante quelques arbustes, quelques fleurs et l'effet sera charmant.

Saint-Nicolas-en-Glain. — Parmi les moellons amenés de Saint-Nicolas-en-Glain pour restaurer la tour de Saint-Denis, nous avons remarqué quelques morceaux de fûts de colonnes et spécialement un fragment de grès tendre, creusé d'un côté et portant de l'autre un ornement cubique et qui nous a paru appartenir à la vasque d'une cuve baptismale. Nous avons signalé cette découverte à M. le Curé qui nous a promis de faire conserver ces débris qui seront, sans doute, déposés au Musée diocésain.

Découverte d'ossements. — En creusant le sol de la place des Bons-Enfants, l'on a mis au jour une grande quantité d'ossements provenant de l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Hubert. Celle-ci avait été fermée à la Révolution et ne fut plus ouverte. En 1815, la fabrique de l'église Sainte-Croix vendit l'immeuble pour le démolir. Cependant certaines parties de l'église furent conservées; le porche en plein cintre avec colonnes, surmonté de pilastres, sert d'entrée à la dernière maison de la rue Saint-Hubert (pharmacie Marchin) et plusieurs colonnes à chapiteaux gothiques, avec une partie des arcades en ogives existent encore dans la muraille de derrière des maisons de la rue Saint-Hubert. On les voit très bien de la place des Bons-Enfants.

La direction de ces colonnes montre que l'église était placée parallèlement à la rue Saint-Hubert et le temple devait avoir des dimensions assez considérables. Divers débris de pierres ont été aussi retrouvés dans les déblais; il serait utile de connaître leur valeur.

E. P.

NOS EXCURSIONS.

La prochaine excursion, fixée aux premiers jours d'octobre, aura pour objet la visite des pittoresques et antiques villages d'*Engis* et des *Awirs*, ainsi que celle du château d'Aigremont. Ce château qui, par la légende, se rattache aux quatre fils Aymon, fut restauré, au commencement du xviii^e siècle, dans le style Louis XIV. Pour nous, Liégeois, Aigremont a un intérêt historique; le possesseur de ce fief était, par le fait, avoué de Hesbaye et avait seul le droit de porter le fameux étendard de saint Lambert. Aigremont est depuis plus de deux siècles la propriété de la famille de Clercx, et sa bibliothèque castrale renferme de véritables trésors d'histoire, entre autres des manuscrits du généalogiste Abry.

Les personnes désireuses de prendre part à cette excursion sont priées d'adresser leur demande au secrétariat de l'Institut archéologique, rue Fabry, 14. Des convocations spéciales seront adressées prochainement aux membres de la Société.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 F. 50 PAR AN / pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 F. 25 / pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

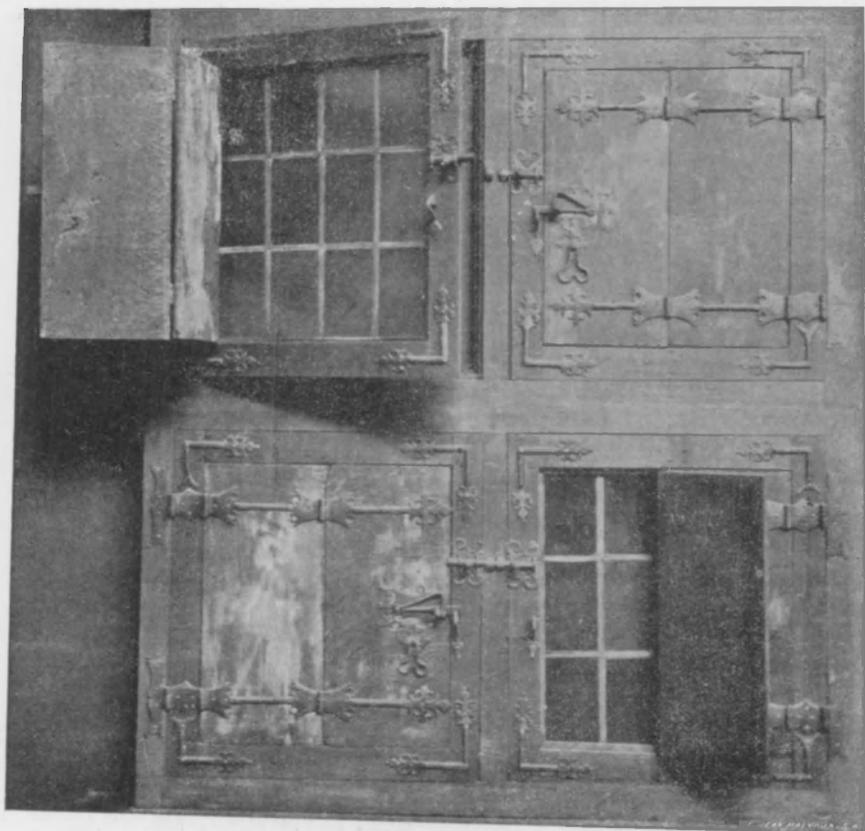
II. — BOISERIE DE FENÊTRE, AVEC VITRAGE, VOLETS ET FERRONNERIE.

(Musée de l'Institut archéologique liégeois)

Cette pièce, très curieuse au point de vue de la construction, remonte au commencement du xvii^e siècle et provient l'ancienne maison Piekmann, qui existait autrefois dans la rue dénommée *Degrés de Saint-Pierre*. La fenêtre dont a fait partie cette boiserie était, apparemment, à trois lumières superposées, celle du haut se trouvant, comme d'ordinaire, fermée par un vitrage à petits carreaux enchâssés dans du plomb et placé à fleur, extérieurement, de la muraille, le vitrage maintenu, en arrière, par des vergettes verticales en fer ⁽¹⁾.

(1) On retrouve cette disposition aux fenêtres de la Maison Curtius

La partie ci-dessous garnissait les deux lumières inférieures, les meneaux en menuiserie appliqués contre les



meneaux de pierre de la fenêtre. Les ouvrants de la fenêtre, de même que les volets, étaient mobiles à l'intérieur de l'habitation. Les gonds sont articulés de manière que la même pièce serve à la fois pour l'ouvrant de la fenêtre et pour le volet qui, lui-même, est partagé en deux pour se replier. Des verroux à ressort, qui s'engagent dans une ferraille fixée à l'ouvrant de chaque fenêtre, maintiennent le volet hermétiquement clos contre

l'ouvrant, grâce à une battée ménagée à l'intérieur du cadre de celui-ci et où s'engage le volet. Outre les boutons des verroux, un joli anneau, très commode à saisir, grâce à sa forme, permet d'ouvrir les volets. Les cadres des ouvrants sont renforcés aux angles par des équerres, et des targettes retiennent ces ouvrants contre les meneaux, où existe une double battée qui permet une fermeture hermétique, précieuse contre la pluie et les courants d'air.

Les fenêtres sont garnies du nombre traditionnel de 12 carreaux de vitre.

L'ornementation de la ferronnerie est celle la plus en vogue il y a trois siècles : elle est très soignée et très finie. A l'extrémité des gonds et des équerres, c'est une sorte de fleur de lis très déliée, tandis qu'à la partie fixée aux chambranles et aux parties articulées des gonds, à certaines extrémités des équerres, ainsi qu'aux verroux, se remarque une sorte de couronne.

Anciennement, ces ferronneries, richement ornées et soigneusement forgées, étaient placées sur des morceaux de cuir rouge légèrement plus larges qu'elles et où se détachait d'une façon très brillante l'étamage dont ces ferronneries étaient recouvertes (1).

La fenêtre ci-dessus n'offre guère un spécimen de grand luxe de ces ferronneries ; on en retrouve dans presque toutes les maisons bourgeoises du commencement du xvii^e siècle.

Eugène POLAIN.

Un petit souvenir historique.

A la demande de l'un de nos plus dévoués collègues de l'Institut, m'étant rendu chez M. Joseph Chaumont,

(1) Dans sa description de la Maison Curtius, Philippe de Hurges dit que les ferrailles des châssis de bois étaient « argentées ».

horticulteur, rue Lamacck, un digne et vieux Liégeois de cœur et d'âme, il me fut montré une pierre armoriée dont l'origine était complètement ignorée et qui mesure cinquante-cinq centimètres en longueur sur quarante-trois en largeur. Assez fruste, elle est, en outre, rongée à ses extrémités. J'ai pu néanmoins rétablir le texte de l'inscription ainsi conçue, avec le perron liégeois au milieu :

FAIT PENDANT LA MAGISTRATVR
DES S^{GRS} BOVRGM^{RES} DE TRAPPE
ET DE LAMBINON L'AN 1719.

Je m'informai du lieu de provenance. M. Chaumont m'apprit qu'elle se trouvait primitivement rue Vivegnis vers l'emplacement de la station. J'étais persuadé qu'il n'a jamais existé d'édifice public anciennement à cet endroit. Je m'enquis près de M. Chaumont si on n'avait point rencontré, à cette place, d'autres dalles enfouies dans le sol. Il me répondit qu'en effet, dans sa jeunesse, il avait vu maintes fois les voisins unir leurs efforts pour extraire de là d'amples pierres reposant à plusieurs mètres de profondeur.

Cela me suffit pour déterminer la raison d'être de l'inscription dont il s'agit. Je savais que, pendant leur régence, Nicolas-Dieudonné de Trappé, nommé trois fois bourgmestre, et son collègue Jacques-Mathias de Lambinon s'étaient beaucoup préoccupés de l'amélioration du service des eaux alimentaires de la Cité : « De mémoire d'homme », raconte un contemporain, « la Meuse ne fut jamais si basse qu'en l'été de 1719 ⁽¹⁾ ». Les Liégeois eurent beaucoup à souffrir de la pénurie des eaux : « Nos bourgmestres », dit l'auteur du *Recueil héraldique des bourgmestres*, « donnèrent tous leurs soins au nettoyage des arènes, communément mahay de la Cité, et cela avec un

(1) ABRV, *Recueil héraldique des bourgmestres*, p. 370.

tel succès qu'en peu de tems on récupéra quantité d'eaux dont on avoit été privé depuis longtemps, ce qui a donné lieu à la démolition de l'ancien bassin qui étoit vis à vis de l'hôtel de ville et qui avoit besoin d'une prompte réparation pour y mettre celui qu'on y voit aujourd'hui .. Ils élevèrent aussi la fontaine qui est de l'autre côté du Marché, au lieu de celle qui en étoit vis à vis auparavant ⁽¹⁾ ».

Au faubourg Vivegnis également, il y avait une venue d'eau qui devait attirer l'attention des chefs de l'édilité liégeoise à cette époque de sécheresse extraordinaire. Cette voie d'eau arrivait de ce qu'on appelait la fontaine des Tawes, à gauche du Thier à Liège. Après avoir activé le moulin dit Pixhamolin, elle débouchait au pied des Vignes, faubourg Vivegnis, à l'endroit précisé plus haut. Pendant des siècles, depuis le ^{xiv}^e au moins, ce petit cours d'eau avait arrosé abondamment une grande partie du quartier, pour la plus grande utilité des habitants, qui savaient l'apprécier. Son usage donna même lieu, au ^{xv}^e siècle, à des procès qui eurent du retentissement chez nous ⁽²⁾.

Cependant, au ^{xviii}^e siècle, le volume d'eau fourni par cette source avait beaucoup diminué. Il devint nécessaire de l'emmagasiner pour en laisser perdre le moins possible. Aux bourgmestres de Trappé et de Lambinon échet cette tâche en 1719. C'est alors qu'ils formèrent un vaste bassin ou « puits en pierre » vis à vis de la rue David. Ce puits est parfaitement indiqué sur une carte manuscrite de la localité authentiquée, du milieu du ^{xviii}^e siècle, laquelle carte fait partie de notre collection particulière. La venue d'eau ne cessa de perdre en intensité par suite de travaux houillers ; elle finit par disparaître, laissant le bassin sans objet.

⁽¹⁾ ABRY, *Recueil héraldique des bourgmestres*, pp. 570-571.

⁽²⁾ GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. III, pp. 438-439.

On se demandera comment la pierre armoriée qui rappelait les noms des auteurs du modeste monument a pu échapper au marteau destructeur des révolutionnaires à la fin du XVIII^e siècle. Il paraît qu'elle fut cachée alors, sur l'avis menaçant donné par l'un des Fabry, lesquels passaient souvent de ce côté pour se rendre au bois qui leur appartenait et qui porte encore leur nom au dessus des Vignes, non loin de la Citadelle.

Le possesseur de la pierre commémorative, M. Joseph Chaumont, a bien voulu en faire hommage à la Ville pour être déposée au Musée de l'Institut archéologique (1).

TH. GOBERT.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Aux frères Prêcheurs. — Ainsi disaient nos pères pour désigner les Dominicains. L'énorme dôme qui, au XVIII^e siècle, surmontait l'église a disparu ainsi que le couvent, mais de temps à autre, lorsque l'on fait des travaux de terrassements, l'on retrouve des vestiges de l'ancien temple. C'est ce qui est arrivé il y a un mois dans la propriété de M. Fonder-Burnet. On a mis au jour deux dalles funéraires, dont l'une a été brisée et l'autre offerte par M. Fonder-Burnet à la Ville de Liège, qui l'a fait transporter à l'Hôtel Curtius. C'est une dalle de grandes dimensions (2^m30 × 1^m18), représentant un chevalier armé de toutes pièces, avec une cotte de mailles, tête nue et les mains jointes sur son épée; à la poignée de l'épée est suspendu un bouclier portant les armoiries du défunt qui sont : de gueules à trois étriers d'argent. Autour de lui s'étend toute une architecture gothique assez banale, aux quatre coins les symboles des quatre Evangélistes, à droite et à gauche des armoiries représentant, d'un côté trois étriers, de l'autre une aigle éployée.

(1) Nous avons écrit cet article lorsque le hasard nous fit découvrir cette indication dans le registre aux Recès du Conseil des années 1756-1759, f^o 133 v^o : « Chaussée de Vignis, où est le puits fait du tems de la magistrature de MM. les bourgmestres Lambinon et Trappé, vis à vis de la rue David ».

Une inscription en gothique nous apprend quel est le personnage qui reposait sous cette dalle. En attendant que nous puissions donner le dessin de cette pierre, voici l'inscription qui y est gravée : O † Chi · Giest · Vailhant · et O Honorable · Home · Hubien · de · Fosden O Bailher · de · Mouhault · & · Mariscal · de O meffe - qui O Trespasat · lan · M·CCCC·XXXV̄ · en · mois O de · Janvier · XXV̄ · jours · p̄yes · pour · ly ·

Cette inscription est rapportée déjà par Delvaux, chanoine de Saint-Pierre au XVIII^e siècle, qui, lui-même, l'avait trouvée dans les notes du chanoine Langius, savant liégeois du XVI^e siècle.

Le héraut d'armes Lefort l'a signalée également dans son recueil des épitaphes du pays de Liège.

Nous publierons le monument en question dans notre inventaire archéologique avec les notes complètes qu'elle exige.

Saint Nicolas-Outre-Meuse. — Il s'agit de l'ancienne église paroissiale qui se trouvait à l'entrée du Pont de Bavière, au bout de la rue Chaussée-des-Prés, au dessus de laquelle la tour de l'église se trouvait percée d'un « arveau ». Des travaux de terrassements, entrepris pour la construction d'une maison au boulevard de l'Est, ont mis à jour certaines substructions de cette église et une partie de son cimetière, d'où on a retiré quelques charretées d'ossements. Rappelons qu'après la démolition de l'église paroissiale, le cimetière avait été transformé en une place que les plans de Liège du milieu du XIX^e siècle appellent place Grétry mais que le peuple *di Delà-Meuse* nommait *so l'uite*. Cette place était entourée de bornes afin que les voitures n'y pussent passer, une tradition ne permettant de passer avec des voitures sur un cimetière supprimé que cent ans après la désaffectation

Cartes postales. — M. Piron, de Liège, vient d'éditer une série de cartes postales, d'après des dessins de Remacle Leloup. Une série de treize cartes qui a paru récemment comprend : la vue de Marche, le château de Modave, celui de Ramet, celui de Chokier, deux vues d'Aigremont, le château de Villers-sur-Lesse, le château d'Ampsin, le château d'Ochain, celui de Kinkempois, l'abbaye du Val-Benoît et deux vues de Han-sur-Lesse. L'idée de reproduire les gravures de Leloup dans ce format restreint permettant à une collection de tenir peu de place, sourira certainement aux archéologues, surtout à ceux qui ne peuvent se procurer les coûteux *Délices du pays de Liège*.

E. P.

Nos excursions.

Au nombre d'une vingtaine, les membres de l'Institut archéologique liégeois ont pris part, le 2 octobre, à l'excursion organisée à Engis, Aigremont, etc.

La visite de l'intéressante église d'Engis où, sous des remaniements assez coquets, il faut le dire, du XVIII^e siècle, se retrouvent des restes d'architecture romane, a occupé la matinée. Obligeamment reçus par M. le Curé, les membres ont visité la tour, fort curieuse, les combles où le plafond primitif en bois existe encore, puis l'église, contenant, entre autres, une pierre tombale de la fin du XVI^e siècle, bien sculptée, un amusant confessionnal Renaissance, certainement exécuté par un artisan du pays, et des fonts baptismaux où le gothique se mêle au roman de la façon la plus singulière. Quelques statuettes, malheureusement reléguées dans des coins ou dans les combles, et un tableau au cadre finement sculpté ont également attiré leur attention.

L'après-midi, malgré la pluie, on s'est dirigé vers Aigremont par un chemin montant, rocailleux, malaisé... M. de Clerex, fils, attendait les excursionnistes et leur a, avec la plus parfaite courtoisie et la meilleure grâce, montré ce château des anciens avoués de Hesbaye. Les superbes tapisseries de Leyniers, les meubles, les tableaux, les bibelots, l'aménagement du château lui-même ont été successivement admirés. MM. de Clerex, avaient même poussé l'amabilité jusqu'à retirer de la bibliothèque une superbe collection de gravures en manière noire et de précieux manuscrits, entre autre le manuscrit d'Abry où figure la reproduction de l'étendard de saint Lambert. Les membres de l'Institut ont enfin visité les restes — *en manière gothique*, comme disait Abry — du château féodal et examiné l'endroit par où Guillaume à la Barbe s'était enfui d'Aigremont. Ils se sont également rendus à la chapelle et après avoir chaleureusement remercié les maîtres de céans pour l'excellent accueil que ceux-ci leur avaient réservé, tous se sont retirés, contents, nous en sommes certains, de cette excursion à laquelle n'avait manqué vers la fin qu'un rayon de soleil. Le mauvais temps en effet n'a pas permis de pousser jusqu'à l'église des Awirs, dont la visite figurait également au programme.

* * *

Une dernière excursion *extra muros* sera organisée prochainement, probablement dans un château aux portes de Liège.

X.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 F. 50 PAR AN (pour les personnes qui ne sont
LE NUMERO : 0 F. 25 (pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 22 juillet 1906.

COMPTE RENDU

Présidence de M. le Dr J. SIMONIS, vice-président.

La séance est ouverte à 17 h. 40.

22 membres sont présents : MM. Dr J. Simonis, vice-président ; L. Renard, secrétaire ; Dr Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur adjoint ; MM J. Fraipont, M. De Puydt, L. Naveau, baron W. de Crassier, Th. Gobert, J. Brassinne et F. Hénaux, membres effectifs.

Assistent également à la séance : MM. C. Haulet, Eug. Polain, F. Sacré, Edm. Couvreur, Dr J. Grenson, J. Plomdeur, M. Cloes, A. Bouhon, Dr G. Jorissenne et P. Guillick, membres associés ou correspondants.

Se sont excusés : MM. M. Lohest, L. de Buggenoms et E. Brahy-Prost.

Lecture du procès-verbal de la séance de juin et correspondance. — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'état des publications est satisfaisant : le t. XXXI (Table) est en cours de distribution et, sauf imprévu, le 1^{er} fascicule du t. XXXVI pourra paraître vers fin septembre.

Articles pour le Bulletin — Sur l'avis conforme des rapporteurs (MM. Dr J. Alexandre et J. E. Demarteau, MM. Th. Gobert et Brassinne), l'Institut décide l'impression des travaux de MM. F. Hénaux et Eug. Polain, intitulés respectivement : *Découverte d'antiquités belgo-romaines à Vervoz (Clavier)* et *Cocardes et drapeaux sous la révolution liégeoise de 1789-1791*.

Communication de M. Th. Gobert :

UN SYNDICAT INDUSTRIEL A LIEGE AU XVII^e SIÈCLE. — LES ALUNIÈRES AU PAYS DE LIÈGE.

M. le Président remercie vivement M. Th. Gobert pour son intéressante communication.

Excursions archéologiques. — M. le Président rend compte de l'excursion que l'Institut a organisée le dimanche 22 juillet aux environs d'Havelange.

Il insiste sur l'intérêt que présentent ces excursions et propose la création d'un Comité d'excursions.

Après quelques observations présentées par M. L. Naveau, sont nommés membres de cette commission : MM. L. Naveau, baron W. de Crassier, J. Brassinne, F. Sacré et Eug. Polain, en plus le Président et le Secrétaire pour représenter le Bureau.

Il est également décidé que la prochaine excursion aura lieu dans le courant du mois de septembre.

Affaires diverses. — M. Eug. Polain présente certaines observations concernant les travaux de restauration actuellement en cours d'exécution à la *Maison Curtius*. Il attire notamment l'attention de l'assemblée sur la restauration des fenêtres, la peinture des boiseries, le mode de rejointoiement des pierres de la façade, etc., et fournit à ce sujet de très intéressants renseignements.

M. De Puydt, au nom de la Commission administrative de la Maison Curtius, répond que les observations de M. Polain seront prises en considération et invite celui-ci à assister à la prochaine réunion de la Commission.

Sur la proposition du Bureau et vu l'absence de M. de Buggenoms, en voyage à l'étranger, M. le Dr G. Jorissenne est chargé de représenter l'Institut au congrès historique et archéologique de Chimay.

M. L. Renard soumet à l'assemblée deux crânes provenant de sépultures franques ou du haut moyen âge découvertes à Ombret.

M. M. De Puydt fait don, au nom de M. Chaumont, horticulteur, rue Lamarck, à Liège, d'une pierre commémorative du XVIII^e siècle ornée d'un perron liégeois. — Des remerciements sont votés au donateur.

La séance est levée à 6 heures 50.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

III. — RELIQUAIRE OSTENSOIR DU XIV^e-XV^e SIÈCLE.

(Musée de l'Institut archéologique liégeois.)

Le reliquaire ostensor que nous publions ci-dessous a figuré à Bruges, à l'exposition des Primitifs, et à Liège, en 1905, parmi les objets réunis au Palais de l'Art ancien. Le catalogue de cette dernière exposition le décrit brièvement (*Orfèverie*, n° 42).

Il est en argent fondu et doré. Sa forme est celle d'un



petit édifice quadrangulaire (hauteur: 0^m153: largeurs :

0^m095 sur 0^m057), dont les angles sont appuyés par des contreforts à pinacles et les faces surmontées de gables à crochets. Il était primitivement porté sur un pied. Au centre des versants du toit, on remarque des agrafes soudées sur les crétiers et une petite ouverture aux bords assez réguliers, mais très étroite : il est impossible de



supposer qu'il y avait là un clocheton central, achevant l'édifice.

Les deux grandes faces sont percées d'une large baie circulaire qui forme trois écoinçons décorés de ciselures flamboyantes sur fond d'émail translucide, bleu lapis. Ces ciselures sont d'une ornementation un peu plus serrée

d'un côté que de l'autre, mais d'un dessin également soigné. Les petites faces sont couvertes tout entières d'émaux translucides représentant d'un côté la *Vierge portant l'Enfant*, de l'autre, l'*Annonciation*. L'émail est appliqué sur un fond doré, gravé de quadrillages et de points. Le champ sur lequel s'enlèvent les personnages est bleu lapis ; les sujets sont composés de teintes variées, dont le détail suit :

Vert sur fond doré : les ailes de l'ange, les tuniques de l'ange et de la Vierge.

Incarnat sur fond doré : le manteau et le voile de la Vierge portant l'Enfant.

Rose sur fond doré : la doublure du manteau et du voile précédents.

Fond doré réservé : manteau et voile de la Vierge, dans l'Annonciation, la tunique de l'Enfant.

Email incolore sur fond doré : les visages et les mains, le diadème, la bordure et les lettres du phylactère.

Email incolore rehaussé d'or : les cheveux.

Niellés : traits du visage, cils, sourcils, nez, yeux, bouche. Ces niellures étaient appliquées avant qu'on procédât à l'émaillage totale.

D'un côté, la Vierge agenouillée écoute le message de l'Ange qui, les ailes éployées, plie le genou lui aussi devant elle et lui présente un phylactère portant ces mots : *Ave Maria m(ater) Cr(ist)i*. De l'autre, la Vierge couronnée porte l'Enfant sur le bras gauche. Elle tient dans la main droite abaissée une fleur à la corolle ouverte, ayant l'aspect d'une pensée ou d'une renoncule.

Tel est le reliquaire du Musée de l'Institut archéologique liégeois. Sa date est assez clairement indiquée par ses particularités architectoniques. Les contreforts s'appuient obliquement aux angles, les motifs d'ornementation sont composés de soufflets et manchettes à redents, les crochets le long des gâbles se retournent à demi vers le

rampant. L'ensemble et les détails sont de style flamboyant; cependant, les formes architecturales sont très pures, la décoration très sobre. On ne remarque ni surcharge ni complication. Aussi ne s'est-on pas trompé en assignant comme date à cette jolie pièce la fin du xiv^e siècle ou le commencement du siècle suivant.

Quant à l'émail translucide, on sait qu'il fut apporté d'Italie dans les pays du Nord vers le milieu du xiv^e siècle. Les fonds d'argent ayant remplacé les fonds de cuivre des siècles précédents, on se rendit compte qu'ils ne pouvaient s'accommoder plus longtemps des émaux opaques, employés dans la technique du champlevé. Ils méritaient au moins qu'on les vît. De plus, on constata vite le rôle important que la pureté de leur éclat jouait dans la symphonie des couleurs et le rendu des formes. De là vinrent ces profonds changements : la gravure du dessin sur le fond métallique et l'emploi d'un émail répandu sur l'argent doré, comme une nappe transparente. La différence de profondeur dans les tailles du dessin se marquait à travers l'émail par des lumières et des ombres : le modelé des figures s'en trouvait indiqué. Il le fut bien plus encore quand la gamme des couleurs employées par l'émailleur s'enrichit. On obtint alors des sujets aussi clairement enluminés que dans la miniature, aussi fermement modelés que dans le bas-relief. C'est ainsi que Vasari caractérisait cet art vraiment nouveau : « *Specie di pittura mescolata con la scultura* ». Ces mots s'appliquent parfaitement aux sujets de notre reliquaire.

La France semble avoir pratiqué cet art aussitôt après l'Italie. C'est de là qu'il nous vint (1). Aussi ne peut-on s'étonner de trouver dans les représentations du reliquaire de Liège le caractère de la tradition française fortement marqué. Au surplus, l'émail translucide fut longtemps au reliquaire ce que le vitrail était à la cathédrale : il était

(1) VON FALKE u. FRAUBERGER, *Deutsche Schmelzkunst*, p. 118.

intimement uni à l'architecture et, comme elle, imbu de tendances conservatrices.

La petite Vierge au corps douteux, à la frêle charpente dans ses larges draperies, ne fait aucun geste de femme. Avec son diadème ou son voile, la fleur symbolique à la main et l'Enfant posé sur sa hanche, ou bien pieusement agenouillée et les bras pendants devant le messager divin, elle nous apparaît toute gothique, comme les Vierges plus anciennes des vitraux de Bourges ou de Chartres. Pourtant -- le remarquera-t-on comme nous ? -- sa physionomie, qui ne témoigne pas encore de soucis maternels, est singulièrement grave et pensive. Dans les trois-quarts où l'artiste l'a représentée, ses traits sont indiqués avec autant de netteté que de délicatesse. Ils ne révèlent pas encore son cœur absent, mais ils expriment déjà, nous semble-t-il, une physionomie que nous reconnaissons, celle que les peintres belges ont donnée à leurs Vierges, à la fin du xiv^e siècle. A ce titre, nous croyons qu'elle est bien de notre pays. Nous oserons prononcer les noms de Jean Malouel et de Melchior Broederlam (Vierge de la collection Aynard), mais ce sera seulement pour indiquer une parenté assez lointaine, pour faire sentir la différence qui sépara dans le même temps, et dans le même pays, un art attaché à la tradition monumentale, d'un art orienté vers la réalité de la vie.

M. LAURENT.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les Augustins. — En ouvrant une tranchée, rue des Augustins, on a mis au jour, dernièrement, quelques pierres de sculpture gothique, provenant, croyons-nous, de l'ancienne église des « *frères Augustins en Auvroy* ». Ces moines s'établirent à Liège au xve siècle, grâce aux libéralités d'Alexandre de Seraing, chanoine de Saint-Lambert. L'église dont proviennent ces débris se voit très distinctement sur le grand *prospect* de Liège de Marischal et paraît

assez petite. Elle fut démolie au commencement du XVIII^e siècle et remplacée par l'édifice actuel, œuvre de l'architecte Renoz.

Les édifices gothiques antérieurs au XVI^e siècle sont assez rares à Liège pour qu'il soit désirable de conserver les débris que l'on peut retrouver, ça et là dans notre sol et, à ce propos, nous voudrions voir la Ville tenir très strictement la main à l'observation de la clause figurant dans les cahiers des charges de travaux publics et d'après laquelle tout objet d'art ou d'antiquité, si minime soit-il, doit être remis à la Ville par les entrepreneurs. On éviterait ainsi bien des mécomptes et des pertes de choses curieuses ou intéressantes.

La Saint-Hubert. — Cette fête, qui se célèbre le 3 novembre, était jadis très populaire à Liège, où l'on disait plaisamment : *Si Saint Houbert avent volou, il âreut stu le Bon Dieu, i n'a nin volou.*

Une curieuse coutume autorisait jadis les enfants à aller, ce jour-là, tambouriner, avec des maillets de bois, sur les portes des habitations en chantant :

*Houbert est rivenou
Avou des maillets à se cou
Saint Houbert m'a-t-ordonné
Di bouhi et di clawer.*

Et ils « *bourinaient* », comme ils disaient jusqu'à qu'on leur eût donné quelques liards. Ces *bourines* étaient fort anciennes, des ordonnances de nos divers princes-évêques les interdirent à plus d'une reprise, mais elles ne cessèrent qu'après la Révolution. Il serait intéressant, au point de vue archéologique, de retrouver un de ces *maillets à bouriner* et de rechercher l'origine de la coutume.

E. P.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Organe mensuel de l'Institut Archéologique Liégeois

ABONNEMENT : 2 f. 50 PAR AN) pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 f. 25) pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance mensuelle du 28 octobre 1906.

COMPTE RENDU

Présidence de M. le Dr J. SIMONIS, vice-président.

La séance est ouverte à 10 h. 40.

26 membres sont présents : MM. Dr J. Simonis, vice-président ; L. Renard, secrétaire ; Dr J. Alexandre, conservateur ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. Schoolmeesters, baron de Chestret de Haneffe, J. Fraipont, M. De Puydt, G. Ruhl, Th. Gobert, L. de Buggenoms, Ed. Brahy-Prost, J. Brassinne et F. Hénaux, membres effectifs ; MM. A. Philippart, Dr J. Grenson, L. Jacques, A. Wauters, E. Polain, Edm. Couvreur, A. Bohon, F. Sacré, M. Cloës et O. Bihet, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. M. Lohest, J.-E. Demarteau, J. Delaite et P. Guillick.

Lecture du procès-verbal de la séance d'octobre et correspondance. — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que le 1^{er} fascicule du t. XXXVI du *Bulletin* sera distribuée à l'issue de la séance et

que l'impression du second fascicule sera commencée incessamment.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire présente de la part de M. G. Kurth, le manuscrit d'un mémoire intitulé : *L'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège. en 1303.* — Sont nommés rapporteurs : MM. St. Bormans et le Dr J. Alexandre.

Compte rendu des dernières excursions archéologiques. — MM. Eug. Polain et F. Sacré rendent compte des deux excursions que l'Institut a organisées dans le courant de l'été aux environs d'Havelange (Chantraine, Saint-Lambert) et à Engis, Aizremont, etc.

M. le Président remercie vivement ces Messieurs de leurs excellents rapports et les engage à persévérer dans cette voie.

Nomination du bibliothécaire. — L'assemblée ratifie à l'unanimité le mandat donné par le Bureau à M. E. Fairon, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, pour remplir jusqu'au 31 décembre les fonctions de bibliothécaire en remplacement du regretté M. Pâques

Présentation et nomination de nouveaux membres associés — MM. Ernest Van Ormelingen, avocat, E. Delsaux, docteur en médecine, Charles Houssard, artiste peintre, Léon Lahaye, conservateur des Archives de l'Etat, et Charles Sépulchre, industriel, sont à l'unanimité, élus membres associés.

Donation par M. le Dr Alexandre d'une collection de monnaies découvertes en Hesbaye. — M. le Président annonce que M. le Dr Alexandre vient de faire don à l'Institut d'une magnifique collection de monnaies en argent, toutes découvertes en Hesbaye (Applaudissements). — M. L. Renard donne quelques détails sur ces pièces (au nombre de 178) et en communique l'inventaire.

M. le Président, après avoir remercié M. le Dr Alexandre de sa généreuse donation, rappelle en quelques mots la carrière si bien remplie du donateur qui, depuis bientôt 45 ans, se dévoue corps et âme pour le Musée; au nom du Bureau, il lui offre, à titre de souvenir, son portrait. (Applaudissements prolongés.)

M. le Dr Alexandre remercie et, avec sa modestie habituelle, se dérobe aux nombreuses marques de sympathie dont il est l'objet.

Affaires diverses. — M. F. Hénaux présente à l'assemblée un certain nombre d'antiquités franques qu'il a recueillies à Clavier et fournit de très intéressants détails sur certains de ces objets.

Sur la proposition du Bureau, de chaleureux remerciements sont votés à M. Mouton, propriétaire à Clavier, dans les terrains duquel ces objets ont été exhumés et qui en fait don au Musée.

M. Brahy-Prost offre, de la part de M. le Dr Franz Buttchenbach,

Directeur de la maison de santé de Glain, un ouvrage intitulé *Kulturhistorischer Bilderatlas*, t. I-II. Seemann, Leipzig, 1883-1885.

M. E.-J. Dardenne, membre de la Commission royale des Monuments à Andenne, offre à l'Institut, par l'entremise de M. M. De Puydt, un exemplaire de son travail intitulé *Histoire des faïenceries andennaises*.

Des remerciements sont votés aux deux donateurs.

La séance est levée à midi.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

IV. — PIERRE TOMBALE DU XVI^e SIÈCLE.

(Musée de l'Institut archéologique liégeois.)

Par la manière comme par le style, ce curieux monument s'apparente au fragment de sculpture que nous avons décrit sous le numéro 1 de cet inventaire (1). Tous deux, taillés dans la pierre noire de Theux, font partie d'un groupe d'œuvres que nous avons situées dans la première moitié du xvi^e siècle et qui furent exécutées dans l'atelier d'un artiste mosan ayant subi fortement l'influence de la Renaissance italienne, à moins qu'il n'en faille faire directement honneur à quelque sculpteur de la péninsule travaillant dans nos régions. L'état de nos connaissances ne permet pas de trancher le problème.

Notre monument funéraire fut découvert vers 1850-1855, par des membres de l'Institut archéologique liégeois examinant les objets que l'on avait remisés dans l'ancienne église Sainte-Ursule, transformée en magasin (2). Il n'est

(1) Voyez ci-dessus pp. 76-78. Sur cette pierre, voy. *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège*. Liège, 1864, p. 32, n^o 41.

(2) Lors de son entrée au Musée, ce monument était intact. Son poids empêcha son transport dans les salles de l'étage du palais; il fut abrité sous une galerie de la seconde cour. Malheureusement,

pas interdit de conjecturer qu'il provenait de la cathédrale Saint-Lambert où, sans doute, il se trouvait placé au-dessus d'une autre pierre portant une inscription commémorative.



Quoi qu'il en soit, le monument consiste actuellement en une dalle de 0^m,795 de haut sur 1^m,17 de large, dont la partie extérieure forme un véritable cadre au motif décoratif proprement dit. Celui-ci se divise en deux parties. Le fond consiste en une architecture comportant quatre pilastres réunis entre eux par un entablement que surmonte, au centre, un fronton dont le tympan est percé d'une sorte d'*oculus*. Dans l'entrepilastre du milieu se trouve

un des architectes chargés de la restauration de l'édifice jugea utile de déplacer notre pierre. Exposée pendant près de deux ans aux intempéries et aux dégradations, elle subit les mutilations regrettables dont elle porte la trace.

une niche, dont la partie supérieure est formée par une coquille. De chaque côté de cette niche, dans le panneau situé entre les pilastres, est inscrite une table rectangulaire unie entourée d'un encadrement mouluré. Sur ces tables est gravé en belles capitales romaines, un texte tiré d'une épître de saint Paul ⁽¹⁾; à gauche du spectateur, on lit : *Per hominem mors et*, et à droite : *per homine(m) resurrectio mortuoru(m)*.

Vers la partie extérieure du panneau de droite est suspendue une horloge de forme cubique.

Tout ce fond est d'une sécheresse et d'une indigence qui contrastent d'une manière presque choquante avec la somptuosité à laquelle s'est complu l'artiste dans l'ornementation du sarcophage qui occupe le premier plan. Ce sarcophage, d'une coupe fort gracieuse, est supporté par des pattes de chimère. Sur la dalle qui en forme le couvercle, un cadavre est étendu, la tête soutenue par un volume, les reins ceints d'un linceuil, les mains croisées sur le ventre. Quelques grosses touffes de cheveux, qui semblent les restes d'une couronne monacale, apparaissent autour du crâne dénudé.

Des vers et d'autres animaux hideux grouillent sur les chairs en putréfaction qui s'affaissent, laissant apparaître le squelette. Les orbites vides, le rictus de la face, les tendons et les ossements pointant à travers les chairs, offrent une image désolante de la mort, sous un de ses aspects les plus affligeants.

Le réalisme presque repoussant de ce cadavre répond bien au goût de ce temps. A la même époque, le sculpteur lorrain, Ligier Richier plaçait sur le tombeau de René de Châlons, à Bar-le-Duc, cette impressionnante statue que le langage populaire, si expressif, désigne sous le nom de « l'écorché », mais qui, malgré les ravages destructeurs de la tombe, se dresse superbement, le bras droit replié

(1) L'usure a rendu la lecture de cette inscription très malaisée.

sur la poitrine, la tête levée vers la main gauche qui, bien haut, tend un cœur. Des lèvres décharnées semble sortir un hymne de victoire, un hosannah triomphal, qu'accentue l'attitude tout entière (1).

C'est là, du reste, une exception.

Pas plus que dans les autres monuments analogues que l'on a signalés (2), notre « écorché » n'est traité avec ce sentiment idéaliste : il gît lamentablement et il semble que l'artiste ait voulu établir une forte opposition entre sa misère et la richesse de la paroi du sarcophage sur lequel il repose.

L'imagination du sculpteur, beaucoup plus habile d'ailleurs à disposer l'ornement qu'à rendre la physionomie humaine, s'est donné là libre cours. Des rinceaux charmants se terminent par des bustes d'êtres fantastiques ou de sortes de génies ailés qui, au centre soutiennent une couronne, au milieu de laquelle est sculptée une tête de guerrier casqué. Parmi ces rinceaux de feuillage et de fleurs se jouent deux grues et deux serpents, tandis qu'une chouette, gravement immobile, achève de caractériser la grande part qui revient à l'influence antique dans l'inspiration du monument.

Tout ce morceau, traité dans un goût exquis, n'est pas, pour autant que nous en puissions juger par deux ou trois mauvaises estampes, sans rappeler la sculpture du sarcophage qui surmontait le tombeau d'Erard de la Marck. Il

(1) Sur ce remarquable monument, voy. Th. M. ROEST VAN LIMBURG, *Un monument d'Orange à l'étranger (Le Mausolée pour René de Châlons à Bar-le-Duc)* dans *L'Art flamand et hollandais*, Bruxelles, G. Van Oest et C^e, 2^e année (1905), pp. 165-170, où l'on en trouvera une reproduction.

(2) Sur ces gisants, auxquels le wallon du Hainaut applique le nom bien suggestif d'« hommes à moulons » (moulon = ver), voy. *Jadis*, (Braine-le-Comte), t. II (1898), pp. 75, 95, 106, 159; t. VIII (1904), p. 180; et t. IX (1905), p. 162, où l'on trouvera, entre autres, différentes notes de M. Ch.-J. Comhaire, qui signale notre monument.

est d'ailleurs évident que cette dernière œuvre dut hanter l'imagination des sculpteurs contemporains. Ceci dit, il paraîtra presque inutile d'ajouter que la date de 1650, gravée à la pointe sur notre dalle, ne présente aucun rapport avec l'époque de sa confection.

Faudrait-il conclure de la présence du volume et de la forme de la coiffure que le défunt appartenait aux Ordres ? Ces indices ne paraissent pas concluants.

Joseph BRASSINNE.

Donation par M. le D^r Alexandre d'une collection de monnaies recueillies en Hesbaye.

Le médailleur de l'Institut archéologique liégeois vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de M. le D^r Alexandre, notre dévoué et toujours vaillant conservateur, d'une série de 177 monnaies romaines en argent et en billon ainsi que d'une monnaie mérovingienne.

Ces pièces ont toutes été recueillies en Hesbaye, il y a une vingtaine d'années environ, et présentent donc un intérêt tout particulier pour l'archéologie du pays de Liège.

On jugera par l'inventaire ci-après de la variété même de ces monnaies.

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

9 pièces : *Gens Antonia* [BABELON. n° 106 (1)], *Gens Appuleia* (IBID., n° 1), *Gens Aquilia* (IBID., n° 9), *Gens Claudia* (IBID., n° 5), *Gens Cornelia* (IBID., n° 25), *Gens Marcia* (IBID., n° 18), *Gens Papiria* (IBID., n° 6), *Gens Porcia* (IBID., n° 5), Anonyme [6^e période] (IBID., n° 226)

ÉPOQUE IMPÉRIALE.

Auguste.

3 monnaies, COHEN (2), n°s 87 (2 exempl.) et 138.

Tibère.

2 » COHEN, n° 2.

Caligula et Auguste.

1 » COHEN, n° 10.

(1) E. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires*. Paris, 1885-1886.

(2) H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales*. Paris, 1860 (1^{re} édition).

- 1 monnaie, COHEN, n° 13.
Néron.
- 1 » COHEN, n° 192.
Vespasien.
- 6 » COHEN, nos 119 (2 exempl.), 122, 169, 222 et une monnaie inédite (variété des nos 239 ou 249).
Domitien.
- 10 » COHEN, nos 32, 122, 146, 157, 168, 173, 185, 186 (2 exempl.) et 194.
Trajan.
- 2 » COHEN, nos 80 et 428.
Adrien.
- 2 » COHEN, nos 45 et 258.
Antonin Pie.
- 4 » COHEN, nos 14, 28, 31 et 32.
Faustine mère.
- 1 » COHEN, n° 219.
Marc Aurèle.
- 1 » COHEN, n° 29.
Lucille (femme de Lucius Vérus).
- 7 » COHEN, nos 18, 137, 229, 237, 247, 260 et une variété du n° 104.
Septime Sévère.
- 5 » COHEN, nos 24, 29, 63 (2 exempl.) et 111.
Julia (Julia Domna, femme de Septime Sévère)
- 5 » COHEN, nos 157, 291, 333, 341 et 377.
Caracalla.
- 1 » COHEN, n° 77.
Plautille (femme de Caracalla).
- 5 » COHEN, nos 19, 49, 55, 56 et 91.
Elagabale.
- 2 » COHEN, nos 5 et 8.
Soemias (mère d'Elagabale).
- 2 » COHEN, nos 4 et 14.
Maesa (Julia Maesa, aieule d'Elagabale).
- 16 » COHEN, nos 4, 15, 66, 92, 102, 116, 120, 128, 142, 172, 174 (2 exempl.), 177, 192, 208 et 215.
Alexandre Sévère.
- 4 » COHEN, nos 11 (2 exempl.), 25 et 27.
Mamea (mère d'Alexandre Sévère).
- 3 » COHEN, nos 6, 24 et 29.
Maximin I.

Gordien III. le Pieux.

34 monnaies, COHEN, nos 6. 15 (4 exempl.), 18 (2 exempl.), 39, 40, 44
(2 exempl.), 49 (3 exempl.), 53, 64, 67, 69, 94, 114, 117,
125, 137 (2 exempl.), 143, 151 (2 exempl.), 155 166
(2 exempl.) et 7 (tome VII, *Supplément*).

Philippe père.

10 » COHEN, nos 9, 20, 22, 34, 40 52, 60, 72, 83 et 89.

Otacilie (femme de Philippe père).

1 » COHEN, n° 3.

Philippe fils.

1 » COHEN, n° 12.

Trajan Dèce.

7 » COHEN, nos 4, 11, 26, 39, 48 et 51 (2 exempl.).

Trebonien Galle.

2 » COHEN, nos 36 et 43.

Volusien.

1 » COHEN, n° 17

Valérien père

7 » COHEN, nos 42, 48, 83, 88, 89, 118 et 142.

Gallien.

8 » COHEN, nos 88, 188 (4 exempl.), 572, 573 et 686.

Salonine (femme de Gallien)

4 » COHEN, nos 73 (3 exempl.) et 85.

Salonin.

1 » COHEN, n° 18.

Valérien jeune.

1 » COHEN, n° 5.

Postume.

4 » COHEN, nos 27, 93 (2 exempl.) et 181.

Dioclétien.

1 » COHEN, n° 283.

Crispe.

1 » COHEN, n° 84 (monnaie saucée).

Constant I.

1 » COHEN, n° 112 (monnaie saucée).

Epoque mérovingienne.

1 denier indéterminé.

Ce qui caractérise les monnaies dont notre médailler vient de s'enrichir, c'est avant tout leur variété. Un très grand nombre d'entre elles se distinguent d'autre part par leur excellent état de conservation, notamment les deniers de Gordien III, de Philippe père et de Trajan Dèce, dont plusieurs sont à fleur de coin.

Il convient enfin de signaler que parmi ces 178 monnaies, quelques-unes ne sont pas communes, telles celles de Domitien (COHEN, n° 222), Lucille (IBID., n° 29), Plautille (IBID., n° 9), Elagabale (IBID., n° 49), etc.

L. RENARD.

Un peintre verrier liégeois du XVI^e siècle.

Malgré les savantes recherches dont ils ont été l'objet, la liste des anciens artistes liégeois n'est pas dressée d'une façon absolument complète: fréquemment encore un heureux hasard permet d'y ajouter un nom qui mérite d'être tiré de l'oubli. C'est ce qui m'est arrivé récemment en feuilletant un registre du XVI^e siècle, conservé à la Bibliothèque de noire Université ⁽¹⁾ et relatif aux cens et aux rentes de la chapelle Chabot, en l'église Saint-Pholien, à Liège ⁽²⁾.

Cette chapelle avait été édiflée conformément à la volonté exprimée dans le testament d'Eustache Chabot, ancien bourgmestre et souverain mayeur de Liège, décédé le 16 juillet 1462 ⁽³⁾. Elle subsista jusqu'en 1833

En 1531, la verrière de la chapelle avait sans doute eu à souffrir d'un ouragan ou de la foudre; Guillaume le Verrier fut chargé de réparer les dégâts. Il refit la verrière située derrière l'autel de la chapelle et y plaça les effigies des fondateurs et des recteurs, accompagnées de leurs armes. Les mambours lui payèrent ce travail onze florins. De plus, Guillaume s'était engagé à refaire l'autre grande verrière de la chapelle; il avait accepté d'exécuter cet ouvrage à ses frais, mais obtenait en compensation les anciens matériaux.

Ce Guillaume, auquel l'indication de sa profession tenait

(1) Manuscrit n° 1344 : f. 41 v°

(2) Sur cette chapelle, voyez Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, L. De-marteau, s. d., t. III, pp. 142-143.

encore lieu de nom patronymique, habitait au pied du pont des Arches.

Nous reproduisons le texte qui nous le fait connaître.

J. B.

Reparation faite en la capelle Chabos a Saint Phoilhin, par lez mambors delle englise, selon le contenu de testament Stassin Chabot, fundateur, por laquele chose ont deux muids spelte hiretables, etc.

Item l'an XV^e et XXXI, de mois de marse le XXII^e jour, at esteit payet par Gerar de Sclaissin, mambor de Saint Phoilhin, a Wilhem le woier, demeurant a pied de point des arches, por avoir refait la woier derier l'aulte de la capelle entirement, aveucque plusieurs ymaiges et armes tant de fundateur come de recteur, etc, XI flor. communs.

Et doit encor ledit Wilhem refair a sez despen l'autre grande woilhier et relivrer, etc., dont doit avoir lez vielx overaiges, come avons esteiz ensembles d'accors, etc, etc.

PETITE CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

Halle Saint-Séverin.—C'est ainsi que les vieux Liégeois appellent encore les vilains bâtiments qui forment un arc de cercle entre la rue Saint-Séverin et la rue Hocheporte. Ils ne nous intéressent pas au point de vue archéologique et, si nous en parlons, c'est que la Ville vient de mettre en vente les terrains où sont construits ces bâtiments. Jadis s'élevait là l'église paroissiale de Saint-Séverin, dont la sacristie existe encore dans la cour de la maison occupée rue Hocheporte par M. Richard. Cette maison, elle-même, d'un très gracieux style et méritant d'être conservée, est le presbytère de l'ancienne église. A quelques pas, sous terre, coule la Légia. En vendant les terrains de l'ancienne église, la Ville fera chose prudente de se réserver, dans le cahier des charges, les objets anciens que l'on pourrait découvrir dans le sol. Les archéologues pourraient aussi, peut-être, faire de curieuses constatations lors des fouilles dans ces vieux terrains.

Aubel. Un très beau plan existe pour la construction d'une nouvelle église à Aubel. Certaines personnes, sans regretter la dis-

(1) Voy. la notice que M. C. DE BORMAN a consacrée à ce personnage, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I. Liège, L. Grandmont-Donders, 1892, pp. 395-397.

parition de l'église actuelle, manifestent des craintes au sujet de son mobilier, fort intéressant. Elles émettent le vœu de voir conserver en grande partie ce mobilier et nous appuyons cette idée en la signalant à la Commission royale des Monuments. Cela aurait l'avantage de relier l'histoire de l'ancien temple à celle du nouveau. Ce qui ne pourrait être employé, devrait être placé dans un de nos musées et, à ce propos, nous voudrions, chaque fois qu'une église est démolie, voir son ancien mobilier réemployé ou placé dans un musée; en tous cas, de bonnes photographies devraient en être prises et envoyées aux musées.

Historische Städtebilder, Band IX — Luttich, par C. GURLITT. Berlin, E. Wasmuth, 1906. Gr. in-folio avec 62 gravures dans le texte et 29 grandes planches photographiques. — Grâce à la générosité d'un de ses membres, M. L. de Buggenoms, l'Institut est entré en possession de cet ouvrage qui vaut surtout par le nombre de ses illustrations, la plupart inédites. Les églises Saint-Lambert, Saint-Jean, Saint-Denis, Saint-Barthélemi, Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Christophe, Saint-Servais, celles des Rédemptoristes, du Séminaire, des Bénédictines, font l'objet de notices accompagnées de plans, de coupes, de reproductions de dessins anciens ou de grandes photographies modernes. Le Palais, l'Hôtel-de-ville, certaines fontaines sont également reproduits, puis l'auteur passe en revue l'habitation privée dont il donne divers exemples, en plan et en élévation. Sans entrer dans le détail de l'ouvrage, nous regretterons que celui-ci soit conçu sur un plan trop restreint. Il ne donne qu'une assez faible idée des monuments et surtout de l'architecture privée en notre ville. L'auteur même, s'il semble avoir eu un bon guide pour les monuments, n'a guère remarqué l'habitation privée. Il donne la maison de la rue d'Amay, l'hôtel Curtius, quelques maisons de la rue Hors-Château, une maison place Saint-Pierre, mais il oublie la maison d'Ansembourg, la maison Havart, si caractéristique, la maison Louis XV, rue Ste-Marguerite, d'un si beau style, et semble ignorer le style mosan du XVII^e siècle, cependant fort intéressant. Il est, malgré tout, humiliant pour des Liégeois que ce soit un ouvrage étranger qui vienne leur apprendre certaines choses relativement à nos anciennes constructions et il serait désirable à tous points de vue qu'on réunît et qu'on publiât, comme va le faire le Comité du Vieux-Bruxelles, les photographies et les dessins de nos vieilles demeures et que l'on montrât que nos ancêtres, s'ils ne bâtissaient pas comme les Flamands et les Allemands, avaient cependant un style, un goût à eux et qu'il en existe encore de fort beaux spécimens.

E. P.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

- ABRY (Louis), 43. — (Simon-Joseph), 43, 45.
- AIGREMONT, 92.
- AIX-LA-CHAPELLE, 47.
- ANTHISNES, 59.
- ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES, en Campine, 62-63 ; à Jupille, 69 ; à Ombret, 69-72. — à Roloux, 24-26, 36-37. — à Tongres, 18-20.
- ANTOINE DE BOURGOGNE, 2.
- ARCHES (Le pont des), 54.
- ATHIN (Wathieu d'), 11.
- AUBEL, 111-112.
- AUGUSTINS (L'église des), à Liège, 99-100.
- AUTRICHE (Georges d'), 14.
- AYMON, 84.
- BACIAK (Gilles), 52.
- BANNIÈRES DES MÉTIERS A LIÈGE (A propos des), 43-45.
- BAVIÈRE (Ernest de), 79. — (Ferdinand de), 34-68. — (Jean-Théodore de), 23. — (Maximilien-Henri de), 12, 34.
- BECKERS (Maximilien - Henri - Godefroid), 35.
- BERENGER, 39.
- BERGHES (Georges-Louis de), 34.
- BERLAIMONT (Henri de), 67.
- BERLO (Arnold de), 68. — (Jean de), 69.
- BLOEMENDAEL (Rutger de), 4.
- BOCHOLT (Arnold de), 61. — (Godefroid de), 68.
- BONAVENTURE (Jean de), 68.
- BOUR (Georges de), 68.
- BOURGOGNE (Antoine de), 2.
- BOURGUIGNON (Guillaume-Louis), 44. — (Jean), 44.
- BRIMEU (Guy de), 4. — (Jean de), 4. 5.
- BRY (Alide de), 15.
— (Les trois Thiry de), 13-17.
- CHABOT (Eustache), 110-111.
- CHALONS (René de), 105.
- CHANTRAINE, 72.
- CHAPPEN (Francisco), 69.
- CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 2, 3, 50.
- CHARTREUX (Les), à Liège, 16, 17.
- CHIROUX (Les), 11.
- CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE, 83-84, 90, 99-100, 111-112.
- CLEF DE LA PORTE SAINT-LÉONARD (A propos de la), 32-36.
- CLERCX (de), 92.
- COLAI, 38.
- COLOGNE, 7.
- CONRARD (Henri), 67.
- CORBESIER (Gilles de), 37.

- COTEREL (Jacques), 51.
COUCY (Jacques de), 52. — (Louis de), 52.
COUTUMES (La fête des Rois), 9-12. — La Saint-Hubert, 100.
CRUCIFIX DE L'ANCIEN PONT DES ARCHES (A propos du), 5.
CURTIUS, 112. — (Henri), 68. — (Jean de), 68. — (Pierre de), 46.
DAMREY (Martin), 68.
DANTE (Gilles), 69.
DARY (Jean), 51.
DEFRANCE (Léonard), 22-24.
DIEPENBEECK, 67.
DOCUMENTS LIÉGEOIS DU XV^e SIÈCLE, 2-6, 50-53.
DOMINIQUE (évêque), 39.
DURAS, 67.
ENGIS, 92.
ENSEIGNEMENT PUBLIC A LIÈGE en 1795 (L'), 78-83.
ESGER, évêque, 39.
EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES, à Aigremont, 92; à Chantraine, 72; à Engis, 84-92; à Havelange, 72.
EYNATTEN (Adolphe d'), 68.
FABRY, 90.
FAYS (Lambert de), 46.
FEXHE (Noël de), 14-15.
FLÉMALLE, 67.
FREREN (Gielis van), 68.
GAVRE (Jean de), 67.
GIFFART (Pierre), 31.
GILLES, 39.
GILONS, 38, 39.
GOHY (Gilles), 89.
GRIGNOUX (Les), 11, 34.
GUILLAUME, évêque, 39.
— LE VERRIER, 110-111.
HALLE SAINT-SÉVERIN, 111.
HANONS (Lambuce), 38, 39.
HAST (Gilles de), 69.
HAVELANGE, 72.
HELBIG (Jules), 27, 28.
HENNET (Wathieu), 34.
HERVE (Agnès de), 14, 15, 16, 17.
— (Jean de), 14, 16, 17.
HORN (Arnould de), 36.
HOSDEN (Hubien de), 91.
HOTEL LIÉGEOIS (Un vieil), 46.
HUMBERCOURT (Guy de), 2-6.
INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE, 73-78, 85-87, 93-99, 103-107.
JUPILLE, 69.
KEMEXHE (Rigaut de), 15.
— DIT LOEN (Arnould de), 5.
LAMBINON (Jacques-Mathias de), 88.
LANGIUS, 91.
LANNOY-MARS (Alphonse de), 68.
LEFORT, 91.
LEONARDI (Eustache), 34.
LIÈGE, 1, 112.
— (Couronnement de rosières à, au XVI^e siècle), 61-62. — (Le pillage de), de 1468, 50-53. — (A propos des recrutements au pays de), 67-69.
LINDEN (de), 68.
LONCHIN (Jean de), 67.
LOOZ, 3-4, 68.
LORRAINE (Le duc de), 68.
MAES, 68.
MAESEYCK, 68.
MAILLY (Marie de), 4.
MARCHE (Le vase de bronze, dit de), 55-56.
MARGHES (Jacques de), 51-52.
MARLY (A propos de la machine de), 30-32, 47-48.
MEFFE (Mariscal de), 91.
MEGHEN, 5.

- MELSION (Henri), 69.
MINNET, 51.
MONNAIES RECUEILLIES EN HES-
BAYE, 107-110.
MONTEFIORE-LÉVI (Georges), 48.
MONTLHÉRY, 50.
MOUHAULT (Baillher de), 91.
NÉCROLOGIES, 27, 28, 48.
NEUBOURG, 68.
NICOLAS, évêque, 39.
OIGNÉE, 68.
OMBRET, 69-72.
ONOFRY, 17, 39
ORLANDUS, 39.
OULTREMONT (Charles-Nicolas-
Alexandre d'), 23, 31.
OYENBRUGGHE (Jean d'), 67.
PALATTE (Henri), 44.
PAPENHEIM (Le comte de), 69.
PAQUES (Erasme), 27-28.
PEINTRE VERRIER LIÉGEOIS DU
XVI^e SIÈCLE (Un), 110-111.
PHILIPPE LE BON, 2.
PICKMANN (La maison), 85-87.
PIERRE, 39, 51-52.
PLUNCKET, 68.
PRÉALLE (Dieudonné), 38
PRÊCHEURS (Les Frères), à Liège,
90.
RAMBURES (Antoinette de), 4.
RAYMOND, 39.
RECRUTEMENTS AU PAYS DE LIÈGE
(A propos des), 67-69.
REDE (Adrien Van), 68.
REMÈDE SINGULIER POUR LA PESTE,
26-27.
RENARD (Alide), 15.
— (Jean-Mathias), 78.
ROSIÈRES A LIÈGE AU XVI^e SIÈCLE
(Couronnement de), 61-62.
ROSSIGNOL (Jacob), 69.
ROSTAN, 39.
ROUSSEL (Pierre), 51.
ROYE DE MARBAIS (Guillaume le),
69.
RYCKMAN, 17.
SAINT-DENIS (L'église de), à Liège,
83-84.
SAINT-FONTAINE (de), 72.
SAINT-GILLES (L'abbaye de), 51-52.
SAINT-HILAIRE (Samuel de), 68.
SAINT-JACQUES (L'abbaye de), à
Liège, 2, 3, 4.
SAINT-JULIEN (L'hôpital), 37-40.
SAINT-LAMBERT (La cathédrale
de), à Liège, 13, 14, 61.
SAINT-LAURENT (L'abbaye de), à
Liège, 2, 3, 4, 5, 59.
SAINT-LÉONARD (La porte de), à
Liège, 32-36.
SAINT NICOLAS EN GLAIN (Le
prieuré de), 83-84.
SAINT-NICOLAS OUTRE-MEUSE, 91.
SAINTE-CROIX (L'église de), à
Liège, 84.
SALAS (Francesco de), 69.
SAXHE (Clément de), 23.
SCHWARTZENBOURG (Arnold de),
67
SERAING (Alexandre de), 99.
SOUVENIR HISTORIQUE (Un petit),
87-90.
STOCKART (de), 36.
STOCKEM, 67-68.
SUALEM (Renkin), 31-48.
SUYS (Le baron de), 68.
TECTOR, 17.
THEUX, 59-61.
THORN (M.), 62-63.
TONGRE, 17.
TONGRES, 18-20.
TRAPPÉ (Nicolas-Dieudonné de),
88-89.
VAL-SAINT-LAMBERT, 11.

- VASE EN BRONZE DIT « DE MARCHE » (Note sur le), 55-56.
- VENTE DE MEUBLES ET USTENSILES DE MÉNAGE, A THEUX, EN 1732, 59-61.
- VILLE (Arnold de), 47.
- VILLENEUVE (Guillaume de), 39.
- VINDEX, 8.
- WAHA DE BAILLONVILLE (Claude de), 69.
- WAUTIER (Jacquemotte le), 38-39.
— (Robert le), 38-39.
- WEERT, 37.
- WIPART (Nicolas de), 68.
- ZONHOVEN, 63.
- ZUYLEN (Van), 46.
-

